

Procès verbal du Conseil d'Administration
du 27 février 2013

Collège A

M. Alain BONNIN,

Mme Annie VINTER,

MM. Alain DEREUX (jusqu'à 17h50 puis procuration à Samuel MERCIER), Samuel MERCIER (à partir de 10h40, procuration à Alain DEREUX de 10h à 10h40), Eric LOQUIN (jusqu'à 16h puis procuration à Sophie GENELOT), Louis de MESNARD (absent l'après-midi, procuration à Jean-Charles JULES).

Collège B

Mmes Marie-Geneviève GERRER, Sophie GENELOT (à partir de 11h).

MM. Jean-Philippe ROLIN (procuration à Alain DEREUX de 14h à 15h), Laurent BRACHAIS, Jean-Charles JULES.

Absent : M. Vincent THOMAS

Collège IATOSS

MM. Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC.

Absent : M. Olivier LALOUETTE

Collège usagers

MM. Thomas MONNET-POUPON (jusqu'à 17h45), Arthur GUILLIEN (absent le matin, procuration à Laurent BRACHAIS ; part à 17h), Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE, Thibault GOURDET.

Personnalités extérieures

MM. José ALMEIDA (absent l'après-midi), Stéphane WOYNAROSKI (procuration à Jean-Baptiste BACCON), Pierre-Charles PONS (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Jacques BAHl (procuration à Alain BONNIN), Pierre GUEZ (procuration à Thomas MONNET-POUPON), Bertrand THIBAUT (procuration à Mikael SALLE), Denis LEPICIER.

Mme Clothilde MARSEAULT (procuration à Annie VINTER)

Personnes présentes à titre consultatif

Mme Géraldine HARLY, Directrice Générale des Services,

Mme Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

MM. Gilles GENET, Agent comptable, M. Georges TOURNIER, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Excusé : M. Emmanuel RANC

Invités

Mme Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

M. Olivier POLITANO, Directeur du Centre de calcul de la DSI,

M. Etienne SICCARDI, Directeur du Pôle patrimoine.

Excusée : Mme Sophie DESSEIGNE

Absents : MM. Grégory WEGMANN, Franck DENAT

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-présidente de Conseil d'Administration	1
II) Organisation du Conseil d'Administration : dématérialisation des envois.....	1
III) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 21 novembre 2012, 13 décembre 2012, 8 janvier 2013 et 6 février 2013.....	3
IV) Questions relatives au patrimoine immobilier	5
1. Schéma directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA)	5
2. Expertise de la construction du datacenter de l'uB.....	25
3. Modification de la dénomination de certains bâtiments du campus dijonnais	29
XIII) Création de la SATT Grand Est.....	30
V) Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)	35
- Examen et validation du dossier de préfiguration.....	35
VI) Relations Université de Bourgogne / Université de Franche-Comté.....	56
1. Université Fédérale : désignation de directeurs d'UFR et de laboratoires au sein du Comité Scientifique et Pédagogique de l'Université Fédérale sur proposition du Président de l'Université de Bourgogne	56
2. Fondation de coopération scientifique : subvention pour l'appel à projets BQR PRES ..	58
VII) Questions financières	60
1. Information sur le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique	60
2. Prolongation du dispositif de remboursement des frais de mission, de déplacement et d'hébergement.....	68
3. Examen et vote de divers tarifs, budget et droits d'inscription de colloques et de propositions d'attribution de subventions	68
4. Sorties d'inventaire	69
VIII) Question statutaire.....	69
- Instruction générale sur l'Hygiène, la Sécurité et la Médecine de prévention à l'Université de Bourgogne	69
IX) Question relative aux Ressources Humaines.....	74
- Régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels.....	74
X) Rapport des travaux du CEVU du 14 novembre 2012.....	77
- Offre de formation rentrée 2013 : présentation d'un projet de création de diplômes : Licence professionnelle "Guide conférencier" (IUT Dijon-Auxerre).....	77
XI) Rapport des travaux du CEVU du 4 février 2013	85
1. Compte rendu de la commission Politiques culturelles du 6 novembre 2012	85
2. Compte rendu de la commission FSDIE - site Le Creusot du 12 décembre 2012	86
3. Compte rendu de la commission de la pédagogie du 29 janvier 2013.....	86
- Appel à projets de production de ressources multimédia	86
- Examen des partenariats internationaux présentés par le Pôle Relations Internationales	87
- Offre de formations : rentrée 2013 : demande d'habilitation pour la Capacité d'Allergologie	88
- Demandes relatives à des diplômes d'université	88
- Modifications de modalités de contrôle des connaissances	89

XII) Rapport des travaux du CS du 7 janvier 2013.....	89
1. BQR 2013 - sous-programme 2 "colloques et congrès"	89
2. Demande de financement formulée par l'Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie de Franche-Comté (OSU THETA).....	90
XIV) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	91
1. Approbation des conventions avec subvention	91
XV) Questions diverses	92

PROCES VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 27 FEVRIER 2013)

(La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)

- : - : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Nous allons pouvoir ouvrir ce Conseil d'administration auquel je vous remercie de participer, à l'aube de cette longue journée de travail que nous allons devoir partager avec un ordre du jour qui s'imposait, qui va nous permettre d'aborder un certain nombre de dossiers majeurs, comme le SDIA en particulier et les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation.

I) Informations du Président et de la Vice-présidente de Conseil d'Administration

Le Président.- Nous allons gagner du temps car je n'ai pas d'information particulière, d'information générale, à vous donner dans la mesure où nous nous sommes vus de façon assez régulière depuis le mois de janvier. Nous avons donc eu l'occasion de faire le point sur les grands dossiers. Je vais donc passer la parole à Marie-Geneviève qui va vous donner un certain nombre d'éléments sur l'organisation du conseil d'administration.

II) Organisation du Conseil d'Administration : dématérialisation des envois

Mme Gerrer.- Bonjour. Concernant le *verbatim* qui va reprendre le conseil d'administration du 6 février, ce sera le premier *verbatim*, vous n'aurez pas à l'approuver aujourd'hui parce que le dernier conseil d'administration ne remonte qu'à 15 jours. Nous n'avons donc pas encore eu le temps de le relire complètement. Nous allons essayer désormais justement de profiter de ce *verbatim* qui va nous faire gagner du temps pour approuver d'un conseil d'administration à l'autre les procès-verbaux.

Je voulais également vous informer au préalable, à propos du *verbatim*, que désormais nous n'accepterons plus les apartés, les hors PV. Sinon, nous ne saurons jamais évaluer ce qui est digne d'être hors PV et ce qui ne l'est pas. L'intérêt du *verbatim* est de reprendre textuellement les mots de chacun. Il n'y aura donc plus de hors PV si vous en êtes d'accord.

Deuxième modification que nous avons déjà évoquée lors du dernier conseil,

c'est la dématérialisation des envois, ceci pour deux raisons essentielles. La première raison concerne le développement durable, vu les sommes considérables de papier qu'il faut imprimer pour chaque conseil. La deuxième raison est une simplification du travail de l'équipe des Affaires générales. Néanmoins, si l'un d'entre vous souhaitait disposer des documents papier, ils vous seront fournis sur simple demande. La dématérialisation est également quelque chose que nous mettons à l'essai. Je vous propose de le faire sur deux conseils d'administration et ensuite de faire un bilan pour voir si c'est inconfortable pour vous, comment améliorer et comment faire au mieux.

M. Baccon.- Je voudrais savoir si la convocation sera toujours envoyée sous forme papier.

Mme Gerrer.- Oui.

Mme Manciaux.- C'est comme vous voulez. On peut faire un envoi papier uniquement pour la convocation et compléter de façon dématérialisée pour les autres documents.

M. Baccon.- La convocation permet aux étudiants de justifier leurs absences en cours ou en TD. Il est donc important qu'elle reste sous la forme papier.

Mme Gerrer.- Je pense que c'est une bonne chose que nous ayons tous la convocation papier, effectivement. Il y a une raison particulière pour les étudiants, mais d'une manière générale il est agréable de conserver pour tous la convocation papier.

M. Loquin.- Je ne suis pas certain qu'on fasse des économies de papier puisque, de toute façon, on va tous imprimer dans notre coin les documents du conseil.

M. De Mesnard.- Je ne les imprime pas. J'amène l'ordinateur et je les regarde dessus.

Mme Gerrer.- Je pense qu'il y a deux aspects. Le document du SDIA, vous ne l'avez probablement pas imprimé ?

M. Loquin.- Si. Je n'ai pas amené mon ordinateur portable. Tout le monde n'a pas un ordinateur portable.

Mme Gerrer.- Il y a le côté "développement durable" et là, vous avez raison, si on imprime chez soi, c'est équivalent. Il y a aussi le gain de temps considérable pour les Affaires générales.

M. Loquin.- Ce "gain de temps" est reporté sur chacun d'entre nous.

Mme Gerrer.- C'est vrai.

M. Loquin.- On nous demande de faire un travail supplémentaire.

M. De Mesnard.- Je pense que la contrepartie de ne pas distribuer les documents, c'est qu'ils soient systématiquement projetés. Ce qui fait que si on n'a pas imprimé les documents, on peut très bien suivre les débats. Comme c'est du PDF, ce n'est pas difficile.

Mme Gerrer.- Tout à fait. On en avait déjà parlé.

Y a-t-il d'autres réflexions ? On lance donc ceci à l'essai et ensuite on améliorera s'il y a des améliorations à apporter.

Monsieur Loquin, je le redis, si vous souhaitez une version papier, il n'y a pas de souci.

M. Loquin.- Je ne suis pas non plus un "fana" du papier, c'est-à-dire que cela met aux frais les laboratoires pour les tirages. C'est donc un report de charges sur la structure qui est capable, à l'université, pour chacun d'entre nous, de faire le tirage. C'est mon labo qui va prendre cela en charge.

Mme Gerrer.- Je pense que nous sommes à un moment de notre travail où nous basculons de plus en plus sur ordinateur. Ceux qui ont besoin du document papier peuvent donc le demander et ceux qui sont à l'aise avec les ordinateurs peuvent suivre avec.

Le Président.- Il y a d'ailleurs une dizaine de personnes dans cette salle qui sont en train de regarder leurs ordinateurs, et ce ratio augmente au fil du temps. Je pense donc de plus en plus que la majorité des administrateurs pourront suivre sur ordinateur. Mais encore une fois, ceux qui souhaitent une version papier auront une version papier.

Nous passons à l'approbation des différents PV.

III) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 21 novembre 2012, 13 décembre 2012, 8 janvier 2013 et 6 février 2013

Mme Gerrer.- Une fois de plus, je redis qu'approuver des procès-verbaux avec plusieurs mois de retard n'a pas grand sens et que nous allons désormais nous efforcer de les approuver d'une fois sur l'autre, dans la mesure du possible.

Je propose à votre approbation le procès-verbal du conseil d'administration du 21 novembre.

M. Jules.- J'avais demandé un petit ajout.

Mme Gerrer.- C'était le 13 décembre.

M. Rollin.- Le 21 novembre, j'étais absent, c'est exact. Par contre, on me prête des propos, je ne peux donc pas avoir été absent et avoir tenu des propos. Je pense que c'était mon homonyme avec un seul "l". C'est page 9 : "*M. Rollin fait part de l'inquiétude des personnels qui craignent d'aller travailler en Franche-Comté...*".

M. Rolin.- Je confirme que c'est bien mon intervention, sachant que vous auriez, je pense, également pu tenir ces propos.

Mme Gerrer.- Avec cette rectification, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Avec cette correction d'orthographe, le procès-verbal du 21 novembre est adopté.

Unanimité (26 pour)

Pour celui du 13 décembre, Jean-Charles a effectivement demandé un ajout à la page 23 : "*Monsieur Jules demande ce qu'il est advenu de l'enveloppe financière consacrée à l'appel à projet BQR commun UB / UFC décidée l'année passée. Monsieur Bonnin répond que la répartition de cette enveloppe a été faite en septembre ou octobre.*"

M. Jules.- De mémoire, c'est à peu près cela.

Mme Gerrer.- Avec cette rectification, est-ce que tout le monde approuve ce procès-verbal ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des oppositions ?

Le procès-verbal du 13 décembre est donc adopté à l'unanimité avec l'ajout de Jean-Charles.

Unanimité (26 pour)

Concernant le procès-verbal du 8 janvier 2013, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Unanimité, merci.

Unanimité (26 pour)

Celui du 6 février sera soumis à votre approbation au prochain conseil. Ce sera le premier *verbatim*.

Le Président.- Je suis en train de le relire.

Mme Manciaux.- Nous vous l'enverrons avant la convocation.

Le Président.- Merci Marie-Geneviève. Merci à tous pour ces approbations de PV de CA.

Nous aurons une motion présentée par l'Intersyndicale SNESUP-CGT. Elle nous a été adressée par Jean-Charles Jules. Nous la discuterons en fin de conseil d'administration.

IV) Questions relatives au patrimoine immobilier

Le Président.- Nous allons aborder les points lourds de notre ordre du jour, en commençant par les thèmes relatifs au patrimoine immobilier, en particulier par le schéma directeur de l'immobilier et de l'aménagement. Je demande à Anne de venir nous faire un état des lieux de ce dossier en introduction à un débat que nous allons avoir et qui va nous occuper sur la fin de cette matinée.

1. Schéma directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA)

Mme Girollet.- Bonjour à tous. Nous allons évoquer aujourd'hui le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement. Je suis vraiment ravie d'être là, c'est en effet un dossier passionnant, qui prend énormément de temps. Je tiens également à remercier Etienne Siccardi qui a aussi beaucoup travaillé sur ce dossier.

Ce SDIA (Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement) va nous servir à définir un peu l'avenir de l'université, parce que c'est un outil - et ce n'est qu'un outil, il ne faut donc pas lui prêter plus d'intentions qu'il n'en a - qui va nous permettre de nous éclairer dans les choix stratégiques, parce que le patrimoine immobilier impacte les missions de l'université : formation, recherche, vie étudiante, place dans les territoires. Inversement, ces missions de l'université impactent le patrimoine immobilier de l'université. Ce SDIA comporte plusieurs étapes. Nous sommes dans l'étape de la détermination de l'état des lieux des besoins théoriques, et j'insiste sur le terme "théorique". Nous allons aborder des chiffres bruts en mètres carrés et non pas une analyse qualitative, cette dernière fera l'objet de la deuxième étape du SDIA, c'est-à-dire lorsque nous allons déterminer différents scénarios à partir de cet état des lieux que je vous présente aujourd'hui.

Cet état des lieux est issu d'un travail et d'une grande concertation. Aucune université n'a fait autant de concertation pour élaborer son SDIA. Le cabinet de programmation (SCET) qui nous aide dans ce SDIA, qui a déjà fait plus d'une dizaine, voire une quinzaine de SDIA, nous l'a confirmé devant la commission patrimoine du 8 février. Cette commission patrimoine est une instance importante pour l'élaboration de ce SDIA puisque c'est le comité de pilotage, là où nous avons débattu une première fois sur cet état des lieux. Dans ce comité de pilotage, nous avons également des représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, puisque la CDC nous finance à 80 % le coût du SDIA. Avant ce comité de pilotage, nous avons travaillé avec le pôle patrimoine, avec le service recherche et différents autres services de l'université. Nous avons également organisé une trentaine de réunions avec les principaux acteurs de l'université, les partenaires de l'université, les collectivités territoriales, pour vraiment essayer d'avoir une vision d'ensemble de cet état des lieux, mais aussi des projections et éventuellement des projets d'avenir. Aujourd'hui, il s'agit d'acter, je soumetts à votre délibération ces tableaux qui proposent cet état des lieux. Il a été corrigé à l'issue de ce comité de pilotage du 8 février. Nous avons rajouté différents points, c'est le document qui vous a été remis en téléchargement.

Par rapport à ce document téléchargé, j'ai dû apporter quelques corrections supplémentaires qui modifient vraiment à la marge de la marge, c'est pour cela que

vous avez aujourd'hui deux tableaux qui sont rectificatifs par rapport au document téléchargé. J'en suis vraiment désolée, mais nous avons eu des informations tardives, en tout cas bien après l'envoi aux membres du CA. Je précise bien que ce sont des corrections qui ne changent pas les orientations générales de cette étape d'état des lieux et des besoins.

Autre point important : nous avons essayé d'être le plus précis possible. Là aussi, aucune université n'a été aussi précise dans l'état des lieux de ses besoins. Nous avons pu le faire parce que le pôle patrimoine a un fichier considérable de suivi du patrimoine immobilier de toute l'Université de Bourgogne. Là encore, la SCET l'a souligné. On peut donc avoir un SDIA relativement précis, l'inconvénient étant que nous risquons de nous focaliser sur un chiffre d'une composante, d'un laboratoire, etc. Or, ce n'est pas à ce niveau que le SDIA se détermine. Il se détermine au niveau macro. Quand on a un petit delta, une petite évolution de chiffre, plus ou moins 10 % par exemple, cela n'a quasiment aucune conséquence pour le SDIA. C'est vraiment ce qu'il faut avoir à l'esprit. Je comprends que certains chiffres peuvent crisper, c'est pour cela que nous avons corrigé en fonction des débats de la commission patrimoine et des dernières informations que nous avons eues. A la marge, globalement, les chiffres au niveau SDIA restent les mêmes. Il s'agit aujourd'hui non pas de figer l'avenir de l'université, vraiment pas, le SDIA ne fige pas l'avenir, il indique, donne de grandes orientations qui vont nous éclairer pour faire des choix stratégiques dans les projets immobiliers qui sont éminemment structurants pour les missions de l'université. Il s'agit donc de cela, c'est-à-dire à un moment donné, limiter le nombre de variables en se mettant d'accord sur cet état des lieux. Ensuite, c'est pour déterminer les scénarios.

Je vais vous présenter un résumé de ce que vous avez eu en téléchargement. La première page, qui concerne le patrimoine de l'UB, vous montre la répartition des surfaces entre les sites, également par fonction. Il faut noter que nous mettons ici en avant la surface utile, c'est-à-dire la surface en dehors des circulations, en dehors des locaux techniques. C'est pour cela que nous n'avons que - ce qui est déjà beaucoup - 208 000 m². Alors que si on est en SHON (surface hors œuvre nette), on est à 317 000 m², un peu plus. En surface utile, nous sommes à 208 000 m². Si on regarde la répartition entre les sites, on voit que Dijon représente 78 % de cette surface utile. Lorsqu'on regarde la répartition en fonction des fonctions, c'est l'enseignement qui prime avec presque la moitié (49 %), puis la recherche (20 %) et les autres fonctions : documentation, administration, etc. Vous avez tout cela sur cette première page.

Ensuite, on vous propose également de voir comment l'université est dans sa région de Bourgogne. On voit Dijon, Auxerre, Nevers, Le Creusot, Chalon-sur-Saône, Mâcon avec la répartition par fonction. Le bleu, c'est l'enseignement. Le rose, c'est la recherche. Voilà pour la répartition sur les sites.

Il vous est ensuite proposé une répartition par site et par domaine. Pour le site de Dijon, vous avez les différentes composantes et les missions de l'université, avec le campus Santé Médecine Pharma, Montmuzard, les bâtiments de l'IUFM rue Charles Dumont, Chabot-Charny, Dijon-Maret et Dijon-Victor Hugo (autres), puisque c'est là où on met Sciences-po Paris, ainsi que la ferme Morveau qui se trouve à l'Est du campus. Voilà pour Dijon.

Pour Auxerre, nous avons deux implantations, une sur ce qu'on appelle le site des Plaines de l'Yonne où il y a l'IUT, l'UFR Sciences et Tech., et quasiment à côté du centre-ville, le site où réside l'IUFM. Ce sont donc les deux grandes implantations

d'Auxerre, toujours avec la répartition entre enseignement, recherche, etc.

Chalon-sur-Saône : là aussi, deux implantations puisque nous avons d'un côté le site de l'IUT et, de l'autre côté de la Saône, le site de l'IUFM.

Le Creusot : deux implantations également, mais qui sont beaucoup plus rapprochées. On pourrait presque dire que cela fait déjà un campus unique pour Le Creusot, les distances ne sont pas grandes. Vous avez d'un côté le site Condorcet où il y a l'UFR Droit et Sciences politiques, STAPS, l'UFR Sciences et Tech. pour le master. A gauche de la page, vous avez l'IUT du Creusot.

Pour Mâcon, nous avons un seul site. L'université réside dans les locaux de l'IUFM. L'accent circonflexe du "â" de Mâcon a sauté. Il y a le site de l'IUFM et également une licence pro de l'IUT Dijon Auxerre, etc.

Nevers : là aussi, deux sites différents, avec d'un côté le site où réside l'ISAT et la faculté de Droit et Sciences politiques. D'un autre côté, le site où réside l'IUFM. Là, par contre, la distance est beaucoup plus grande.

Dans le document, vous avez également des éléments sur la vie étudiante sur Dijon et sur les sites territoriaux. Il n'y a globalement pas de difficulté pour les étudiants pour se loger, c'est-à-dire même dans les sites territoriaux. Il y a une difficulté pour les étudiants en alternance. Il y a là une vraie difficulté.

Pour la restauration, cela dépend des lieux. Sur Dijon, on a évidemment restaurants universitaires et cafétérias. Sur les sites territoriaux, cela dépend de la présence ou non du CROUS. Il y a toujours un système de conventionnement qui a été trouvé pour la restauration.

Nous passons ensuite à la vie étudiante en général : documentation, SUAPS, culture et loisirs. Là aussi, des situations différentes en fonction des sites. Notons que nous avons beaucoup de bibliothèques, elles sont dispersées. C'est toujours pareil, cela a des avantages mais aussi des inconvénients. Le SUAPS est présent dans toutes les villes, excepté à Mâcon. "Culture et loisirs" est là aussi globalement bien représenté. Au niveau de la vie étudiante, pour le campus à Dijon, l'enjeu est vraiment d'en faire un vrai quartier inséré dans la ville et offrir des services en adéquation avec les rythmes et les besoins des étudiants. Ce sont des éléments de réflexion.

Vous avez la méthode de calcul des besoins théoriques page 114 dans vos documents. Elle y est beaucoup plus détaillée qu'à l'écran. C'est une méthode extrêmement compliquée dont je vous donne les grandes lignes. J'insiste à nouveau sur le mot "théorique", c'est-à-dire qu'il s'agit de déterminer le nombre de mètres carrés idéaux, comme si nous n'avions aucune contrainte d'aménagement, comme si nous n'avions pas d'existant. C'est-à-dire qu'on considère les effectifs donnés et on extrapole des mètres carrés. Nous avons bien évidemment un existant, c'est pour cela qu'on peut avoir par exemple un bâtiment, une composante ou un laboratoire qu'on estime bien loti alors que le ressenti est totalement inverse. Ce qui veut simplement dire que quand on regarde au niveau global de l'université, celle-ci a assez de mètres carrés, il n'y aura donc peut-être pas nécessité de construire un nouveau bâtiment spécifique. En revanche, il sera nécessaire de restructurer, de réaménager pour s'adapter à l'évolution des effectifs, à l'évolution aussi des techniques pédagogiques et toute une série d'évolutions.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'avoir une analyse qualitative, il ne s'agit pas de savoir le type de salles nécessaires, etc., mais un nombre de mètres carrés comme si nous n'avions pas de contraintes.

Ce calcul a été fait sur plusieurs critères. Le premier est le SR97, c'est un référentiel ministériel qui a, là aussi, ses avantages et ses inconvénients. Ce SR97 est le référentiel qui nous permet de pouvoir comparer les chiffres de l'université à d'autres universités, mais également aux données que les ministères ont. Chaque année, nous devons remplir un bilan immobilier, ce qu'on appelle le SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière), nous le mettons à jour chaque année. On ne peut donc pas faire fi de ce SR97, même s'il a certains inconvénients, sinon on risque d'être orthogonal à ce schéma. On a donc pris ce référentiel comme base en l'adaptant, parce qu'il y a des spécificités qui doivent objectivement être prises en compte.

On a calculé les mètres carrés en distinguant les amphithéâtres, les salles banalisées et les TP, parce que ce sont des critères de distinction très objectifs et assez faciles à déterminer. Les amphithéâtres ont été pris à l'échelle des unités urbaines parce qu'ils peuvent être mutualisés, même s'il est compliqué de traverser à chaque fois tout le campus. Encore une fois, à ce niveau, on ne fait pas l'analyse qualitative, ce sera la deuxième étape. On a distingué les salles banalisées et les salles de TP puisque le matériel, dans les salles de TP, prend de la place, contrairement aux salles banalisées où il n'y a pas de matériel spécifique.

Ce calcul a été fait en fonction de la charge d'enseignement à partir du logiciel-service, et nous avons rajouté un pourcentage pour prendre en compte aussi l'utilisation de ces salles et amphithéâtres, pour des colloques, pour les examens, pour des manifestations diverses. C'est une première donnée.

Pour les salles de travail, on a considéré qu'en gros on pouvait appliquer un ratio de 10 % sur les salles banalisées ou de TP puisque ces salles servent aussi de salles de travail libres pour les étudiants en dehors des cours. Pour l'administration des formations, le ratio est de 20 m² utile par agent. "Par agent" au sens administration, c'est-à-dire les BIATSS et les enseignants non chercheurs pour l'administration des formations. Et puis d'autres surfaces spécifiques, du type des plateaux techniques qui sont incompressibles quel que soit le nombre d'étudiants. S'il y a un plateau technique, on ne peut pas le faire varier facilement en fonction des effectifs.

Il faut également que cette référence au SR97 nous permette d'avoir des arguments face au ministère, puisque ce dernier ne prend plus en compte dans sa dotation le volume du patrimoine immobilier et que l'université assume les charges du propriétaire. C'est donc un élément important.

M. Dereux.- "12 m² utiles par chercheur", est-ce que cela inclut laboratoires et bureaux ?

Mme Girollet.- Non.

M. Dereux.- Je ne comprends pas ce qui est affiché.

Mme Girollet.- Je n'en suis pas là.

C'était pour l'enseignement. Pour la recherche, là aussi, on prend en compte ce SR97 qu'on a un peu adapté. Les 12 m² utiles par chercheur et par BIATSS, c'est tout ce qui est bureaux, salles de réunion.

M. Siccardi.- Les 12 m² utiles, c'est pour le bureau de l'enseignant-chercheur uniquement. Ensuite, on rajoute 5 m² par doctorant, parce qu'on considère qu'on peut mettre plusieurs doctorants dans le bureau. On rajoute une surface en plus de 4 à 12 m² selon la nature de la recherche. 12 m² en Sciences de la matière, 4 m² en SHS, par personne. On fait le produit du nombre de personnes permanentes par 12, plus le produit du nombre de thésards et d'invités par 5, plus le produit de la totalité par 4 à 12, et on a le total théorique du laboratoire.

M. Loquin.- Pourquoi est-ce 4 m² pour les SHS et 12 m² pour d'autres ?

Mme Girollet.- Parce qu'il n'y a pas de paillasse, pas de sorbonne, etc.

M. Loquin.- J'ai une bibliothèque spécialisée dans mon bureau, il faut bien que je la mette quelque part.

Mme Girollet.- C'est inclus dans les 12 m², puisqu'il y a les salles de réunion, les salles de bibliothèque qui sont incluses.

M. Loquin.- C'est tout de même très subjectif. Ce n'est pas analysé par rapport à des besoins. On dit, comme cela, que les SHS ont besoin de trois fois moins de place que les autres disciplines ! Cela me paraît totalement absurde.

Mme Girollet.- Ce n'est pas incohérent. En plus, c'est le référentiel ministériel. Encore une fois, dans les 12 m² plus les 4 m² en fonction des effectifs, on arrive à englober les bibliothèques, les salles de réunion, les bureaux pour l'ensemble des laboratoires. Avec ces trois critères, on arrive à avoir des résultats totalement cohérents.

M. Loquin.- Vous savez bien, au troisième étage, qu'on n'a même pas 5 m² par chercheur. Dans mon labo, il y a 35 chercheurs et une salle, plus des bureaux occupés par trois ou quatre personnes.

Mme Girollet.- C'est justement là où je disais que nous ne sommes pas dans l'analyse qualitative. Ce sera dans les scénarios, ce sera la deuxième étape du SDIA. Là, on essaie de déterminer le besoin théorique. Ce que vous dites, Monsieur Loquin, sera intégré dans la réflexion qui suivra ce CA.

M. Loquin.- Ce qui me choque, c'est qu'on dise d'un coup, comme d'habitude, que les SHS ont moins besoin d'argent, moins de place que les autres disciplines. Ce n'est pas fondé sur une observation scientifique cohérente. On a l'impression que c'est une sorte de présomption.

M. Siccardi.- J'ai participé, à l'époque, à la commission qui a élaboré ces ratios. Nous n'étions pas du tout partis de manière subjective et pifométrique sur l'élaboration de ces ratios. Nous avons comparé les surfaces de différents laboratoires dans différents domaines sur différentes universités, écoles d'ingénieurs et autres. Un travail de fond a été fait, il amène à ces chiffres. On peut toujours les discuter mais il est évident qu'un chercheur qui travaille de manière expérimentale sur une paillasse, avec

des sorbonnes, avec des équipements lourds, a, a priori, plus besoin de surfaces recherche, recherche pure en dehors du bureau, que quelqu'un qui travaille à son bureau, qui n'a besoin, en-dehors de son bureau, que d'une bibliothèque. C'est pour cela que nous avons essayé d'élaborer ces chiffres avec toute la difficulté que cela représente.

Mais on verra tout à l'heure dans la suite de la présentation que malgré ces ratios, pratiquement toutes les SHS sont très déficitaires en surfaces.

M. Loquin.- C'est le serpent qui se mange la queue ! Pourquoi n'ont-ils que peu de mètres carrés ? C'est parce que, déjà avant, on disait qu'ils n'avaient besoin que de peu de mètres carrés.

M. Siccardi.- Si on arrivait déjà à faire qu'à terme les laboratoires de SHS aient cette surface de 12 + 5 + 4, ce serait déjà beaucoup. Vous verrez le différentiel qu'il y a. Actuellement, on n'arrive même pas à cela.

M. Loquin.- Je ne conteste pas cela. Je conteste le chiffre que vous avez donné de 4 m². La norme est de 4 m² pour SHS et trois fois plus pour les disciplines scientifiques dures.

Le Président.- C'est une norme proposée par les services de l'Etat. En même temps, nous n'avons pas la possibilité de trop nous en écarter, parce que si on fait des demandes de constructions immobilières qui s'en écartent trop, fatalement l'Etat qui nous finance n'acceptera pas de financer nos projets. Nous sommes tenus d'intégrer notre réflexion dans ces normes.

M. Siccardi.- Vous avez 67 personnes dans votre labo. Si on multiplie par 4, cela vous fait 280 m² en dehors des bureaux, pour les bibliothèques, pour les salles de travail. Ce serait beaucoup plus que l'existant. Je dis donc : respectons déjà la norme et ce sera beaucoup.

Mme Girollet.- Pour affiner les chiffres recherche, nous avons rajouté un pourcentage à la suite des débats du comité de pilotage / commission patrimoine. Nous avons rajouté des effectifs de stagiaires et d'invités temporaires avec, là encore, une distinction en fonction des grands domaines puisqu'il y a beaucoup de stagiaires dans le domaine des Sciences de la matière et vraiment nettement moins dans les Sciences humaines.

Ensuite, les doctorants ont été projetés en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs avec un ratio qui fait référence à un référentiel. Il y a eu un problème de report dans ces projections des doctorants, c'est pour cela que j'ai fait réimprimer le tableau. On mettait un seuil, on n'allait pas du tout en-dessous des doctorants actuels.

Pour les autres fonctions, pour l'administration, les ratios, c'est 20 m² utiles par agent pour l'administration, 1 m² utile par étudiant pour la documentation, 0,33 m² pour la vie sociale et 0,3 pour le SUAPS.

Les projections sont ce qu'il y a de plus compliqué à faire puisque personne ne peut lire dans une boule de cristal, on ne peut pas prédire l'avenir, on ne peut faire que des projections. Il est évidemment très difficile d'évaluer ces projections puisque nous

n'avons pas de formule magique pour les déterminer. Cependant, nous avons pris un ensemble de critères pour faire ces projections. Les premiers critères sont déjà les tendances démographiques et le contexte régional. Ensuite, il y a aussi une politique volontariste de l'université qui va renforcer ses liens avec les lycées, qui va accroître son attractivité des formations. Au niveau licence, la hausse ne peut pas être très forte, puisque nous recrutons au niveau local et les conditions démographiques locales nous incitent à faire une projection à la hausse, mais faible. En revanche, nous tablons sur une attractivité plus forte des deuxièmes et troisièmes cycles, puisque déjà actuellement l'université recrute au niveau national, voire au niveau international. Nous pouvons donc espérer que la politique volontariste sera payante.

Nous avons aussi, dans cette projection, inséré le maintien de la pluridisciplinarité qui est fondamental pour l'Université de Bourgogne. Autre critère : nous avons projeté des effectifs des formations professionnalisantes en hausse. La spécialisation des sites territoriaux a aussi été prise en compte dans ces projections. Les formations continues et en alternance ont aussi été projetées en croissance. Nous avons essayé de prendre en compte la réforme de l'IUFM, future ESPE. Mais là aussi, ce n'est jamais définitif ni certain.

Dernier point : la question de l'universitarisation des métiers de la santé. Cela concerne globalement 3 000 étudiants que nous avons ventilés sur Dijon et par site. C'est une modification que nous avons faite à la suite de la commission patrimoine et comité de pilotage du 8 février. Nous avons mis cette proposition directement dans le tableau, mais je vous proposerai en correctif de le sortir du tableau étant donné que c'est une option. Même si la probabilité est forte, elle reste une option. Si on le sort du tableau, on va pouvoir mettre dans chaque scénario proposé l'option de l'universitarisation et voir ce que cela change. Sinon, il faudra que nous fassions un scénario avec, un scénario sans et, du coup, on perd en réflexion globale. Ce sera un élément à débattre.

Ces projections ne figent pas l'avenir. Ce sont des projections et non pas des prévisions. Dans 3, 5 ou 10 ans nous serons peut-être amenés à changer ces projections, à adapter le SDIA aux projections, ce qui sera relativement aisé à faire puisque la base sera là, il nous suffira de changer les chiffres dans les tableaux et l'analyse sera beaucoup plus facile. On pourra anticiper plus facilement.

Vous avez à l'écran la projection des effectifs étudiants en fonction des critères que je viens d'énoncer. Nous voyons que les effectifs passeraient de 26 196 à 33 710, ceci en intégrant l'universitarisation de l'ensemble des métiers de la Santé. Si on les met en option, on passe à 30 700.

Si on regarde globalement par rapport aux effectifs, on se rend compte que l'université est globalement bien dotée en mètres carrés idéaux, sans prendre en compte les murs, pour l'enseignement. Il va certainement falloir restructurer, mais pas forcément construire des bâtiments supplémentaires, du moins pour l'enseignement.

La projection des effectifs administratifs est fondée sur le pari que la sous-dotation que nous avons en postes sera résorbée. On a projeté cette augmentation parce que l'université est vraiment sous-dotée en postes. Je pense que tout le monde le sait très bien. Avec la montée en puissance de l'Université de Bourgogne, nous espérons convaincre pour résorber ce déficit, c'est ce que nous avons projeté en effectifs. C'est à peu près 120 / 125 postes.

Pour les effectifs de recherche, je vous ai réimprimé le tableau parce que le

seuil plancher des doctorants n'avait pas été intégré dans les tableaux, ce qui change la donne, notamment pour les laboratoires SHS. Vous avez le tableau projeté en page 93 dans le document téléchargé. On voit que les laboratoires SHS remontent. Il y avait une erreur matérielle pour le laboratoire LEAD pour lequel un report n'a pas été fait et que nous n'avons pas vu tout de suite.

M. Dereux.- Je ne comprends pas très bien. Dans ce tableau, le bleu correspond à des projections de progressions ?

Mme Girollet.- C'est par grands thèmes. Oui, ce sont des projections. L'existant est en jaune, les projections en bleu et le delta est en violet.

M. Dereux.- D'accord, merci.

Mme Girollet.- Par rapport au document téléchargé, page 93, la prise en compte de ce seuil plancher des doctorants modifie les laboratoires, en particulier SHS.

M. Siccardi.- Une remarque au passage. Suite au débat qu'il y a eu à la dernière commission des locaux qui était le comité de pilotage, on a créé une colonne supplémentaire pour les stagiaires invités. Une des remarques des participants à la commission était qu'on ne prenait pas en compte les stagiaires invités, parfois très nombreux, présents dans les laboratoires. Par définition, ils ne sont pas permanents. On pensait que c'était négligeable dans le calcul des effectifs alors qu'en fait cela ne l'est pas du tout. On se rend compte qu'ils peuvent faire varier entre le quart et le tiers des effectifs administratifs. On a donc inséré une colonne "stagiaires invités" pour essayer de mieux correspondre à la réalité.

Mme Girollet.- Voici la suite du tableau que vous avez en page 93, c'est pour les sites territoriaux. On voit que les deux grands domaines "Sciences de la matière et technologie" et "Sciences de l'alimentation et de l'agroenvironnement" sont globalement bien dotés. "Santé/STIC" sont mal lotis mais il y a des constructions à venir, les choses devraient donc s'améliorer, sauf si on intègre l'option de l'universitarisation du métier de la santé. En revanche, on va voir que les SHS sont en déficit de mètres carrés.

Le tableau suivant correspond à la page 96 de votre document. Vous pouvez noter un déficit aussi pour l'administration centrale, que ce soit dans l'existant ou dans la projection. En Santé, il y a une légère modification pour l'existant, il y avait un delta de 77 % qui a été ramené à 51 % parce que nous avons rajouté ce qui n'apparaissait pas dans le logiciel service, mais qui est totalement réel, ce sont les enseignements faits par les hospitalo-universitaires (HU). Nous avons donc rajouté des heures d'enseignement pour la Santé, ce qui modifie leur pourcentage. Mais on verra qu'en masse globale c'est à la marge. Là, Santé passe évidemment à 51 %.

Autrement, il y a l'universitarisation des formations de Santé pour lesquelles nous n'avons pas de locaux spécifiques. En delta, en projection, ils sont à moins 100 %. C'est pour cette raison que nous proposons de sortir l'universitarisation des tableaux et de mettre systématiquement pour tout (la documentation, la vie étudiante, le sport, etc.) en option, c'est-à-dire savoir ce que cela donne avec l'universitarisation des métiers de la santé.

M. Brachais.- Je voudrais intervenir sur ce document parce qu'il y a quelque chose qui me gêne un peu. Je suis enseignant à l'ESIREM. Dans beaucoup des documents qui figurent dans le document global, l'ESIREM est incluse dans l'UFR Sciences et Techniques. Nous avons vraiment un gros problème de déficit de locaux et là, tel que nous sommes affichés, on a l'impression d'être excédentaire en locaux, ce qui n'est pas du tout le cas. Notre crainte est que notre situation n'évolue pas à l'avenir. Je sais que pour l'instant on est encore dans le global et que le qualitatif viendra après, mais je me demande si ce document ne risque pas de servir après pour les collectivités locales pour savoir quels sont nos besoins. Dans ce cas, elles pourraient se dire que pour l'ESIREM tout va bien, qu'ils ont suffisamment de locaux, alors que ce n'est pas du tout le cas et la CTI qui nous examine régulièrement met systématiquement ceci en avant.

Mme Girollet.- Je peux vous assurer que ce document ne sera pas utilisé pour rabioter les composantes. Nous connaissons les difficultés de locaux de l'ESIREM. C'est l'inconvénient d'expliquer le calcul en détail, c'est-à-dire qu'on va à un niveau où on devrait presque ne pas aller au niveau du SDIA. Là, c'est par domaine, c'est presque par bâtiment, il faut donc raisonner à ce niveau pour le SDIA. En aucun cas ce document ne sera utilisé pour dire à l'ESIREM qu'elle est excédentaire, qu'elle n'a donc pas besoin de ceci ou de cela, en aucun cas. Là, il s'agit de mètres carrés théoriques comme s'il n'y avait pas de murs existants. Cela veut simplement dire que s'il n'y avait pas les murs existants à Mirande, tout le monde pourrait avoir de la place pour l'enseignement. Or, on sait très bien que les murs sont organisés de telle façon que les enseignements posent problème. C'est notamment ce que disait Thierry Grison lors de la commission patrimoine, six semaines sont vraiment terribles pour trouver les salles, au niveau des plannings, etc. Mais encore une fois, c'est une autre réflexion.

Il y a aussi une réflexion sur les calendriers, pourquoi pas, pour les emplois du temps, le calendrier universitaire, si l'université veut s'emparer de ce sujet, mais aussi, pour nous, en patrimoine immobilier, au niveau de la restructuration.

M. Brachais.- Je vois que Mirande est divisé en ailes, nous partageons l'aile avec le laboratoire LE21 qui figure justement dans les laboratoires déficitaires en mètres carrés. Au niveau organisation, cela risque donc d'être assez compliqué pour l'ESIREM et le LE21.

Mme Girollet.- Oui, rien ne sera simple.

M. Rollin.- Une précision. Pourquoi, dans le tableau, SVTE et BIOGEOSCIENCES sont séparés, puisque tout a été regroupé ? Tout a été fusionné. Sciences Vie et BIOGEOSCIENCES n'existent plus.

Mme Girollet.- Ce sont les laboratoires. Dans la première partie du tableau, c'est l'enseignement. Après, vous avez la recherche qui commence et qui se poursuit sur le tableau suivant.

M. Siccardi.- Au niveau enseignement, on a regroupé par filière, ce qui engendre les inconvénients qui viennent d'être soulevés. Mais là encore, nous sommes allés dans un niveau de détail beaucoup plus important que ce qui se fait d'ordinaire au niveau des schémas directeurs. Par contre, au niveau des laboratoires, on a été au niveau de chaque laboratoire labellisé au niveau de l'université. C'est pour cela qu'on a 40 laboratoires et une bonne dizaine de filières.

Mme Girollet.- Quand on regarde la partie recherche, donc le bas de ce tableau, par grands domaines, et ensuite la suite du tableau, on voit bien que les SHS sont mal loties. Il y a évidemment une exception pour la MSH, mais c'est particulier.

Ensuite, au niveau de la documentation, vie sociale et SUAPS, nous voyons également un déficit en bibliothèque en vie sociale qui est réel et qui ressort avec les ratios que nous avons utilisés. Pour le sport, il y a aussi un déficit mais il faut noter que les installations de plein air ne peuvent pas être prises en compte, puisqu'ici c'est le schéma directeur immobilier, il y a également les équipements des collectivités territoriales, notamment dans les sites territoriaux où les étudiants utilisent les équipements des collectivités territoriales.

Après, il y a les besoins sur les différents sites. A Auxerre, rien ne change par rapport au document que vous avez eu. Chalon non plus, rien ne change. A Chalon, l'UFR Sciences et Tech. explose les barèmes parce que c'est l'ex Capet techno qui est dispensé dans le bâtiment de l'IUFM, site de Chalon. C'est un cas particulier.

Pour Le Creusot, il y a une légère modification à la marge qui correspond à 20 m², c'est vraiment peu. Pour Mâcon, c'est pareil, il n'y a pas de modification par rapport au document téléchargé. Puis vous avez Nevers.

Voici le tableau récapitulatif que je vous ai fait réimprimer suite à de toutes petites modifications. C'est justement pour vous montrer que les modifications que nous avons apportées sont vraiment à la marge. Par exemple pour l'enseignement, on passe de 80 % à 77 %. C'est 3 % et, comme je l'ai dit tout à l'heure, au niveau du SDIA, plus ou moins 10 % ne change vraiment pas la donne. Santé/STIC est à 10 % en existant, il était à moins 9 %. Là, il est à moins 10 %.

Pour les projections, Santé/STIC passe de moins 27 à moins 29, SHS passe de moins 40 à moins 42. Ce sont les différences par rapport au document téléchargé. Dans le document que vous avez, c'est la page 104.

Les orientations pour les scénarios, c'est-à-dire que si cet état des lieux est validé par le conseil d'administration, nous allons pouvoir entrer dans la phase n° 2 du SDIA, c'est-à-dire l'analyse qualitative, donc raisonner à plusieurs niveaux. C'est pour cela que nous devons limiter au maximum le nombre de variables. Raisonner sur le type de salles, sur les nécessités techniques, sur l'évolution des pratiques pédagogiques. Ce genre de choses va être intégré dans cette réflexion.

Quelques lignes force pour l'orientation, déjà pour le campus de Dijon :

- Moderniser les locaux en veillant à la bonne allocation des surfaces. C'est là qu'intervient l'analyse qualitative dont je vous parle.

- Renforcer la visibilité de la recherche et les interactions entre les disciplines et avec le monde de l'économique, mais évidemment aussi la place de l'université dans son territoire.

- Continuer l'ouverture du campus Montmuzard sur la ville. Il y a l'Esplanade Erasme, il y a aussi l'aménagement futur de tout le campus dijonnais - Montmuzard

avec l'arrivée du tram qui a vraiment inscrit l'université dans la ville. C'est une formidable opportunité pour réfléchir à comment s'insérer davantage dans la ville et plus globalement dans le territoire. D'où le critère suivant :

- Conforter la qualité de vie sur les campus.

- Autre critère : évidemment les liens Grand Campus, mais aussi avec l'ensemble des partenaires.

- Il y aura également une réflexion sur certains sites : Dijon Maret. On va se poser la question de l'avenir de Dijon Maret, également pour Saint Usage ou la ferme Morveau. Certains sites vont poser question.

- Améliorer évidemment le patrimoine pour que nous soyons plus conformes aux nouvelles normes énergétiques de performance énergétique et globalement toute la démarche de développement durable. Cette démarche sera intégrée dans la réflexion.

Le dernier élément concerne les TICE qui ont changé la donne en enseignement. Il y aura de l'enseignement à distance, il faudra en tenir compte. Cela ne supprimera évidemment pas les enseignements en présentiel. Il y aura des éléments à prendre en compte.

L'autre élément, c'est l'enseignement en petits groupes, notamment avec les formations en alternance qui vont poser de véritables casse-tête de planning. Là aussi, il faudra réfléchir au nombre de petites salles ou de grandes salles.

Pour les sites territoriaux, l'idée-force est de les maintenir, de les conforter et de les renforcer grâce à cette spécialisation que nous allons essayer de mettre en place. "Spécialisation" ne veut pas dire un seul domaine par site. On va essayer d'offrir une formation attractive et qui soit reliée aux secteurs socioéconomiques de chaque site territorial, en améliorant évidemment la vie étudiante dans chaque site. A priori, ne pas ouvrir de nouveaux sites universitaires, l'université est déjà présente dans 5 sites territoriaux en plus de Dijon.

Voilà pour les grandes lignes pour les orientations à venir.

M. Rollin.- Vous parlez de qualité de vie, de campus durable, je voudrais que soit pris en compte le fait que nous avons une activité professionnelle. Je prends le cas de l'Esplanade Erasme, puisque vous parlez de son réaménagement. Actuellement, le niveau A ne donne plus sur "Gabriel". Ils ne peuvent plus circuler, les camions ne passent plus sur le campus Gabriel, ils ne peuvent pas tourner. J'ai déjà eu le cas d'une livraison qui a été rejetée. Livrer une machine de 250 kg sur le Boulevard Gabriel n'est pas possible. Il faudra donc aussi intégrer le fait que l'activité professionnelle puisse fonctionner. Actuellement, dès que j'ai une machine trop encombrante qui doit arriver, je la rejette. Il n'est pas possible de livrer ce genre de matériel à 500 m. On doit pouvoir livrer du matériel à proximité. Comme c'est une activité scientifique, on peut avoir de gros engins, ils doivent pouvoir circuler. Actuellement, sur la partie "Gabriel" du campus, ils ne peuvent pas. Il y a un problème de stationnements illicites, mais aussi des problèmes de stationnements qui sont respectés, par exemple le long du tramway avec des stationnements en épis : une voiture un peu longue comme une Xantia déborde de son emplacement et ne permet pas le passage d'un camion. C'est un point à prendre en considération.

M. Siccardi.- Un élément de réponse. Il est effectivement difficile de circuler actuellement. Vous savez que nous avons un projet de réaménagement de l'Esplanade

Erasme, on va donc le faire dans les deux ans qui viennent. En attendant, on a des solutions. La solution, quand on a des matériels extrêmement lourds, c'est déjà de nous prévenir, de livrer plutôt le matin, quand le parking n'est pas totalement encombré. Il y a aussi la solution de livrer par l'aile sud de "Gabriel". C'est-à-dire que quand on rentre au niveau du boulevard Gabriel, au niveau du feu rouge, la grosse porte de l'aile sud de Gabriel est toujours libre et on peut toujours décharger du matériel. C'est là où les livreurs des entreprises qui font des travaux livrent des matériels lourds. Pour accéder à l'ascenseur, on a une pente, on peut donc accéder au sous-sol. Exceptionnellement, si vous avez un matériel lourd, vous nous prévenez et on peut baliser. On peut venir avec un chariot élévateur, puisque ce genre de matériel est souvent sur palette, et on peut vous amener ce matériel jusque dans le corps du bâtiment. C'est effectivement une solution qui n'est pas satisfaisante sur la durée, mais qui permet de tenir le temps qu'on fasse les travaux d'aménagement de l'esplanade Erasme. Le tout est de nous prévenir.

M. Rollin.- Je souhaite que soit intégré aussi le fait qu'il y a une activité professionnelle, qu'il n'y a pas que la vie du campus et que des voitures qui circulent.

Mme Girollet.- Merci, c'est noté.

La dernière diapositive vous montre le planning. Nous en sommes au livrable un, c'est-à-dire un état des lieux et de besoins théoriques qui a été débattu en comité de pilotage le 8 février, qui est soumis à votre délibération aujourd'hui. Ensuite, si vous acceptez de valider ce livrable, nous entamerons la réflexion sur les différents scénarios avec cette analyse qualitative. Pour que vous puissiez avoir le temps de la réflexion, puisqu'on va avoir un dossier éminemment politique sur la présentation des différents scénarios, Alain Bonnin a proposé que les membres du conseil d'administration soient systématiquement invités aux deux prochains comités de pilotage, ce qui évite de multiplier les réunions.

Le prochain comité de pilotage sur la présentation des différents scénarios sera le 29 avril, avec un conseil d'administration de délibération le 15 mai. Le 15 mai, si les choses se passent normalement, il y aura le choix d'un scénario parmi plusieurs qui seront présentés. Le CA choisira le scénario et celui-ci sera ensuite approfondi par la SCET et par toutes les personnes de l'université qui travaillent sur ce dossier. Il sera finalisé dans cette deuxième étape, à nouveau débattu en comité de pilotage. Là encore, les membres du conseil d'administration seront conviés à y participer. Il sera définitivement approuvé, si tout se passe bien, lors du conseil d'administration du 3 juillet. Je vous remercie.

Le Président.- Merci beaucoup Anne. Merci également à Etienne qui fournit, avec ses services, un appui considérable à la préparation de ce SDIA.

En gros, pour reformuler, il y a trois mots clés dans ce travail que nous sommes en train de mettre en place :

- Le premier : l'avenir. On travaille vraiment pour l'avenir de nos campus, à 20 ans au moins.

- Le deuxième : la concertation. L'enjeu qui se dessine derrière ce SDIA est tel qu'on a voulu élargir les réflexions aussi largement qu'il était possible de le faire. Ce n'est pas facile. Je peux vous assurer qu'avoir un comité de pilotage élargi à l'ensemble de la commission patrimoine n'est pas facile, cela débat beaucoup, des critiques sont

émises. En même temps, c'est quelque chose qui est enrichissant par la force de suggestion que cela représente et dont on a tenu compte.

- Le troisième : la précision. C'est-à-dire qu'on a tenu, autant que possible et comme l'a bien expliqué Anne, à avoir des données d'entrée qui soient les plus précises possible de façon à minimiser autant qu'on pouvait le faire le degré d'incertitude sur les projections qui vont être faites.

Tout cela nous amène à une machinerie un peu lourde, le SDIA représente pratiquement un an de travail. Ce sera plus de 30 réunions, ce sera effectivement des invitations multiples des membres du CA à participer au comité de pilotage. Là encore, nous le faisons volontairement. L'idée est que, par exemple sur le choix des scénarii, les administrateurs auront tout le temps voulu, entre le 29 avril, date de première présentation des scénarii, et le 15 mai, date à laquelle vous serez amenés à voter, pour réfléchir pour faire évoluer le projet. Je ne voulais pas que vous arriviez le 15 mai avec trois dossiers à découvrir et que nous soyons amenés à voter sans avoir pris un temps de réflexion.

On est donc vraiment dans cette démarche d'une réflexion approfondie. En même temps, il ne faut pas confondre le grain des informations qu'on vous apporte, des données d'entrée qui sont très précises, avec celui du livrable de sortie qui sera un schéma extrêmement global. C'est-à-dire que ce qui va être voté au mois de juillet ne sera pas de dire, par exemple, que l'ESIREM sera dans tels ou tels locaux, que nous allons restructurer tels ou tels locaux pour le LE2I. Ce n'est pas cela le grain des données de sortie, c'est avoir une vision d'ensemble et un certain nombre d'options d'ensemble sur l'évolution de nos campus sur les 20 prochaines années, en sachant qu'on n'est pas des devins, que cela doit donc rester évolutif, que l'état de la science ne prévoit pas les 20 années qui viennent. Les données seront donc bien sûr des données assez globales.

Ceci dit, je voudrais vraiment vous inviter, autant que possible, à rentrer dans cette démarche, à être autant que possible présents dans les comités de pilotage pour que vous puissiez vous informer.

Une dernière chose : afin d'élargir au maximum la discussion, nous avons convenu aussi qu'à partir de maintenant les directeurs de laboratoires seraient systématiquement invités à la commission du patrimoine. Jusqu'à présent, les directeurs de composantes étaient de droit invités à la commission du patrimoine, pas les directeurs de laboratoires, ce qui n'est pas tout à fait normal. C'est une sorte d'héritage du passé. Compte tenu du poids des laboratoires dans la stratégie en matière de patrimoine, les directeurs de laboratoires seront systématiquement invités.

Voilà ce que je voulais vous dire pour reformuler ce long exposé. Maintenant, tout ceci est soumis à votre discussion, sachant que tout a bien entendu été très largement discuté en commission patrimoine, qu'on a entendu beaucoup de remarques, beaucoup de critiques et que nous en avons tenu compte. On a tenu compte jusqu'à il y a quelques jours d'un certain nombre de remarques qui ont été faites et que la commission patrimoine n'avait pas vocation à voter, mais elle nous a autorisés à transmettre les documents au conseil d'administration. Par contre, aujourd'hui, il faut que nous votions pour que la SCET ait une vraie légitimité pour avancer dans la construction des scénarii. Tout ceci est maintenant ouvert à vos questions et à votre discussion.

Je ne peux pas penser qu'un tel mutisme dure !

M. Jules. - C'est vraiment pour sortir de ce mutisme que je vais me lancer !

J'ai participé à la réunion qui s'est tenue vendredi dernier concernant la présentation de ce document. Nous en avons parlé assez longuement. Mon sentiment est qu'il y a deux parties dans la construction d'un SDIA, il y a une partie qui est plutôt extra-campus, l'intégration du campus dans la ville. On le voit d'ailleurs bien dans la dernière diapositive que tu as présentée sur les orientations avec les scénarios, on voit qu'il y en a qui dépendent plutôt de l'intégration du campus dans la ville, de l'ouverture sur la ville, de l'ouverture sur le monde économique, etc. A côté de cela, il y a ce que tu as présenté : une partie intra-campus qui consiste à modifier ou à réorienter en fonction des besoins à 20 ans l'organisation, la distribution, l'attribution des mètres carrés des locaux. Dans la conclusion, je vois qu'il y a deux choses comme cela.

Sur la partie extra-campus, c'est bien évidemment un travail qui doit se faire avec les collectivités territoriales et j'imagine que c'est fait sans aucun problème.

Sur la partie intra-campus, dans le document, page 85, il y a un état des lieux, un bilan. On peut éventuellement contester les normes qui ont été utilisées, mais tu nous as dit que nous étions bien obligés d'en tenir compte. Ce que je conçois tout à fait, puisque le ministère applique ses normes, dans nos calculs nous ne pouvons pas être de manière orthogonale à une projection faite par le ministère.

Il y a un état des lieux et je dois dire, pour modérer peut-être un peu mes propos qui ont pu paraître durs lors de la dernière commission...

M. Siccardi. - On a l'habitude !

M. Jules. - Toute la première partie, en gros jusqu'à la page 85, est un document très agréable à lire et qui nous apprend beaucoup de choses, en particulier concernant tous les sites délocalisés, concernant la répartition des différentes composantes dans les sites délocalisés, concernant le logement, concernant la restauration dans les sites délocalisés. C'est un document très agréable à lire et c'est un état des lieux qui existe et sur lequel on peut se baser.

C'est un état des lieux, mais je rejoins un peu mon collègue Laurent Brachais, après, tout dépend de ce qu'on en fait et tout dépend de la lecture qu'on en a. C'est un état des lieux qui n'est pas contestable mais je suis toujours prudent avec l'utilisation qu'on peut faire des documents qui tracent une situation à un instant donné.

Pour ma part, tant que je serai là, je veillerai à faire en sorte qu'il n'y ait pas une dérive et qu'il n'y ait pas un détournement de ce document. J'avais utilisé un terme malheureux et Alain m'avait repris lors de la commission patrimoine, j'avais parlé de "manœuvres". Donc qu'il n'y ait pas un éventuel détournement de ce document.

Mme Girollet. - Ce n'est franchement vraiment pas le but de ce document, et si on voulait vraiment utiliser des documents précis pour dire que telle ou telle composante est bien ou mal lotie, on a le SPSI pour cela. Nous avons déjà tous les chiffres. Si nous avions voulu manœuvrer, nous l'aurions déjà fait. Ce n'est vraiment pas le but. C'est pour avoir des bases précises, pour avoir un SDIA pertinent.

Le Président. - Je pense que nous n'élargirions par la concertation aussi largement que nous le faisons si nous avions précisément une idée prédéfinie, un axe

que nous souhaiterions mener. C'est véritablement un débat que nous voulons ouvert, que nous enrichissons au maximum des contributions des uns et des autres au fur et à mesure. On est là sur une étape qu'il faut valider. Il n'y a donc pas cette volonté. Nous n'avons pas du tout, ni les uns, ni les autres, d'idée prédéfinie de ce que seront les scénarii qui vont être proposés et de ce qui va finalement émerger. C'est d'ailleurs l'intérêt de cette démarche.

J'ai lu ce week-end les comptes-rendus des 30 réunions qui ont eu lieu dans le cadre du SDIA. Il y a 7 pages pleines de suggestions qui ont été faites par l'ensemble des collègues qui ont été audités, qui ont été consultés. Je dois dire que si besoin était, ces 7 pages de suggestions me conforteraient dans le bien-fondé de la démarche que nous avons choisie parce qu'au bout du compte, tout le monde aura eu l'occasion de s'exprimer. Tout cela sera mis sur la table, sera public. Après, il y aura bien sûr des arbitrages, des choix, c'est obligé, nous n'allons pas tout faire, mais d'une certaine façon, en procédant de cette manière, on a donné l'opportunité à tous d'exprimer ce qu'était leur vision de l'avenir des campus, des besoins en patrimoine. Cela part un peu dans tous les sens et notre rôle politique va être de canaliser, mais il y a une grande richesse de suggestions qui ont été faites.

M. Jules.- La deuxième chose est que je suis toujours assez méfiant quant à la réalisation de ces grands documents. J'ai en mémoire quelque chose qui n'est pas si ancien et qui a été... je ne sais même plus comment cela s'appelait : l'audit du cabinet Deloitte, concernant la grande organisation administrative de l'université, qui nous a coûté à l'époque je ne sais trop combien. J'ai noté avec satisfaction que 80 % du coût du SDIA était pris en charge par la Caisse des dépôts. Au moins, là, cela ne nous coûtera pas trop cher. Mais j'ai le souvenir de cet audit du cabinet Deloitte qui a été un grand machin et pour l'instant, à l'instant T, on n'en fait pas grand-chose. Je pense que s'il y a un document, ce sera pour l'utiliser, maintenant avec tous les bémols que j'ai émis tout à l'heure sur l'utilisation et la manière de l'utiliser.

J'ai fait des compliments, je vais commencer à en faire moins. A partir de la page 85, c'est la partie projections des besoins à horizon de 20 ans (2030). Là, honnêtement, mais je crois d'ailleurs que le débat en commission patrimoine avait tourné essentiellement là-dessus, et pour rendre à César ce qui est à César, je reprendrai la formule de notre ami Philippe Salvadori, j'ai vraiment l'impression que c'est au doigt mouillé et à la boule de cristal. Je le dis tel que je le pense. Les seuls documents sur lesquels on peut éventuellement s'appuyer pour travailler à cette prospective au niveau des grandes orientations de l'enseignement supérieur, c'est la note de septembre, la note dite du 12.12 du ministère qui, elle, ne travaille d'ailleurs qu'à 10 ans puisqu'elle ne fait des projections que jusqu'à horizon 2020. Quand on compare les résultats de cette note aux résultats utilisés dans la partie projections, la partie prospectives, je me pose des questions. Parce qu'entre la nécessaire ambition que je comprends bien, je comprends très bien que l'université doive être ambitieuse dans son recrutement et dans ses besoins à horizon de 20 ans, mais entre la nécessaire ambition et puis le nécessaire réalisme, il y a peut-être une place.

Je vais rester sur les grandes masses, les grands chiffres. Si on reprend l'ambition, que je trouve peut-être tout de même un peu forte, de l'Université de Bourgogne sur ses effectifs à 20 ans, c'est une augmentation de 27 % du nombre d'étudiants.

Mme Girollet.- Avec l'universitarisation des métiers de la santé.

Mme Siccardi.- Donc 3 000 étudiants.

M. Jules.- Dans le tableau que nous avons, c'est effectivement ce qui représente 3 000 étudiants. Mais on passe de 23 000 à plus de 29 000, donc une augmentation de 4 000 étudiants. Or, si on reprend les prospectives de la note 12.12 du ministère, l'augmentation du nombre d'étudiants à l'université est de 11 % à 10 ans. Je trouve qu'il y a un écart non négligeable.

J'ai fait le calcul ce week-end : en gros, l'augmentation du nombre d'étudiants à l'Université de Bourgogne couvre 4 % du nombre d'étudiants national. A mon sens, l'Université de Bourgogne représente moins de 4 % du système universitaire français. Mon sentiment est que je comprends bien qu'il faille de l'ambition, mais je pense qu'il n'est pas utile non plus d'afficher des chiffres qui ne sont pas forcément réalistes. C'est d'ailleurs un peu la même chose pour ce qui concerne les aspects "personnel". On sait que nous sommes une université sous-dotée de 100 et quelques postes, je pense qu'il est nécessaire d'afficher l'ambition que dans 20 ans nous serons bien dotés et que nous aurons ce nombre de postes. Je ne suis pas sûr, honnêtement, que ce soit très réaliste.

Maintenant, il y a une deuxième chose, toujours en restant dans les grandes masses. On considère qu'à 20 ans on a 27 % d'augmentation du nombre d'étudiants. Après, on aurait pu s'attendre à ce que, à l'intérieur des tableaux - et de nouveau je suis assez d'accord avec Philippe Salvadori là-dessus -, qui se trouvent page 91, par grands domaines, par composantes, les évolutions à horizon de 20 ans par grands secteurs soient les mêmes que celles affichées dans la note prospective du ministère, la note 12.12. Or, on s'aperçoit qu'il y a des choix faits au doigt mouillé et à la boule de cristal, où on affiche des progressions par exemple à l'UFR Sciences humaines ou à l'UFR communication du nombre d'étudiants qui est de l'ordre de 1 % et des progressions du nombre d'étudiants dans d'autres secteurs qui sont de 19 %, 71 %, etc.

Je le reconnais volontiers, faire un document comme cela - et d'ailleurs le ministère ne le fait même pas - c'est le faire au doigt mouillé et à la boule de cristal. Je conçois la difficulté de l'opération, mais je pense que pour éviter au maximum cette boule de cristal il vaudrait peut-être mieux prendre les chiffres à peu près consolidés du ministère. Je sais bien que l'Université de Bourgogne est une université pluridisciplinaire et que les chiffres ne sont pas forcément les chiffres macro publiés par le ministère. Mais vous avouerez qu'à 20 ans, ce n'est tout de même pas facile. Je me resitue à 1990, les années où j'ai été embauché à l'université. En 1990, le document était fait, mais je voudrais bien qu'on le ressorte pour voir ce qu'il en est 20 ans après. Si, en 1990, on nous avait demandé la structuration de la Recherche sur l'Université de Bourgogne, qu'on puisse voir les perspectives, ce qu'on a écrit en 1990 et ce qui est actuellement, je pense que ce serait très différent. Qui aurait pu prévoir, en 1990 - je parle sous le contrôle d'Alain Dereux, l'évolution du secteur qui est le mien, il y avait les deux laboratoires de Physique, trois ou quatre laboratoires de Chimie. 20 ans après, il reste deux grands instituts qui regroupent la Physique et la Chimie, le laboratoire de Spectrométrie moléculaire a disparu, ainsi que le laboratoire de Physique du solide. Ce n'est pas une critique c'est la difficulté de l'exercice. A 20 ans, comment prévoir ce que sera la Recherche ? Il y a des laboratoires qui sont A + maintenant et qui seront peut-être D - dans 20 ans !

C'est un exercice bien sûr très difficile à faire d'où, à mon avis, la nécessité, et c'est peut-être là l'erreur... tu dis que l'erreur, c'est finalement d'être trop précis. Peut-être que l'erreur est là et peut-être aurait-il fallu vraiment rester au niveau des grandes masses, parce qu'on se retrouve à devoir prévoir l'augmentation du nombre d'effectifs étudiants à l'UFR Langues communication, par exemple, où on affiche 1 % d'augmentation de l'effectif dans 20 ans.

Je pense que quelque part il faut de l'ambition, mais il faut aussi du réalisme. En reconnaissant toutes les qualités du document par ailleurs, je pense qu'il manque probablement de réalisme.

Le Président.- Comme tu le dis toi-même, Jean-Charles, il n'est pas très facile d'être réaliste à 20 ans. Si on reprend le dernier schéma directeur du début des années 90, on voit effectivement bien que sont survenues un certain nombre d'évolutions qui ne pouvaient pas être anticipées, c'est clair. Pour autant, les grandes lignes du développement du campus qui avaient été définies par ce schéma directeur de l'immobilier et de l'aménagement ont été suivies. C'est bien ce qu'on entend. C'est pour cela qu'en réalité nous ne sommes pas sur une granulométrie de décision de planification fine, mais on est sur des grandes orientations de même nature que les grandes orientations qui sont sorties du dernier schéma du début des années 90.

Dans ce degré d'incertitude, nous essayons de limiter l'incertitude. Je suis d'accord : tout ceci sont des hypothèses, des paris, mais que nous pouvons argumenter. On a tenu compte du fait que dans le contexte régional, par exemple, actuellement tout nous montre que le taux d'entrée des bacheliers à l'université est limité et qu'on peut espérer qu'avec une politique volontariste telle que celle que nous essayons de mener avec le rectorat, nous allons attirer un peu plus d'étudiants vers l'université. C'est d'ailleurs un des éléments qu'a soulevé Philippe Salvadori le jour de la commission.

L'idée d'attractivité en deuxième et troisième cycle, c'est plus qu'une idée, c'est un fait. Actuellement, globalement, nos effectifs sont plutôt en stagnation en licence et on recrute hors Bourgogne en master. C'est plutôt quelque chose d'encourageant. On peut donc penser qu'avec des masters appuyés sur des laboratoires de qualité, on va continuer d'attirer en master. Je recevais la semaine dernière notre nouveau conseiller d'établissement, il était étonné et heureusement étonné de l'évolution de nos formations doctorales et du nombre d'étudiants en thèse. On fait donc le pari que, université de recherche, nous allons élargir notre recrutement en master et en doctorat.

Le maintien de la pluridisciplinarité est un vrai choix politique. L'augmentation des effectifs de formations professionnalisantes, ce sont les écoles d'ingénieurs sur lesquelles nous avons du retard, ce sont les IUT, c'est l'IUVV, les masters pro et les licences pro, tout cela est un pari qu'on peut raisonnablement faire. Il sera peut-être pris en défaut par l'avenir, mais tout de même, dans le monde dans lequel nous sommes actuellement, dire que les formations professionnalisantes sont plutôt des formations qui vont se développer à l'avenir est un pari raisonnable. La spécialisation des sites territoriaux, c'est un vrai choix politique, choix qui a du sens. Quand on en parle avec les responsables politiques locaux, ils comprennent notre discours. La croissance de la formation continue en alternance, qui peut penser que ce n'est pas un pari raisonnable actuellement ? Et puis les ESPE, il y avait un article intéressant dans Le Monde d'hier qui montre qu'il y a entre 30 et 50 % d'augmentation des inscriptions sur les concours, actuellement, de l'enseignement. On fait donc clairement le pari que les métiers de

l'enseignement vont se développer.

L'universitarisation des professions de santé est également une donnée de base. On nous annonce, sur un pas de temps qui n'est pas très bien défini, je suis d'accord, que 17 professions d'auxiliaires médicaux sont susceptibles de rentrer à l'université, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures, les podologues, toutes ces professions d'auxiliaires médicaux sont sur les rails pour rentrer à l'université. Comment ne pas tenir compte de cela ?

Et puis, si la projection est en gros de 11 % à 10 ans, nous avons 26 000 étudiants, 11 % représentent 2 600, on en est donc à 28 000 et quelques. On n'est donc pas très loin de la projection quantitative si cela continue sur 20 ans.

On est d'accord sur le fait que ce sont des hypothèses, mais ces hypothèses sont raisonnées. Elles seront peut-être prises en défaut, personne n'est devin, mais on a essayé autant que possible de raisonner les données d'entrée. L'idée est de construire quelque chose qui soit du niveau du schéma.

M. Siccardi.- Cette partie du SDIA a effectivement largement fait débat. Ce n'est tout de même pas "au doigt mouillé" qu'on traite ce sujet entre les pages 85 et 93 en déclinant à la fois les hypothèses nationales, les hypothèses régionales et l'application université. Quand on regarde dans le passé, il y a effectivement eu deux grandes périodes d'expansion de l'université : 1990 avec "Université 2000", la relance des constructions universitaires. Tu as effectivement raison, les hypothèses pour ce campus étaient de 30 000 étudiants à l'horizon 2000. On en est loin puisqu'on est à 23 000. Ceci dit, dans la réflexion, il y avait deux volets, le volet prospectif en termes d'étudiants et le volet aménagement. Là, le volet aménagement a été une grande réussite, parce que contrairement à la plupart des autres campus, on n'a pas bâti nos constructions de manière aléatoire, mais on a créé un vrai urbanisme avec deux voies qui sont très structurées et qui ont permis le passage du tram, à l'ouest l'Esplanade Erasme et à l'est l'avenue du 21^{ème} siècle. C'est une grande réussite.

Maintenant, si on regarde encore plus loin : le début des années 50. Il y a d'ailleurs le livre du Recteur Bouchard qui est tombé dans le domaine public et qu'on a mis en ligne. Pour Dijon et son université, il faut voir à quel point il a été traité de mégalo lorsqu'il a voulu créer le campus et qu'il a acheté les 90 hectares de la colline de Montmuzard pour créer un pôle d'enseignement supérieur. 60 ans après, on se réjouit de ce choix. Ensuite, on arrive au bout de ce campus puisque derrière c'est la rocade, et on se rend compte qu'on est en limite de constructibilité. Le choix qui avait pu paraître extrêmement ambitieux, mégalo, on se rend compte, 60 ans après, qu'heureusement on l'a fait, parce qu'on mutualise les moyens, parce qu'on a permis de créer un vrai quartier universitaire, contrairement à beaucoup d'autres villes universitaires dont c'est le grand problème. Regardez nos cousins de Besançon, ils n'ont pas eu cette chance, ils ont de gros problèmes en matière immobilière en partie à cause de cela. Quelque part, avoir de l'ambition en matière de développement, ce n'est pas non plus que négatif.

M. Jules.- Je ne me suis pas permis de traiter Alain de mégalo !

Tout à l'heure, j'ai bien fait la différence avec les aspects aménagement du campus. Ce sont probablement des choses qui dépendent moins "du doigt mouillé" et de la boule de cristal que les aspects mètres carrés et prospectives en terme d'étudiants.

Si ce document fait la même chose que le précédent, qu'on s'y tient et s'il fait en sorte que l'aménagement de notre campus continue d'être et fasse que dans 20 ans il soit de même qualité qu'il l'est actuellement, ce sera une grande réussite.

Ce que je conteste ici, c'est plus les aspects de prospectives en termes d'étudiants, de besoins dans tel ou tel secteur. C'est pour cette raison que je pense qu'il faudra être prudent, si on affiche 1 % dans tel secteur et 16 % dans un autre, dans l'utilisation de ce document, et ne pas dire : "On va construire tant de mètres carrés là parce qu'on prévoit 16 %, etc." Ceci dans toute la partie extra-campus, c'est-à-dire intégration du campus dans la ville, en particulier avec ce qui avait été prévu sur la continuité. Si ce document le prévoit et maintient une qualité de campus telle qu'on l'a actuellement, c'est très bien. Maintenant, je doute de l'aspect raisonnable, puisque tu as repris le terme dans ton argumentaire, sur un certain nombre d'autres choses. De plus, avec le contexte actuel qui est le regroupement des universités, qu'on soit d'accord ou pas puisque, de toute façon, le ministère l'impose. Je pense que ce n'est pas la peine de tourner autour du pot : la loi ESR va modifier la carte de l'enseignement supérieur en France et impose la réduction du nombre d'universités, impose des regroupements. Dans ce contexte, il est encore bien plus difficile de savoir à 20 ans ce que sera le site délocalisé de Dijon dans la grande université de Bourgogne Franche-Comté. Il est possible - et c'est une volonté du ministère - que les universités pluridisciplinaires, dans les années qui viennent, perdent des étudiants plutôt qu'elles n'en gagnent. En tout cas, il y a une volonté du politique de faire en sorte, quelque part, que ce soit cela. Je pense qu'il est donc très difficile de prévoir ce que sera la carte des universités dans les 20 ans qui viennent, en particulier en termes de nombre d'étudiants ou en termes de besoins en mètres carrés.

Le Président.- C'est tout à fait vrai. Pourtant, ceci doit-il nous empêcher d'essayer de nous projeter ? *A fortiori* parce que nous sommes engagés dans ce rapprochement avec la Franche-Comté et que, parce que dans ce rapprochement chacun va essayer de ménager des équilibres qui lui seront favorables, il faut être réalistes, je pense que nous avons tout intérêt, nous, Université de Bourgogne, à rentrer dans ces rapprochements et à rentrer dans ces discussions avec une vision de notre avenir qui soit la plus claire possible. Cet argument, là aussi, est un argument pour qu'on formalise la vision que nous avons de notre avenir.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

M. Loquin.- Il est vrai que sur 20 ans c'est très difficile. L'accélération de l'histoire est une réalité, et je pense que cela évoluera encore plus vite dans les 20 prochaines années que dans les 20 dernières. Comment enseignera-t-on dans 20 ans ? J'avoue que je n'en sais rien. J'aurai 84 ans, je ne suis donc pas sûr de le voir. Je ne suis pas certain que nous aurons encore besoin de grands amphis, par exemple. J'espère en tout cas qu'on n'en aura plus besoin. Le cours magistral est tout de même une institution moyenâgeuse. Je n'arrive même pas à comprendre qu'ils soient encore présents dans une université. Quand on fait cours à 900 étudiants dans l'amphi Platon, cela n'a pas de sens au 21^{ème} siècle. Dans 20 ans, est-ce qu'il ne faudra pas démolir Platon, Aristote, Galilée parce qu'ils ne serviront plus ? Ou alors on les transformera en salles de spectacle. Déjà sur 5 ans, l'Etat a bien du mal à faire un plan quinquennal, donc sur 20 ans, c'est du rêve, ce n'est pas de la réalité. Mais je salue l'effort.

Le Président.- Ce n'est pas tout à fait du rêve. Dans ce schéma, on indique bien que parmi les données qui vont être prises en compte, il y a la prise en compte des grandes évolutions des pratiques pédagogiques, les amphithéâtres laisseront la place à des heures en petits groupes, les TICE et l'enseignement à distance vont se développer, le numérique va se développer, et si on ne prend pas précisément en compte ces données structurelles qu'on peut tout de même anticiper dès maintenant, on sera d'autant plus en défaut le moment venu quand il faudra programmer l'implantation de tel ou tel bâtiment, de telle ou telle infrastructure. C'est précisément ce que nous sommes en train de faire : voir quelles sont ces données d'entrée qui sont très structurantes pour essayer de programmer l'avenir le mieux possible. Tes remarques sont prises en compte.

M. Loquin.- Est-ce qu'on a pris en compte l'impact possible de la fusion Université de Franche-Comté / Université de Bourgogne ? A aucun moment cela n'apparaît.

Le Président.- Non, on ne l'a pas pris, déjà parce que l'Université de Franche-Comté a déjà fait son SDIA un peu avant nous, même s'ils ne l'ont pas encore voté au CA, ils l'ont fait. On ne l'a pas fait pour tout un tas de raisons, d'abord parce que, sur ce coup-là, ils avaient un peu d'avance sur nous. Il y a le fait que les formations sont maintenues et puis, plus politiquement, quel que soit le volontarisme que vous me connaissez pour avancer dans le rapprochement avec la Franche-Comté, tant que celui-ci n'est pas fait, qu'il n'est pas consolidé, qu'on n'a pas opéré une fusion, je considère que nous devons tout de même mener notre propre stratégie et notre propre politique. Pour l'instant, nous sommes Université de Bourgogne de plein exercice, nous menons la politique et la stratégie de l'Université de Bourgogne.

Je vous le disais il y a quelques minutes : je pense que nous serons d'autant plus en situation de discuter avec l'Université de Franche-Comté dans les rapprochements que nous aurons nous-mêmes formalisés ce que nous voyons et ce que nous souhaitons pour notre avenir. Je pense qu'il ne faut pas non plus que nous ayons une vision excessivement naïve et angélique de ce que seront les rapprochements, et je pense que je suis fondé à dire cela parce que vous connaissez l'énergie que je veux y mettre. En même temps, dans ces rapprochements, je crois que chaque institution défendra l'image qu'elle a d'elle-même, l'identité qu'elle se voit, il faut donc que nous nous construisions notre identité.

Pas d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce document à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Une abstention.

M. Jules.- Oui, je m'abstiens. Ce n'est pas une défiance à l'égard des personnes qui ont fait le document. Je considère qu'il y a tout de même une part "boule de cristal" tellement importante, quoi qu'on en dise, que je m'abstiens sur la partie projections.

Le Président.- Une abstention.
Pas de refus de vote ?

Pas d'oppositions ? Parfait. Merci infiniment.

25 pour, 1 abstention

Ce vote positif est la plus belle des confirmations du travail que vous avez fait, Anne et Etienne. On va continuer, tous ensemble, sur ce projet qui va se terminer au mois de juillet.

Nous avons encore deux points sur le patrimoine.

2. Expertise de la construction du datacenter de l'uB

Mme Girollet.- Olivier Politano va présenter le dossier d'expertise du datacenter.

M. Politano.- Concernant le projet de datacenter, je souhaitais tout d'abord faire un état des lieux des infrastructures actuelles. L'université dispose d'une salle-machines située à la Maison de l'université, elle fait 50 m² au sol et elle dispose de deux climatisations de 50 et de 70 kilowatts. Cette salle-machines héberge les équipements de la DSI, les différents services de la DSI, le centre de calcul, le service gestion, le service réseaux. Si on regarde l'évolution de l'informatique de la DSI depuis 1996, date de la création de cette salle-machines, le centre de calcul était de 4 cœurs de calcul pour 2 kilowatts d'électricité consommés. Aujourd'hui, en 2013, c'est 2 500 cœurs de calcul, 180 serveurs pour 56 kilowatts d'électricité consommés. Pour le service gestion, on a à peu près le même rythme de progression. J'ai les chiffres en 2007 et 2012, on est passé de 4 serveurs physiques à 56 serveurs physiques en 2012. Ces serveurs hébergent plus de 100 services applicatifs plus tous les serveurs Web de l'université. Il y a également tous les équipements réseaux, le cœur de réseau de l'université. Aujourd'hui, la salle machine n° 1 consomme 70 kilowatts d'électricité. Etienne Siccardi dit souvent que c'est 80 % de la consommation électrique de tout le bâtiment Droit Lettres, donc uniquement pour ces 50 m² situés à la Maison de l'université.

Aujourd'hui, cette salle-machines, de par sa conception, est devenue obsolète. Elle a été conçue en 1996, avec les techniques de l'époque, en particulier les techniques de refroidissement par le faux plancher qui ne sont plus adaptées au niveau de puissance qu'on atteint actuellement, nous avons besoin de nous projeter vers les années 2016 / 2000. On sait que la puissance informatique est multipliée par 10 tous les 4 ans. On a des objectifs d'évolution, que ce soit pour le calcul ou pour l'informatique de gestion. On sait par exemple que le calcul atteindra 533 Tflops (téra-flops) en 2016. On aura donc besoin d'une puissance électrique d'à peu près 200 kilowatts. Ceci n'est pas compatible avec les équipements actuels, il y a également de nouveaux besoins, en particulier des besoins émergents comme les stockages. La présence d'un stockage centralisé est très demandée, aussi bien par les laboratoires que par les composantes et puis les services administratifs.

Cette salle-machines manque d'espace. Vous avez à l'écran quelques photos qui montrent un peu l'empilement des racks au niveau de cette salle-machines. Aujourd'hui, on n'a plus la possibilité d'accueillir de nouveaux équipements, il n'y a en particulier pas de redondance des capacités de refroidissement, ce qui pose un problème. En cas de panne d'une des climatisations ou d'un arrêt électrique, les serveurs continuent à

fonctionner, les climatisations s'arrêtent et on a une augmentation de température de l'ordre de 15° toutes les 5 minutes. Il fait à peu près 25° dans la salle, 5 minutes plus tard il fait 40° et 5 minutes plus tard, 55°, et cela ne s'arrête pas. Le centre de calcul des pays de la Loire a eu tous ses matériels détruits avec plus de 80° dans la salle. Les machines ont fondu. Il y a donc eu beaucoup de travaux de la part des services techniques pour sécuriser les équipements, on a installé une ventilation de secours. C'est une grosse VMC qui va ventiler 12 000 m³ d'air par heure dans la salle en cas d'arrêt des climatisations pour essayer de refroidir en faisant finalement un grand courant d'air aux équipements. Aujourd'hui, on est vraiment aux limites des mesures que l'on peut déployer pour sécuriser les équipements.

L'objectif est bien sûr de sécuriser les équipements de la DSI mais également des laboratoires, des composantes et également le Noeud Renater dans un nouveau datacenter, un grand datacenter qui serait conçu au sous-sol de la Maison de l'université où il y a un grand vide sanitaire de 400 m². Il s'agit pour l'instant d'une surface brute qui peut être aménagée en salle-machines pour accueillir les matériels de la DSI, mais également des matériels extérieurs. On peut même imaginer, au-delà des matériels des composantes ou des laboratoires, accueillir également des matériels qu'on pourrait héberger, pourquoi pas des matériels de Franche-Comté, du CHU, d'autres personnes qui auraient besoin de capacité d'hébergement.

Au départ, le projet est de créer 100 m² de salle-machines avec de fortes possibilités d'extensions, puisqu'il y a un plateau brut de 400 m². Dès le départ du projet, il faut prévoir ces capacités d'extension, créer des îlots également dans cette salle-machines avec différents niveaux de sécurité. On sait que le Nœud Renater, concrètement avec Renater, on doit assurer une alimentation électrique à minima d'une heure en cas de panne EDF. On doit aussi avoir un certain niveau d'extinction d'incendie de sécurité. On va donc faire différents îlots. Il faut également prévoir une alimentation de l'ordre de 600 kilowatts, peut-être pas dans un premier temps. Le projet démarrera avec une alimentation électrique de 200 kilowatts pour l'informatique, plus 200 kilowatts pour les capacités de refroidissement, tout en sachant qu'à l'horizon 2016-2017, les 200 kilowatts informatiques seront peut-être insuffisants et qu'il faudra peut-être se diriger vers 400 kilowatts informatiques.

La salle-machines produit beaucoup de calories. Ces calories sont actuellement gaspillées puisqu'elles sont aspirées par les climatisations. L'idée est d'essayer de récupérer ces calories pour contribuer au chauffage du bâtiment, par exemple. Ceci est réalisé dans d'autres endroits, on peut citer le centre de calcul l'IN2P3 à Lyon où la salle-machines sert à chauffer intégralement le bâtiment et fournit également de l'eau chaude pour une partie du campus de la Doua.

M. Siccardi.- Une remarque là-dessus. Un chiffre est frappant : la salle-machines actuelle, c'est 50 m², consommation : 500 000 kilowatts, plus que la fac de Lettres et l'extension Lettres. C'est énorme !

M. Loquin.- Et pourtant ce n'est pas très bien chauffé !

M. Siccardi.- C'est la consommation électrique.

M. Politano.- L'idée est de se diriger vers ce nouveau datacenter. Le calendrier

est le suivant : nous sommes début 2013, recrutement d'un maître d'œuvre. Ce maître d'œuvre est Capingelec qui a réalisé en particulier le nouveau datacenter de l'IN2P3 à Lyon. Il a également contribué au CRIHAN, le centre de ressources informatiques de la région Haute Normandie. Actuellement, le maître d'œuvre a été recruté, il est en phase d'étude. Le planning prévoit un démarrage des travaux au deuxième semestre 2013, travaux qui vont s'échelonner début 2014 pour une fin des travaux mi 2014, livraison du datacenter aux alentours de septembre 2014. Il y aura à ce moment-là une phase d'acquisition d'équipements puisque le datacenter sera livré brut, il faudra acheter tous les équipements informatiques, des nouvelles baies réfrigérées pour accueillir les matériels, des baies pour l'hébergement, des unités de froid qui seront intégrées au sein des équipements informatiques, etc.

Au niveau du financement, c'est un projet à 2 millions d'euros. 1,2 million est consacré aux aménagements pour le bâtiment, pour les installations électriques, puisqu'on part d'une surface brute. Ensuite, 800 000 € pour les équipements informatiques. Le plan de financement est le suivant : le financement de ce projet est inscrit au CPER 2007-2013 à raison de 1 million d'euros par l'Etat dont 800 000 € pour l'équipement et 1 million d'euros par la Région Bourgogne.

Le Président.- Merci beaucoup Olivier. C'est une présentation précise, qui fixe les enjeux. Vous avez bien compris qu'en fait, l'enjeu, c'est le système nerveux central de notre université et qu'on ne peut pas se permettre d'avoir une interruption de fonctionnement de ce datacenter. Olivier a bien expliqué que nous étions arrivés aux limites technologiques de ce qui est tenable, qu'il fallait donc que cette rénovation soit engagée.

Nous allons bien sûr débattre quelques minutes. Ce qui va vous être demandé aujourd'hui, c'est un vote de principe qui va nous permettre de transmettre le dossier au rectorat pour qu'il puisse continuer son cheminement administratif.

M. De Mesnard.- J'aimerais dire ce que j'ai déjà dit : c'est une étude remarquablement bien conduite, mais ceci ne peut être qu'une solution transitoire parce qu'on met le datacenter dans la présidence, le datacenter fait courir des risques à la présidence. Je sais bien que c'est le cas actuellement, mais on n'en sort pas. Et inversement, s'il y avait un incendie à la présidence, le bâtiment au-dessus, l'eau qui serait déversée irait au datacenter puisqu'on couple les deux. La seule bonne solution serait un bâtiment séparé, qui coûterait beaucoup plus cher, nous sommes d'accord. C'est n'est qu'une solution transitoire que nous choisissons là à court terme. Je suis d'accord sur le fait qu'elle est nécessaire, mais il faut tout de même bien avoir cela à l'esprit et je ne sais pas si cela a été pris en compte dans le SDIA.

Mme Girollet.- Je note.

M. De Mesnard.- Il y a tout de même un mot qui me frappe maintenant, c'est le "vide sanitaire", il ne m'avait pas frappé avant. Je ne suis pas du tout spécialiste de bâtiments mais il me semble qu'un vide sanitaire est fait pour collecter l'humidité et empêcher qu'il y ait de l'humidité dans le bâtiment du dessus. Souvent, dans les villas, on fait des vides sanitaires pour cela. Ne va-t-il donc pas y avoir de l'humidité à cet endroit ?

M. Politano.- Le terme de "vide sanitaire" est effectivement mal choisi, même si on l'a toujours appelé ainsi. Il fait 4 m sous plafond, on n'est donc pas dans le cadre des 50 cm qu'on peut avoir sous une villa. En fait, le vide sanitaire est une plateforme qui n'est pas aménagée au sous-sol de la Maison de l'université, au même titre que le reste des locaux qui sont au sous-sol, le sol est brut, c'est de la terre battue, les murs sont en béton brut.

Nous sommes allés visiter ce vide sanitaire avec le maître d'œuvre il y a un mois, il a pu constater lui-même qu'il n'y avait pas d'humidité. On a soulevé la question de savoir ce qui se passerait s'il y avait un incendie ou malgré tout des ruissellements d'eau. On attend le résultat de l'étude mais il se pourrait que le plancher du datacenter soit légèrement surélevé avec des pompes de relevage pour pourvoir à ce type de problèmes.

En ce qui concerne la sécurisation des équipements au cas où il y aurait un sinistre à la Maison de l'université, je ne l'ai pas cité mais il y a une deuxième salle-machines au sous-sol de la BU Droit Lettres qui sert à faire de la redondance d'une partie des équipements, seulement une partie des équipements, et puis qui sert actuellement pour l'hébergement du matériel des laboratoires, des composantes et des services techniques.

M. Siccardi.- Vous avez bien soulevé le problème : le risque majeur est celui de l'inondation dans ce local parce qu'il est situé au niveau - 1, il peut donc y avoir une inondation, soit suite à un incendie, soit directement parce que le tuyau d'évacuation casse. On a essayé d'appréhender ce problème, à la fois en relevant le plancher et en mettant des pompes de relevage. Mais c'est couru d'avance, on connaît en effet ce problème : en général, quand on a des inondations, c'est qu'on a un énorme orage qui coupe l'installation électrique, donc plus d'électricité. Il faut donc que les pompes de relevage soient secourues. On essaie de le prendre en compte. Ceci dit, le risque zéro n'existe pas, et si on devait faire la hiérarchie des risques, le risque inondation est le premier risque à prendre en compte.

Le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Jules.- Simplement pour plaisanter. A partir du moment où ce n'est pas un PPP (partenariat public / privé), il n'y a vraiment aucune raison de bloquer le dossier. *(Rires)*

M. Dereux.- Je pense que c'est une opération stratégique majeure, absolument indispensable pour la future université. Simplement un commentaire : nous devons absolument avoir notre autonomie en termes de moyens de capacité, même si on constate que nos collègues Nord Américains s'engagent dans d'autres stratégies puisqu'ils commencent à déléguer leurs datacenters à Google, à Apple. Nous, nous ne pouvons pas nous permettre cela pour des raisons de confidentialité de nos données. Comme il n'y a pas de projet national digne de ce nom qui pourrait prendre le relai, il faut absolument, à l'échelle de l'université, assumer notre autonomie et la sécurisation de nos données.

Le Président.- Je pense qu'en toutes choses on doit garder la maîtrise de notre destin, de notre avenir et de notre capacité à faire des choix. Tu as tout à fait raison, Alain.

Pas d'autres remarques ?

Je voudrais en profiter pour remercier Marie-Ange qui est ici, ainsi que son service parce que j'ai eu l'occasion de visiter le datacenter, de voir ce qui s'y fait, je peux vous assurer que Marie-Ange et son service font des miracles pour maintenir en l'état notre capacité informatique. Il faut vraiment leur rendre hommage. Ce dossier fait, pour moi, partie des priorités pour notre établissement.

Je remercie Olivier Politano également, ainsi que les services techniques, puisque pour les climatisations, ce sont les services techniques qui sont concernés.

Merci à tous. Vous tenez à bout de bras cette architecture informatique.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que nous transmettions ce dossier d'expertise ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ?

Unanimité (24 pour)

Le dossier est validé, je vous en remercie très sincèrement.

J'appelle Anne qui va revenir à côté de moi pour trois petits points sur des dénominations de bâtiments.

3. Modification de la dénomination de certains bâtiments du campus dijonnais

Mme Girollet.- C'est le document qui vous a été distribué ce matin, la liste des bâtiments avec leur dénomination et leur adresse précise.

On vous donne ce document parce qu'il y a parfois des confusions avec les services de secours, en particulier Chabot-Charny. Lorsqu'on dit bâtiment "Chabot-Charny" aux pompiers, pour eux c'est toute la rue. On a donc remis à plat la dénomination des bâtiments.

Vous avez toute la liste. Il y a trois modifications :

- La première modification importante figure sur la première page, le n° 1.07 Bâtiment Epicure, ex ENSBANA AgroSup Nord. Pourquoi cette dénomination ? AgroSup a souhaité avoir un autre nom de bâtiment qu'AgroSup Nord qui laisserait supposer qu'il y a un Sud. "Ex ENSBANA" n'est pas mieux pour leur lisibilité. Nous avons discuté de cette question en commission patrimoine fin 2012 et nous avons proposé à Claude Bernhard qui était présent, le Directeur, de voir avec son institution quelle dénomination il pouvait proposer. La proposition d'AgroSup est d'appeler ce bâtiment Epicure.

- La deuxième modification est à la 3^{ème} page, n° 3.01. Au lieu d'écrire "Chabot-Charny" mettre "Chabot-Charny bâtiment universitaire". Là aussi, c'est une proposition de la commission patrimoine de la fin 2012 pour éviter toutes confusions, notamment en cas d'urgence pour faire venir des secours.

- La troisième modification concerne la ventilation des ailes, en particulier pour Mirande. Page 2, n° 1.14. On ventile les ailes parce que dans certains bâtiments il n'y a qu'un seul correspond sécurité, par exemple. Mirande est tellement grand, il y a

tellement d'ailes, qu'il n'y a pas qu'un seul correspondant sécurité. Là encore, pour éviter toute confusion et pour que Pascale Bouchot puisse donner une liste précise des ailes des bâtiments et des correspondants sécurité à chaque fois lorsque c'est nécessaire, nous avons ventilé les ailes. Vous voyez apparaître chaque bâtiment qui a des ailes, ici, précisément pour Mirande.

M. Rolin.- Je vois que les ailes de Mirande commencent à B. Il n'y a pas d'aile A ?

M. Siccardi.- Si, il y en a une. Il y a une erreur. L'aile A est l'aile de Maths. C'est une erreur regrettable. Rien ne vous échappe !

Une précision. On ne va pas refaire le débat de la commission des locaux, mais pour écrire notre patrimoine, on le décrit avec plusieurs entités et par ordre décroissant. Le niveau le plus important est le site. Pour nous, c'est le site de Montmuzard. Ensuite, c'est le bâtiment et enfin l'aile. Il y a des bâtiments qui sont tellement gros qu'il faut penser aile. Ensuite, c'est l'étage. Le dernier niveau est la salle. Tout cela est décrit géographiquement en local.

Au niveau des bâtiments, on a très tôt pris le parti de donner un numéro aux bâtiments. Il y a beaucoup de bâtiments qu'on appelle de différentes façons : l'IUVV Jules Guyot et autres. Ce qui nous faisait des confusions assez énormes dans les rapports quand on donne des numéros. Le numéro est toujours en deux termes, le premier est le nom du site en partant du plus important (Montmuzard). Tout ce qui est sur Montmuzard est 1, tout ce qui est sur Médecine-Pharmacie, c'est 2, etc. Ensuite, c'est le niveau chronologique : le premier bâtiment est Gabriel, qui a été le premier à être construit, et ainsi de suite. Mirande est le 1.14, donc le 14^{ème} bâtiment à être construit sur le campus de Montmuzard. Avec cela, on décrit de manière précise et sans confusion possible tout notre patrimoine.

Le Président.- Y a-t-il d'autres questions sur ces différentes dénominations ?

S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je vais les soumettre globalement à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Unanimité (24 pour)

On a terminé avec 20 minutes d'avance par rapport au planning cette question du patrimoine. Avant d'aller déjeuner, je vous propose de rediscuter dès maintenant un d'un point prévu pour la fin de journée, ce qui va nous permettre de gagner un peu de temps en fin de journée. Je voudrais aborder tout de suite le point 13 de l'ordre du jour.

XIII) Création de la SATT Grand Est

- Evolution du cadre juridique du transfert des parts d'uB Filiale

Le Président.- C'est un point important, tout à fait politique et qui va faire écho à un certain nombre de discussions et de débats que nous avons eus tous ensemble au cours des mois précédents, il s'agit de la cession des parts de notre filiale, donc d'uB

Filiale, dans le cadre de la construction de la SATT (Société d'accélération du transfert de technologie) Grand Est.

Si on résume la situation telle qu'elle s'est déroulée au cours des 18 mois précédents, la construction de la SATT est une société qui va regrouper l'Université de Lorraine, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté et l'Université de Technologie de Troyes. Cette SATT a été validée par l'Etat, Jean-Marc Ayrault a donné son accord il y a quelques semaines, fin décembre ou tout début janvier. Elle doit se créer autour d'uB Filiale, de Welience, notre filiale. C'est l'Université de Bourgogne qui avait le choix de donner, en quelque sorte, uB filiale à la Fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche-Comté qui ensuite allait céder uB Filiale à la SATT. C'est autour d'uB Filiale que doit se construire la SATT.

Dans le schéma tel qu'il prévalait et tel que notre CA l'a validé à l'automne dernier, il est prévu que les 3 500 actions d'uB Filiale que possède l'Université de Bourgogne soient cédées au PRES Bourgogne Franche-Comté, donc à la Fondation de coopération scientifique. Laquelle va ensuite céder ses actions pour constituer la Société d'accélération et du transfert de technologie.

Deux éléments me conduisent à revenir sur ce schéma, cette organisation de nature politique. Le premier élément est que vous avez bien compris que les PRES vont disparaître et que, d'autre part, le choix politique tel que nous le portons actuellement avec nos collègues de Franche-Comté est de construire une grande université de Bourgogne Franche-Comté. Dans ce contexte-là, je souhaite que les parts de Welience, notre filiale, ne soient pas confiées à une fondation mais soient confiées à une université. C'est la dimension politique de l'évolution du choix que je vous propose.

En fait, il y a trois aspects dans cette politique. C'est le premier élément.

Le deuxième élément d'argumentation est d'ordre fiscal. C'est un argument qui a émergé au cours des deux à trois dernières semaines, quand on s'apprêtait à céder les parts de Welience à la Fondation. Cet argument fiscal est que le crédit impôts recherche pour les entreprises qui sont partenaires d'uB Filiale est doublé quand uB Filiale est adossée à une université. Par contre, si uB Filiale est adossée à une fondation, ce crédit impôts recherche n'est pas doublé. Tous nos partenaires, toutes les entreprises qui sont partenaires d'uB Filiale ont donc intérêt fiscalement à ce qu'uB Filiale soit adossée à une université et non pas à une fondation.

Pour ces deux raisons, à la fois d'ordre fiscal et à la fois d'ordre politique, j'ai demandé à Catherine Guillemin, qui est la directrice d'uB Filiale, d'examiner les évolutions possibles du dispositif. Une des évolutions possibles que je vais vous soumettre est que l'Université de Bourgogne garde la maîtrise d'uB Filiale, nous gardons donc notre filiale. Mais nous nous engageons à porter une partie des actions d'uB Filiale pour le compte de l'Université de Franche-Comté et à remettre en pleine propriété uB Filiale à la future grande université de Bourgogne Franche-Comté quand celle-ci sera constituée. C'est quelque chose d'un peu compliqué juridiquement, mais l'idée est que nous continuions à être les propriétaires, les actionnaires d'uB Filiale, nous le faisons pour le compte de l'Université de Franche-Comté pour 50 % des parts, ce que nous avions prévu de leur donner. Nous le faisons donc à hauteur de 50 % des parts pour l'Université de Franche-Comté étant entendu que nous donnerons notre filiale non pas à une fondation mais à une université. C'est un vrai choix politique qui exprime l'ambition que nous avons pour créer cette grande université de Bourgogne Franche-Comté. Le corollaire de cette décision est que cela permet, pour les entreprises qui sont

partenaires d'uB Filiale, de bénéficiaire d'un crédit d'impôt recherche qui est doublé. Tout le monde y trouve donc son compte.

C'est la vision politique. Au-delà de cela, dans la délibération qui va vous être proposée, je fais ajouter une close que je vais vous demander de voter, qui est que nous donnerons uB Filiale à l'Université de Bourgogne Franche-Comté si et seulement si cette université est créée sous forme d'une fusion, dans le cadre juridique d'une fusion. Vous avez compris les réserves, voire les réticences que j'ai par rapport au concept juridique de communauté d'universités qui, à mon avis, va être un concept juridique faible sur le plan de sa capacité stratégique, mais complexe sur le plan de son fonctionnement et je ne souhaite pas donner uB Filiale à la communauté d'universités. Si, par malheur, le rapprochement avec la Franche-Comté devait se faire dans le cadre d'une communauté d'universités, nous garderions uB Filiale.

Vous voyez que tout cela sont des décisions politiques très fortes, qui veulent à la fois exprimer notre force parce que notre force, c'est notre filiale, c'est nous qui l'avons constituée, c'est nous qui l'avons construite au fil des années. Ceux qui étaient dans l'ancien conseil d'administration savent que nous étions très réservés à l'idée de donner notre filiale en contrepartie de rien, que nous le faisons par sens de l'intérêt général. Nous ne voulions pas nous trouver en situation d'être bloquant vis-à-vis du développement de la SATT. Il se trouve qu'aujourd'hui nous avons une autre opportunité et que je voudrais la saisir, sachant qu'elle nous permet de garder notre filiale et d'affirmer que cette filiale sera donnée dans le cadre de la grande université. Ce qui permet de dire que nous faisons confiance à nos partenaires de Franche-Comté, parce que nous voulons bien donner, en contrepartie de rien, la moitié de la filiale à l'Université de Franche-Comté pour faire une grande université, mais avec une condition qui est la fusion. S'il n'y a pas de fusion, on rentrera alors dans une gouvernance que je ne peux pas accepter et on gardera donc notre filiale. Ce qui veut dire qu'il y aura la SATT, mais les deux sièges au conseil d'administration sont deux sièges qui restent à l'Université de Bourgogne, à moins que je prenne la décision de donner un siège à l'Université de Franche-Comté. On est donc là sur quelque chose d'extrêmement politique. L'objectif est de dire que nous avons des arguments, que nous sommes forts, que la porte du partenariat avec la Franche-Comté reste totalement ouverte, mais dans des conditions que nous souhaitons maîtriser.

M. Dereux.- J'ai une question sur l'argument fiscal. Dans le scénario que tu proposes, le jour où les actions d'uB Filiale seront transférées à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, est-ce qu'elles repassent à la SATT ou pas ? Parce qu'à ce moment-là, l'argument fiscal tombe.

Je comprends l'argument de donner à l'université par la Fondation, mais si, de façon ultime, on transfère les parts à la SATT, celle-ci n'est pas plus une université que ne l'est la Fondation.

Le Président.- Dans ce cas, c'est l'université qui devient actionnaire de la SATT et pas la Fondation.

M. Dereux.- Merci pour l'éclaircissement.

J'ai encore un commentaire à faire. Je trouve que c'est une amélioration certaine par rapport au scénario que nous avons connu lors de la mandature

précédente. J'avais émis pas mal de réserves à cet égard, notamment le fait de faire don de notre patrimoine sans aucun garde-fou. Je préfère de loin ce qui nous est proposé aujourd'hui. J'ai tout de même besoin d'avoir une petite confirmation, c'est-à-dire qu'on a voté des choses en Bourgogne dans l'espoir de la validation par le Premier ministre. Je n'ai pas connaissance de la décision qui a été prise, est-ce qu'elle entérine bien que le siège de la SATT est à Dijon ? Ce qui faisait partie de nos conditions pour faire le don de ces parts. Et est-ce qu'on connaît le montant du financement de la SATT sur lequel nous avons également mis une réserve ?

Je voudrais avoir une information là-dessus. Quand je l'aurai, le concept total me paraît beaucoup plus sûr pour l'Université de Bourgogne pour pouvoir totalement l'approuver.

Le Président.- Le siège social est bien à Dijon. Le montant total délégué par l'Etat pour le dispositif de maturation est de 60 millions d'euros. Lorsque nous avons émis un certain nombre de clauses restrictives, nous l'avons mis à 40. On est donc largement au-dessus.

M. Dereux.- Ces conditions étant remplies, je suis entièrement satisfait. L'évolution que tu proposes est une amélioration certaine pour la garantie du patrimoine universitaire et il faut absolument l'approuver.

Le Président.- Tout à fait. Une dernière chose. Le montage que nous vous proposons n'est pas quelque chose que nous avons construit et imaginé nous-mêmes, c'est avec l'accord du ministère. Catherine Guillemain est allée présenter les difficultés, les différentes options, et ce schéma a l'accord du commissariat général à l'investissement, donc de l'ensemble des parties prenantes qui gèrent le dossier SATT au niveau de l'Etat. Sinon, nous ne vous ferions pas cette proposition.

J'ai bien entendu exprimé ceci, sans le soumettre au vote puisqu'il n'y avait pas lieu, au dernier conseil d'administration de la Fondation de coopération scientifique.

M. Jules.- Tu ne seras pas étonné que nous nous abstenions sur cette délibération puisque nous avons voté contre la SATT. Vous savez très bien qu'à titre syndical nous avons une grande réticence à l'égard de ces structures qui sortent des universités. De fait, budgétairement, on a un contrôle *a posteriori*, mais la mise en place de toutes ces structures en dehors de l'Université fait que le contrôle est loin d'être acquis. Nous avons donc une vraie réticence et nous avons voté contre.

Maintenant, cette SATT est créée, on ne va pas voter contre systématiquement. Sur l'aspect du montage, le point fiscal me pose un problème d'ordre politique et idéologique. Vous savez que le crédit impôts recherche est une enveloppe qui a été prise sur les crédits de l'enseignement supérieur. Là, on se retrouve à faire un montage financier de manière à ce que les entreprises bénéficient de deux fois plus de crédits impôts recherche. Ce qui est une mesure que nous contestons. Depuis bien longtemps, le SNESUP demande si ce n'est la suppression en tout cas une très forte diminution de ce crédit impôts recherche parce qu'il vient amputer le ministère de l'Enseignement supérieur d'une masse d'argent de l'ordre de 3,5 ou 4 milliards d'euros. Ces derniers temps, quand on dit que le budget de l'Enseignement supérieur augmente, c'est parce qu'on augmente l'enveloppe crédit impôts recherche. J'ai donc quelque part un vrai

problème philosophique à participer à un montage financier qui fasse que les entreprises doublent la donne dans ce montage.

Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre, mais je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme Harly.- Elles ne doublent pas la donne, elles sont maintenues dans la situation actuelle.

M. Jules.- Elles perdent deux fois moins que dans l'autre montage. Or, comme je suis plutôt favorable à une diminution de ce crédit impôts recherche, si elles gagnaient deux fois moins, cela ne me perturberait pas beaucoup.

Le Président.- En même temps, il y aurait un adossement de la filiale à une fondation de coopération scientifique de droit privé alors que là, on maintient, on affirme son rattachement à une université de droit public.

M. Jules.- Je ne vote pas contre, je m'abstiens.

Le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce thème ?

Je partage ce que disait Alain. Ceux d'entre nous qui étions dans l'ancien conseil d'administration avons cherché un cheminement équilibré à cette question et je suis très heureux qu'on finisse par en trouver un qui permette finalement de faire converger toutes les visions qu'on a de ce dossier.

La délibération qui vous est proposée est la suivante : "*Le conseil d'administration de l'Université de Bourgogne*

- 1. considérant le projet de constitution de l'Université de Bourgogne Franche-Comté appelée à devenir actionnaire de la future SATT*
- 2. retire une partie de sa décision précédente relative à la création de la SATT et plus particulièrement au don de ses actions détenues dans uB filiale au PRES*
- 3. décide de conserver ses 3 500 titres d'uB Filiale appelée à évoluer en SATT et de faire don de ces derniers à l'Université de Bourgogne Franche-Comté dès l'acquisition par celle-ci de la personnalité juridique et sous réserve que cette personnalité juridique prenne la forme d'une fusion.*

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 4 abstentions.

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

20 pour, 4 abstentions

Chers collègues, chers amis, nous avons retrouvé la maîtrise de notre filiale, ce qui ne va pas nous empêcher de progresser dans nos relations avec la Franche-Comté.

Il est l'heure de passer au buffet.

(Pause déjeuner de 12 h 45 à 14 heures)

Le Président.- Nous allons commencer cet après-midi de conseil d'administration. Les personnes qui doivent arriver vont nous rejoindre dans quelques minutes. On va débiter cet après-midi par un dossier majeur de ce conseil d'administration, qui est également un des dossiers majeurs de notre année universitaire : la mise en place des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation. Annie Vinter qui est porteur officiel de ce projet va nous faire la présentation du dossier de préfiguration qui doit être transmis demain au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

V) Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

- Examen et validation du dossier de préfiguration

Mme Vinter.- Merci. C'est avec plaisir que j'ouvre cette séance après le buffet convivial que nous venons d'avoir, qui fait que nous avons une attention plus ou moins soutenue !

Le projet des ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) est une énième tentative de réforme de l'école et de refonte du système de formation des enseignants du primaire et du secondaire. Il a pour ambition affichée extrêmement louable de mieux former les enseignants. Ceci pour plusieurs objectifs. Tout d'abord, pour mieux former les jeunes, en partie les moins favorisés d'entre eux. Ensuite, pour diminuer le nombre d'élèves qui quittent l'école sans qualification, on sait qu'ils sont extrêmement nombreux aujourd'hui. C'est également pour mieux anticiper les mutations sociales, économiques et technologiques. Pour ce faire, l'ESPE va essayer d'inscrire la formation des professeurs dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Les ESPE sont des écoles qui vont être accréditées conjointement par le ministère de l'Education nationale et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, accréditation qui va leur attribuer une responsabilité partagée dans les formations des enseignants. Par cette co-accréditation, on voit l'intention du ministère d'essayer d'associer le mieux possible la formation théorique qui repose à la fois sur les disciplines et la recherche et la formation professionnelle qui va consister à accompagner l'étudiant dans l'apprentissage de son métier. Ces ESPE délivreront des masters qui vont être appelés les Masters MEEF. Il nous faut donc nous habituer à ce nouvel acronyme, sachant que les Français sont très forts à ce niveau. Master MEEF pour Master Enseignement Education Formation.

Lorsqu'on lit le peu de textes dont on dispose, il est rappelé que les ESPE ne sont pas les IUFM actuels et qu'elles se voient surtout attribuer une mission plus large que celle assignée actuellement aux IUFM. Si on résume ces textes, on peut sortir quelques entrées fondamentales que je vous ai résumées sur une diapositive. Vous avez à l'écran une synthèse de quelques-unes des missions déléguées aux ESPE et de celles (parmi celles) que j'ai retenues comme étant les plus fondamentales. Dans ces missions fondamentales, il y a celles qui étaient déjà présentes dans l'IUFM :

- Organiser la formation initiale en primaire et en secondaire et la mettre en œuvre avec les autres composantes universitaires.
- Contribuer à la formation continue et aux actions de validation des acquis de l'expérience. C'était déjà le cas d'une certaine façon, mais il y a un renforcement de la

mission de contribution à la formation continue dans les ESPE.

- Formaliser et porter au quotidien les relations avec l'académie, avec les établissements. Ceci est renforcé, d'autant plus qu'il y aura une co-accréditation et donc un regard beaucoup plus fort du rectorat sur la formation.

- Suivre les stages en milieux scolaires. Mission qui était déjà celle de l'IUFM.

- Contribuer à la formation des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur. Cette mission est nouvelle.

- Conduire des actions de formation par rapport aux autres métiers de la formation de l'éducation. C'était déjà en partie vrai à l'IUFM, mais c'est largement renforcé dans la mission de l'ESPE.

- Participer à la production de recherche en éducation et en formation. Là aussi, c'était déjà en partie vrai, mais c'est largement renforcé dans les missions confiées aux ESPE.

Comme à l'habitude avec toutes les réformes de l'éducation, le calendrier qui soutient la mise en place des ESPE est très serré. Je vous ai résumé sur cette diapositive les principaux jalons de la mise en place de ces ESPE et j'ai mis en rouge la date à laquelle nous répondons aujourd'hui en présentant le pré-projet au CA. Ce pré-projet doit effectivement être envoyé demain au ministère : date en rouge du 28 février.

J'ai mis en rouge un peu moins accentué une deuxième date jalon qui est celle du 12 mai. On sait que, entre aujourd'hui et le 12 mai, on va devoir procéder à la rédaction du projet complet pour l'envoyer le 12 mai au ministère. Or, vous savez comme moi qu'entre aujourd'hui et le 12 mai, il y a 15 jours de suspension de cours. Par ailleurs, nous ne disposons toujours pas des textes définitifs pour pouvoir construire les maquettes. Ceci vous signifie que nous allons faire face, à partir de demain, à un calendrier qui va être encore plus serré et qui va devoir nous conduire néanmoins à construire des maquettes complètes car le pré-projet, pour ceux d'entre vous qui ont eu le temps de jeter un coup d'œil dessus, ne fait qu'amorcer de grandes orientations mais ne présente pas le contenu même de l'offre de formations.

Qu'est-ce qui est attendu dans ce dossier d'accréditation à déposer ? Les informations qui sont à renseigner sont résumées sur la diapositive que vous avez à l'écran : il nous est demandé quels sont le rattachement et le statut de l'ESPE. Dans notre cas, c'est extrêmement facile mais pas dans certains endroits où cela demande déjà de grandes discussions. Dans notre cas, c'est facile puisque le rattachement de l'ESPE se fait évidemment à l'unique université qui est associée à l'académie de Dijon. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres endroits où il y a plusieurs universités pour une même académie, où l'IUFM est quelquefois rattaché à une de celles-ci et pas à d'autres. Ce problème est donc un réel problème dans d'autres endroits mais pas chez nous, ce qui nous facilite un peu la discussion.

Pour les autres points concernés : l'offre de formations, les services associés à l'ESPE jusqu'à la constitution du budget. Le niveau d'élaboration qui nous a été demandé dans le pré-projet est une variable. Vous avez pu voir dans le texte qui vous a été distribué que certains points du texte sont ombrés. Dans la version originale, ils sont coloriés. Tous ces points sont coloriés suivant trois niveaux : le niveau vert pour les points auxquels il fallait répondre, le niveau jaune auquel il ne fallait donner que des grandes indications, et sans couleur, donc sans ombrage pour ceux qui ont des versions noir et blanc, pour les points qui feront l'objet de l'élaboration lors du projet final.

Le pré-projet n'aborde pas tous les aspects du projet total. Certains points ont été

laissés en suspens. Par rapport à ce que nous rendons demain, nous avons commencé à travailler sur certains points qui ne nous ont pas été demandés, comme par exemple l'élaboration du budget. C'était un point laissé en gris par le ministère, mais sur lequel on a essayé de commencer à travailler avec le rectorat.

Les ESPE étant sous la double tutelle de l'université et du rectorat, un groupe de pilotage s'est constitué au niveau académique, vous avez à l'écran la constitution nominative de ce groupe de pilotage qui comprend des gens aussi bien de l'académie de Dijon que des personnels désignés par le Président de l'Université de Bourgogne. A partir de ce groupe de pilotage, ont émergé plusieurs autres groupes de travail qui ont été plus opérationnels et qui ont été organisés autour de thèmes spécifiques, les thèmes de la formation, de la recherche, de la gouvernance et du budget. Ce groupe de pilotage académique, dans la méthode de travail qui a été adoptée depuis janvier, a explosé en plusieurs sous-groupes qui, quelquefois, réunissent rectorat et université, des sous-groupes qui sont internes à l'université et, au sein de l'université, des sous-groupes qui comprennent à la fois l'IUFM et les composantes, quelquefois que l'IUFM et quelquefois que les composantes. C'est pour vous dire qu'entre janvier et aujourd'hui nous avons eu plus d'une quinzaine de réunions, à peu près 3 ou 4 par semaine, pour pouvoir commencer à aborder le problème de la formation de cette ESPE.

Par ailleurs, toujours sur la méthode de travail, il faut souligner que je suis en constante interaction avec l'Université de Franche-Comté. Au sein de l'Université de Franche-Comté, c'est le vice-président du CEVU qui porte le projet. Nous essayons de présenter et de construire une ESPE de part et d'autre qui repose sur des structures qui soient les plus similaires possibles en vue d'un rapprochement potentiel futur. Nous avons pris des options communes à certains moments, je vous dirai lesquelles et on interagit de manière assez constante pour pouvoir construire ce dossier. C'est mentionné dans le dossier plusieurs fois. J'ai un accord de Besançon pour dire que, grosso modo, on fera chapeau commun lors du dépôt des dossiers finaux au mois de mai.

Je n'ignore pas que le texte que vous avez ne vous a été envoyé qu'hier. Il faut que vous sachiez qu'il a seulement été achevé lundi matin dans son écriture. D'ailleurs, ce timing extrêmement serré sur lequel nous nous sommes mis d'accord au sein du groupe de pilotage académique, rectorat comme partenaires de l'université, indiquait qu'on ne pouvait pas disposer de ce texte avant lundi, donc avant-hier. Le timing a d'ailleurs été respecté par rapport aux engagements qui avaient été pris il y a une quinzaine de jours ou trois semaines. Depuis sa distribution de lundi, il y a quelques retours, des retours du rectorat, des retours de l'IUFM et des demandes de corrections ou d'adjonctions. Je dois vous informer que l'ensemble de ces demandes ont été prises en compte et le texte final contient toutes les corrections ou adjonctions qui ont été demandées, sur lesquelles je pourrai mentionner quelques éléments si vous le désirez. En tout cas, tout a été repris et je me suis engagée auprès de la Rectrice pour lui envoyer le texte définitif cette fin d'après midi car c'est elle qui a charge de l'envoyer au ministère demain.

Je vous propose une lecture guidée sur les points les plus importants du pré-projet, parce que je ne pense pas que vous ayez pu vous attarder sur ce texte. On peut tout d'abord commencer à s'attarder un peu sur ce schéma général qui présente l'ESPE de Bourgogne. C'est un schéma, il ne faut donc pas le lire de façon littérale, toutes les relations topologiques gauche / droite, haut / bas, intersection / non intersection ne sont

pas valides. Elles ne sont pas forcément réfléchies. Si l'UFR Sciences Humaines est coincée entre Economie Gestion et Sciences et Techniques, c'est simplement parce que cela m'est arrivé ainsi, il n'y a aucune réflexion profonde derrière. Si certaines sont à gauche ou à droite, il n'y en a pas non plus. Ne prenez donc pas les relations topologiques du schéma au pied de la lettre, c'est plutôt l'esprit. Je sais en particulier qu'il a été posé une question sur l'absence d'interaction entre les pétales et le cœur de la fleur. Je vais vous donner la seule explication : je suis partie de figures concentriques, et si on fait des cercles, pour pouvoir faire une intersection avec le gros cercle du cœur, cela produit des intersections multiples entre tous les pétales, les lectures des termes deviennent illisibles. Il faudrait alors prendre un ballon de rugby, sachant qu'on ne peut plus écrire à l'intérieur, sinon dans des directions diagonales, ce qui est infernal à lire. Tout cela pour vous dire de ne pas vous attarder sur les aspects graphiques, ils ont leurs propres contraintes et il n'y a pas de message, en tout cas je ne manie pas le graphisme au point de véhiculer des messages sur l'absence, les retraits ou les relations typologiques. On a tout de même l'idée que l'ESPE doit être une école qui doit être ouverte sur l'ensemble des composantes et des services de l'université et du rectorat. C'est cet esprit qui a voulu être représenté dans ce schéma. On conçoit l'ESPE, ce qui constitue l'actuel IUFM, comme étant au cœur d'un dispositif autour duquel va graviter, dans les différentes missions qui vont être attribuées à l'ESPE, aussi bien des UFR qui participent à la formation que des laboratoires qui sont les laboratoires d'adossement de la recherche de ces formations master, que des services communs qui ont aussi des missions en intersection avec celles de l'ESPE. C'est une école qui est ouverte aux différents partenaires qu'on peut aller chercher un peu plus loin, que ce soit au niveau de l'Atheneum, pour l'OCIM pour les aspects culturels, l'IREM pour la didactique, etc., donc une ouverture sur des partenaires plus ou moins extérieurs, plus ou moins proches et là, la liste n'est pas exhaustive, ni des partenaires, ni des services communs, ni des laboratoires. C'est de nouveau des contraintes graphiques d'espace et de lisibilité qui ont limité l'ensemble des éléments et des composants que j'ai pu mettre sur ce graphique.

L'idée, derrière cette structure, est de construire une école qui soit ouverte et qui appuie ses missions sur l'ensemble des ressources qu'on peut trouver à l'intérieur de l'établissement, à l'intérieur des structures académiques, du rectorat, et puis à l'extérieur de l'établissement dans des cercles concentriques plus ou moins proches.

Deuxième point à retenir du pré-projet, c'est une proposition de composition du conseil d'école. Ce point n'était pas à envisager dès maintenant, dès le pré-projet, il était resté en gris dans les codes du ministère. Ceci étant, nous avons commencé à y réfléchir et c'est évidemment une proposition qui peut être sujette à modifications car nous ne disposons toujours pas des textes définitifs pour pouvoir appuyer cette structure de conseil d'école. Dans la mesure où les textes ne viennent pas infirmer ces grandes lignes qui ont été discutées au sein du groupe de pilotage académique, les accords auxquels nous sommes parvenus au sein de ce groupe de travail sont les suivants. Le conseil d'école comprendrait 30 membres. C'est le nombre maximal actuellement prévu par les textes. Mais, là aussi, il pourrait y avoir des changements.

Il comprendrait 30 membres parmi lesquels 50 % sont des personnalités extérieures et 50 % des membres élus. Cette répartition personnalités extérieures / membres élus est celle qui existe actuellement au sein du conseil de l'IUFM. Parmi les personnalités élues qui correspondraient à 15 membres, le groupe de pilotage est

tombé d'accord sur une représentation comme suit :

- 8 enseignants-chercheurs et chercheurs, on nous demande un équilibre entre enseignants-chercheurs et chercheurs, c'est le seul point mis dans le texte actuel, donc 4 enseignants-chercheurs et 4 enseignants.

- 3 BIATOSS.

- 4 Usagers. Parmi ces usagers, après discussion au sein du groupe de pilotage académique, il nous a paru intéressant d'introduire l'idée de représentation d'un doctorant pour bien mettre l'accent sur l'importance de la dimension recherche et formation à la recherche qui sera confiée à l'ESPE.

De nouveau, cette composition de conseil pourra être amenée à être revue selon les textes et nous n'avons pas abordé un deuxième conseil prévu par le texte : le conseil d'orientation stratégique et pédagogique. Là encore, je pense que c'était une prudence car de ce que j'ai vu dans les amendements qui se présentent sur la loi, ceux-ci sont en train de se modifier à grande vitesse. Nous aurions donc probablement été dans le faux par rapport à ce que nous aurions pu faire.

Le texte prévoit également la possibilité de mettre en place d'autres conseils. J'ai mis dans les pré-projets un conseil scientifique, cela me paraît relativement intéressant par rapport à l'introduction active de la dimension recherche dans les ESPE.

Par rapport à ce pré-projet, le dernier point sur lequel on peut s'arrêter est résumé par ce tableau des formations, la macrostructure de la formation. Comme on a des contraintes de temps extrêmement limitées, on ne voit pas clair sur les moyens qui vont être attribués aux ESPE. On a fait le choix pour le moment de partir des formations existantes. Ce qui ne veut évidemment pas dire que l'ESPE ne développera pas de nouvelles formations. Elle va même devoir le faire. Elle va devoir le faire parce que dans les missions nouvelles de l'ESPE, pour le moment l'offre de formations de l'IUFM est trop pauvre en termes de formations continues et en termes de préparations aux métiers de l'éducation et de la formation autres que ceux du professorat et de CPE. Il y aura donc nécessité de développer une nouvelle formation, mais c'est évidemment trop tôt, sans visibilité, sans discussion suffisamment étendue avec tous les partenaires potentiels, donc des partenaires évidemment en dehors de l'université, d'essayer de construire quelque chose dans la semaine ou les deux semaines que nous avons pour faire ce pré-projet. Je n'y crois d'ailleurs même pas plus puisque, pour le projet final, nous aurons déjà besoin d'un temps fou pour faire les maquettes d'enseignement qui correspondent au master qui est le cœur du métier de l'ESPE.

Par rapport aux choix que nous laissaient les textes, nous avons un choix de construire une seule mention de master MEEF (master enseignement éducation formation) et de décliner cette mention de master en autant de parcours que de métiers potentiels. C'était une alternative. L'autre était de pouvoir introduire trois mentions différentes en argumentant la séparation entre ces mentions par rapport à la différenciation des métiers. C'est ce choix que nous avons fait, donc de proposer une architecture qui part de trois mentions : la mention MEEF - PLC (professeur lycée collège) - PLP (professeur lycée professionnel). C'est donc une dimension de métier potentielle : le professorat vers le secondaire. Une deuxième mention : mention MEEF PE (professeur des écoles), donc les professeurs du primaire. Une troisièmement mention : mention MEEF CPE (conseillers principaux d'éducation).

Ces mentions se rattachent à des domaines de formation. En les rattachant à des domaines de formation, des domaines classiques : Arts, Lettres, Langues, Sciences

humaines et sociales, etc., on peut décliner des parcours qui correspondent aux formations actuelles des masters enseignement. Les parcours repris ici sont ceux qui existent, puisque je vous ai dit que nous avons pris le choix de partir de l'existant.

Cette maquette de cette manière-là, en macrostructure, respecte les consignes du ministère actuelles qui ne veut plus voir de spécialités dans les masters. Le niveau "spécialités" disparaît. On ne peut avoir que des mentions avec des tas de parcours qui sont rattachés directement à ces mentions.

Autre choix qui a été fait, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, et qui est symbolisé dans ce tableau, c'est l'idée qu'on maintient la situation existante relativement aux inscriptions des étudiants et on va partir de l'idée qu'on inscrit les étudiants qui iront dans la mention PLC - PLP (formation professeur lycée collègue) dans les UFR alors que les étudiants des autres mentions s'inscriront directement à l'ESPE. Je dois néanmoins dire que je sais qu'un amendement a été déposé sur ce sujet et qu'il a de très fortes chances de passer étant donné la pression qu'il y a derrière cet amendement. Cet amendement pourrait faire que dans les textes définitifs on ait l'obligation d'inscrire tous les étudiants dans l'ESPE.

Voilà le point sur lequel le pré-projet a pris une option qui est l'option de ne pas détruire l'équilibre qui a été difficile à trouver entre les UFR et l'IUFM. On reproduit donc l'existant. Besançon a pris la même option pour les mêmes raisons. Mais ce point pourrait devoir être modifié selon l'avenir de l'amendement associé au texte. Mais c'est un amendement parmi d'autres, puisqu'il y en a un nombre très important. Celui-ci existe, j'ai donc préféré le mentionner pour que chacun sache que c'est un point qui risque d'être encore en discussion.

Enfin, dernier point qui apparaît sur ce tableau, on nous a demandé une réflexion sur les flux. Dois-je reprendre l'image du "doigt mouillé" ? Nous avons consulté le rectorat. Il nous a été conseillé de proposer une prévision d'augmentation des flux de 15 % pour ce qui concerne les formations PLC - PLP et de 30 % pour ce qui concerne les formations PE, donc le primaire. Il y avait un rationnel d'attractivité relativement au bassin de l'emploi. Nous avons dit à la Rectrice que s'ils augmentaient les salaires, le rationnel aurait quelque chance d'être encore plus affirmé. Les flux prévisibles ont donc été prévus selon ce schéma : 15 % pour les formations du secondaire et 30 % pour les formations du primaire.

Ce n'est qu'un pré-projet. Le gros du chantier est devant nous, ainsi que le gros des difficultés. Je n'ai aucune illusion là-dessus. On a déjà fixé un certain nombre de réunions de travail pour avancer sur les maquettes. La difficulté que nous allons très vite rencontrer c'est que nous ne disposons toujours pas des textes, que le ministère nous demande d'écrire quelque chose pour le 12 mai. On sait déjà quand on doit rendre le texte mais on n'a pas les textes qui vont avec. Aux dernières informations, ce n'est pas avant le 15 mars que nous devrions les avoir. Au niveau des contenus, il est clair que la grosse difficulté que nous allons avoir est de réussir à faire des maquettes d'enseignement qui associent à la fois formation théorique, formation professionnelle et formation à la recherche, qui associent ces trois piliers tout en préservant les intérêts et les désirs de tous les partenaires concernés. Il y a certains antagonismes et des forces contradictoires dans la situation dans laquelle nous sommes qui font que ce n'est probablement pas une route calme que nous allons traverser jusqu'au mois de mai, mais j'espère que nous trouverons néanmoins un certain équilibre dans les ententes. Pour le moment, je dois dire que les réunions, de ce côté-là, sont extrêmement

plaisantes et que cela fonctionne bien à tous les niveaux auxquels nous avons déjà pu discuter.

Le Président.- Merci Annie. Avant de laisser la discussion, je voudrais dire que c'est effectivement un des dossiers absolument majeur pour notre université, pour toutes les universités pour cette année universitaire en cours, parce que c'est un dossier qui a vocation à modifier de façon très profonde la formation des métiers de l'enseignement, à redonner une ambition très importante aux métiers de l'enseignement. Effectivement, et contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'académies et dans beaucoup d'universités, la situation en Bourgogne au cours de ces quelques dernières semaines a été celle d'un dialogue de grande qualité entre les collègues de l'IUFM, les collègues des composantes, la gouvernance de l'université, le rectorat et l'académie. Les choses se sont mises en place dans un esprit de construction et de sens des responsabilités de tout le monde tout à fait remarquable. C'est ce qui a permis d'avancer. Je voudrais tout de même remercier Annie pour le travail remarquable qu'elle a fait, c'est un travail de synthèse sur des sujets complexes parce que l'ingénierie pédagogique des métiers de l'enseignement est probablement une des ingénieries pédagogiques les plus complexes qui soient. Annie a fait en peu de temps un travail de synthèse et de rédaction tout à fait remarquable.

Le dossier de préfiguration doit être transmis demain au ministère. Annie a terminé de le rédiger ce week-end, nous l'avons validé ensemble lundi matin. Il a été présenté hier matin au conseil d'école de l'IUFM, parce que compte tenu des enjeux qui s'attachent à cette filière des métiers de l'enseignement, nous tenions à ce que nous puissions débattre de façon approfondie autour des grands principes qui figurent dans ce dossier. Les discussions n'ont pas toujours été faciles, il y a eu des critiques, il y a eu des remarques, c'est normal. C'est comme sur le SDIA, cela nous fera progresser. Ces discussions ont été de bonne qualité, ce qui montre bien la confiance qui s'installe entre nous tous autour de ce dossier.

Nous en sommes à un jalon de cette histoire. Demain, ceci part au rectorat, il nous faut en débattre aujourd'hui afin de prendre une délibération. Je veux une délibération du CA pour approuver ce document, c'est important, essentiellement parce que ce sera le signal que l'Université de Bourgogne valide les grandes orientations de quelque chose qui, *in fine*, devra être accrédité par les ministères. Il nous faut donc ce vote favorable.

Ce qui veut dire également que, par rapport au document qui vous a été adressé hier, il y aura quelques petites modifications qui viennent de suggestions du rectorat, de suggestions qui ont été faites hier en conseil d'école sur lesquelles on pourra peut-être revenir dans le courant de la discussion, mais qui ne sont pas des points qui vont dénaturer le document. On pourra vous les indiquer.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction à la discussion. Le débat est ouvert.

Mme Genelot.- Je veux bien commencer pour continuer dans l'introduction. J'y reviendrai par la suite en tant qu'administratrice du CA, mais je voulais juste intervenir avec ma casquette de Directrice de l'IUFM. Tout d'abord pour remercier l'équipe de gouvernance de l'uB pour le travail qui a été accompli en quelques semaines, donc Annie, Alain et Marie-Geneviève qui ont porté ces travaux. Annie l'a dit et c'est vrai :

c'est complexe parce qu'il y a beaucoup de partenaires, il y a beaucoup d'enjeux et on vient d'un contexte compliqué, notamment pour la communauté IUFM qui, depuis 2008, est pas mal chahutée. Communauté IUFM qui a beaucoup souhaité cette réforme de la réforme mais qui reste néanmoins tout de même inquiète sur son devenir, parce qu'au-delà de la réforme elle-même, cela interroge aussi l'identité d'un certain nombre de personnels dans une composante qui n'est pas si anciennement intégrée à l'UB.

En tout cas, je rejoins Alain et Annie pour dire que le travail s'est fait dans de bonnes conditions, même si c'est serré dans le temps et que cela suppose plein de réunions avec un calendrier pas facile à organiser, des casse-tête de disponibilités, etc. Je remercie également Alain sur la proposition qu'il a faite de présenter ce pré-projet au conseil d'école de l'IUFM. C'est une démarche rare. Je voudrais le dire ici, parce qu'il y a un mois, quand j'étais à la réunion de la conférence des directeurs d'IUFM, j'ai parlé de cette démarche. J'étais la seule dans ce cas. Peut-être que les choses ont évolué depuis, peut-être qu'Alain a fait des émules parmi les présidents d'université. En tout cas, à l'époque, c'était le seul endroit où le Président s'était engagé à présenter le pré-projet devant le conseil d'école de l'IUFM, ce qui n'est absolument pas prévu puisque c'est les universités qui sont maître d'œuvre dans la création des ESPE. C'est donc une démarche qui a été soulignée et bien reçue par la communauté IUFM. Le Président du conseil d'école l'a largement exprimé hier et je voulais en faire écho au sein du conseil d'administration aujourd'hui.

Et puis peut-être dire un mot également sur les réactions. Je suis d'accord avec toi, Alain, sur le fait que cette présentation devant le conseil d'école était très intéressante. Elle a aussi permis aux collègues d'en prendre un peu connaissance, bien que ce qu'ils ont découvert dans le dossier ne les a pas complètement surpris. Comme vous l'avez dit, vous êtes parti de l'existant, c'est donc très bien. Cela a effectivement été un dialogue constructif qui a été apprécié et je pense qu'il faut continuer comme cela.

Peut-être tout de même dire quelques mots sur la réaction globale des collègues qui a peut-être pu surprendre un peu Alain, c'est-à-dire une réaction tout de même un peu mitigée mais que j'explique par une sorte de paradoxe, c'est-à-dire qu'ils entendent depuis le début que les ESPE ne seront pas les IUFM. C'est affirmé et ce n'est pas quelque chose qui les choque sur le principe. Mais, en même temps, à la lecture du projet, ils ont l'impression que finalement ce n'est pas très loin de ce qu'on faisait déjà, même s'il y a des missions nouvelles qui sont finalement déléguées à des services communs qui existent déjà et qui font déjà ces missions. On adjoint donc déjà des choses à l'IUFM, justement parce qu'on est déjà parti de l'existant. Finalement, la situation bourguignonne était peut-être quelque part un peu précurseur de ce qui est né des ESPE, parce que l'idée d'avoir un tronc commun pour tous les masters enseignement, sur la dimension professionnelle et sur les connaissances nécessaires à l'exercice du métier, on l'avait déjà même si cela avait été difficile à accoucher - je m'adresse à Marie-Geneviève. C'était tout de même un acquis et je pense que quand on a retravaillé avec les UFR cela n'a pas été remis en cause, même si après il y a les équilibres à retravailler.

Je pense que les collègues ont été surpris par le fait qu'on leur dise que l'ESPE est très différente de l'IUFM. Au final, ils trouvent que cela ressemble un peu. Ce qui les angoisse un peu, c'est que la structure en elle-même ne ressemblera pas à l'actuel IUFM, notamment la composition du conseil d'école, etc. Annie disait que le COS n'avait

pas été travaillé. Je pense que les conseils de perfectionnement, c'est bien. Il nous faudra bien travailler l'articulation de toutes ces structures de concertation, d'ouverture avec tous les partenaires. Il y aura des personnels en propre de l'ESPE et il y aura des personnels qui seront dans les UFR mais qui contribueront aux masters pour faire les formations, il faudra être vigilant à ce que les personnels de l'ESPE actuellement à l'IUFM s'y retrouvent un peu, qu'ils n'aient pas l'impression de perdre le poids qu'ils peuvent avoir puisqu'ils tiennent beaucoup à ce qu'on améliore la formation des enseignants. Si les ministères ont souhaité créer des écoles spécifiques, c'est bien pour améliorer la formation des enseignants. Les collègues de l'actuel IUFM y tiennent beaucoup, c'est pour cela qu'il y a une réaction mitigée en disant que c'est un peu pareil que ce qui se fait déjà.

Je pense que ce sentiment est peut-être renforcé par le fait que, dans la contribution que le conseil d'école de l'IUFM avait porté - puisque nous avons souhaité faire une contribution qu'on a versée au dossier, qu'on a envoyée à la présidence de l'université, au rectorat, à Madame la Rectrice -, il y avait des actions nouvelles, des propositions nouvelles que le conseil d'école avait faites justement dans l'idée d'améliorer la formation. Pour l'instant, ces idées nouvelles n'apparaissent pas dans le dossier, elles ne sont pas reprises. Je pense que c'est ce qui fait que les collègues ont une réaction un peu mitigée, un peu teintée de craintes.

Voilà ce que je voulais dire en introduction sur le contexte de l'IUFM.

Le Président.- Merci Sophie. Qui veut intervenir en complément ?

M. Jules.- Je ne suis pas un spécialiste de l'IUFM, je me suis donc fait un peu conseiller sur le sujet. On a aujourd'hui un conseil d'administration un peu curieux, entre le SDIA et l'ESPE, c'est un conseil qui nécessite que l'équipe de direction ait une bonne formation en voyance et en boule de cristal ! Ce matin, c'était sur les chiffres, cet après-midi, c'est sur une loi qui n'existe pas mais qui nécessite tout de même de déposer un dossier. Voilà en introduction : c'est un conseil un peu particulier.

Je ne suis pas un spécialiste de l'IUFM, de l'ESPE en l'occurrence, et c'est bien dommage parce que je commençais à me faire à l'IUFM. Après tous les débats que nous avons eus toutes ces dernières années, je vais me retrouver à zéro, à devoir refaire toute ma formation. Je pense que je partirai avoir de l'avoir faite.

C'est un dossier important, bien que nous n'ayons aucun texte, j'ai donc tout de même fait des efforts de lecture. De l'extérieur, j'ai l'impression qu'on change le nom et qu'on garde la même chose. J'ai noté, dans les transparents qu'Annie a passés tout à l'heure, les nouvelles fonctions de l'ESPE. J'ai noté à la volée : "organiser, mettre en œuvre, participer, coordonner, suivre, conduire", donc de nouvelles actions par rapport à l'IUFM et, de fait, j'ai l'impression, mais peut-être que je me trompe, mais comme c'est un dossier de préfiguration j'avoue que l'exercice n'est pas facile, j'ai l'impression qu'il y a de nouvelles fonctions à l'IUFM, comme mettre en œuvre la formation continue. On la délègue quelque part à une structure qui existe déjà par ailleurs sur l'université. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. On voit apparaître dans le document tout un tas de structure : le SIO, le SUFCOB pour la formation continue, le CFOAD, le CIPE, j'ai noté l'IREM, etc. En fait, ces structures apparaissent dès que, quelque part, il y a éventuellement une nouvelle prérogative, une nouvelle fonction attribuée à l'ESPE.

Pour un non spécialiste de l'extérieur, en lisant le dossier, j'ai l'impression que

l'ESPE sera une agence de moyens avec la recherche des stages, avec un certain nombre de choses, avec la gestion du primaire, mais je ne vois que la gestion du primaire. C'est la perception que j'ai. Je me trompe peut-être, parce que je ne suis vraiment pas un spécialiste, ni de l'IUFM, ni de l'ESPE, mais c'est ce qui me semble à la lecture du document.

Il y a d'autres choses dont on avait parlé quand on a commencé à parler de l'ESPE, c'est que c'était une école supérieure du professorat et de l'éducation, et dans "éducation" on mettait peut-être beaucoup plus de choses que la formation des professeurs des écoles ou des professeurs du second degré. En particulier, dans l'éducation, j'avais lu un article à l'époque où on mettait par exemple toute la formation liée aux personnels des collectivités territoriales, sur tout ce qui est périscolaire. Il semble qu'il n'y ait pas forcément de formation existante à ce niveau. La question que je me pose est : est-ce que l'ESPE, telle qu'on va la mettre en place, aura vocation à intervenir dans la formation aux métiers qui ne sont pas forcément des métiers du professorat ?

J'ai une autre remarque liée au conseil d'école. Tu as dit, et c'est effectivement ce que doit être l'ESPE, que ce serait une composante ouverte. Il faut faire attention à ce que ce ne soit pas trop ouvert, parce qu'après c'est l'auberge espagnole, les courants d'air et la totale ! Je me demande, dans le conseil d'école, qui sera éligible ? parce que, de nouveau, à la lecture du document, on a l'impression que l'ESPE, c'est toute l'université, qu'en tout cas un grand nombre de personnels de l'université pourraient se prévaloir d'appartenir à l'ESPE. Ma question est donc liée à l'éligibilité du personnel au sein du conseil d'école. Est-ce qu'il suffira d'être membre d'un laboratoire adossé à l'ESPE pour être éligible ? Est-ce qu'il suffira d'être intervenant à l'ESPE pour être éligible ?

Je raisonne en tant que membre d'une composante. On me dirait que 70 % du personnel de l'université peut participer aux élections de ma composante, je ne sais pas trop comment je le prendrais. Je pense qu'il faut veiller à ce que la structure qui animera et qui sera en charge de prendre un certain nombre de dispositions au sein de l'ESPE comprenne tout de même des personnes qui sont dans le cœur de l'ESPE, j'entends le cœur de la fleur. Là, dans le document, je n'ai pas vraiment cette réponse.

Dernière chose. Nous avons parlé aux mois d'octobre / novembre, par anticipation, d'un diplôme. Vous vous en souvenez peut-être, on avait discuté de manière assez virile sur la licence en éducation. Alain avait dit que c'était un peu prématuré puisqu'il fallait attendre de voir comment allaient évoluer les textes sur les ESPE, qu'on n'a toujours pas. Il pourra me répondre que c'est toujours prématuré puisqu'il n'y a pas de texte, mais je me pose tout de même la question de savoir si on n'aurait pas pu réintégrer ce dossier qui avait été - il me semble - tout de même un peu travaillé à l'époque dans ce dossier de préfiguration. Je ne sais pas à quel niveau.

Mme Vinter.- Ce qui est bien avec tes questions, c'est qu'au début j'ai pensé que c'était un test de mémoire à court terme, mais plus tu en rajoutes, plus cela devient de la mémoire à long terme ! Je vais donc essayer de répondre avec les notes prises par Alain, bien qu'elles soient assez illisibles.

Première chose sur le sentiment d'absence de nouveauté par rapport à l'existant et ce qu'il en est par rapport aux nouvelles missions que se voit attribuer

l'ESPE. Sur le texte lui-même, tu peux avoir raison sur le sentiment que les nouvelles missions semblent être attribuées vers l'extérieur. Ce n'est pas l'intention du tout. L'idée est de mettre l'accent et d'identifier les structures d'appui en dehors de l'ESPE avec lesquelles l'ESPE va devoir collaborer pour assurer ces missions, pour être sûr que les missions sont portées par l'intégralité des structures sur l'université qui peuvent les porter.

Dans ma lecture de ce qui fait l'intérêt de l'ESPE, il y a deux dimensions sur lesquelles il va falloir qu'on travaille et qui sont nouvelles. La première chose est la formation continue. Pour être très bien faite, la formation continue doit être très réfléchie, ce n'est pas le SUFCOB qui va faire les formations continues. Le SUFCOB a le savoir-faire pour les monter. Il sait faire les montages de dossiers, il sait faire l'analyse de la rentabilité, tous ces aspects que je maîtrise plus ou moins bien. Je ne sais pas prendre les bons termes, ce que je sais, c'est qu'il a la logistique et les savoir-faire sur le montage de dossiers. Voilà pourquoi le SUFCOB apparaît. Ce n'est pas lui qui va réfléchir sur quelles actions de formation continue, envers quel public, comment, selon quelles modalités, à distance, en présentiel, est-ce qu'elles sont sur Dijon, est-ce qu'on profite de cette mission de formation continue pour spécialiser les sites, ce qui serait assez intelligent pour pouvoir leur confier des missions qui renforcent les sites avec peu d'effectifs. Tout ce travail-là est un travail qui ne pourra se faire, de mon point de vue, que quand l'ESPE va commencer à fonctionner. Ce n'est pas dans un texte qu'on écrit en deux mois, même avec trois ou quatre réunions par semaine, en consultant quelques personnes. Il va falloir que ce soient les personnes les plus impliquées de l'ESPE qui se mettent à ce travail. Mon idée est qu'à partir du moment où on tombe d'accord pour dire que l'ESPE va devoir mutualiser les formations continues, on lui confie bien la mission. L'université prend garde que cette mission soit effectuée avec les structures qui sont les plus pertinentes dans les composantes qui existent actuellement. Quand tu vois apparaître SUFCOB, c'est pour l'aspect logistique. En aucune façon c'est pour l'aspect définition des formations. La première originalité de l'ESPE va être sur la formation continue, je pense qu'il y a un vrai enjeu. On peut imaginer qu'on peut d'une certaine façon rendre cela plus ou moins obligatoire pendant quelques années quand l'étudiant va avoir son entrée dans le métier. On peut imaginer plein de choses, c'est sur la créativité des personnes de l'ESPE que cela va reposer. L'ESPE est un projet qui va devoir être construit sur des années, en espérant que cette réforme soit la dernière. Le deuxième aspect qui me paraît tout à fait original, c'est la recherche. C'est de nouveau quelque chose à construire. On peut imaginer que l'ESPE va porter un laboratoire. On peut imaginer que l'ESPE soit force de proposition en lançant des appels d'offres, qu'elle structure tout un champ de recherches dans le domaine de la formation de l'éducation. Cette mission, à partir du moment où l'ESPE sait s'en emparer, peut être source de nouveautés importantes, mais cette recherche ne se fera pas sans l'appui de l'existant, d'où la présence des laboratoires. Il va falloir démarrer de cet existant.

De mon point de vue, il y a vraiment deux grandes voies de nouveautés à appuyer, dont la recherche. Je suis assez persuadée, parce que le monde de l'éducation est un monde que je connais par ailleurs, que c'est par la recherche qu'on fait revenir les professeurs des écoles dans les universités. C'est par le goût à la recherche qu'on leur fait faire des thèses, c'est par le goût à la recherche qu'on leur fait faire de la formation continue. Je suis donc assez persuadée du rôle extrêmement important de la recherche et c'est à l'ESPE de s'emparer de ce projet pour savoir

comment y répondre au mieux. Donc absence de nouveautés dans le texte actuellement, nouveautés par la présence des missions, et il faudra du temps pour les construire. Je ne pense pas que ce soit en lançant des idées qui ne pourraient finalement être que celles d'une poignée de personnes, peut-être pas bien appuyées, qu'on va répondre dans un texte aujourd'hui. Mais ces missions, nous sommes convaincus que l'ESPE doit les porter. Je pense que c'est sur le principe qu'il faut que nous soyons d'accord.

Sur les conseils. Concernant l'idée de l'éligibilité du conseil de l'ESPE, nous avons des textes : par rapport aux conseils, sont éligibles les personnels qui, si on prend les enseignants, font au moins un tiers de leur service d'enseignement dans la composante. C'est un texte général qui est sur toute l'université, qui dit qui peut être éligible ou électeur d'une composante à une autre, il va s'appliquer à l'ESPE. Là, on tombe sur ce texte-là. De mon point de vue, si elle devient une composante de l'université, les textes du système universitaire s'y appliquent. On l'avait d'ailleurs mentionné dans le groupe de pilotage quand on a parlé de la gouvernance, ce n'est pas une nouveauté. Sophie a donc pu le restituer au conseil d'école de l'IUFM, il a bien été dit que ces textes allaient s'appliquer et que les personnels électeurs et éligibles sont ceux qui feront au moins un tiers de leur service dans la structure. Les étudiants sont les étudiants, les usagers, qui sont inscrits, c'est pareil. Elle est une composante de l'université, ce sont les textes de l'université qui vont s'appliquer.

Sur licence éducation formation, c'est une position de nouveau de sagesse que j'ai prise qui est de rappeler que dans deux ans et demi nous allons tous devoir refaire de nouveau nos maquettes. Nous allons tous devoir recommencer à faire nos maquettes de licences, de masters, etc. La position que j'ai soutenue par rapport à la réflexion sur les licences, c'est de ne pas y toucher parce que dans 2 ans on y touche et qu'on aura tout le temps, à ce moment-là, de reprendre ce dossier, parce que ce dossier de la licence formation, si on le met en actualité maintenant, on touche les licences actuelles dans les autres disciplines. Donc attendons. On les touche forcément. Dans 2 ans, on sera sur les licences. On aura le temps, à ce moment-là, de repenser l'ensemble du cursus et du continuum licence master et formation continue pour l'ESPE.

Sur le principe, je suis de cet avis qu'il faut une préfiguration en licence vers les métiers de l'éducation et du professorat. Je ne vois pas comment on peut faire autrement. C'est vrai. Sous quelle forme ? C'est à discuter et comme, de toute façon, dans 2 ans on remet le travail sur la planche, autant attendre ces 2 ans. C'est plutôt cette position qui fait qu'on n'a pas abordé les points des formations.

Une autre question : les métiers autres que le professorat. L'introduction de réflexions sur les métiers autres que le professorat est une vraie mission de l'ESPE, c'est ce que j'ai dit dans le diaporama. Elle va devoir proposer des professions nouvelles, c'est sûr. Des propositions ont été faites par l'IUFM, mais dans l'état actuel, nous n'avons aucune idée du coût de ces nouvelles missions, en particulier liées aux formations continues. On n'a encore aucune idée des textes eux-mêmes, on n'a aucune idée des moyens qui vont nous être attribués. L'idée était d'attendre, avant de penser la nouveauté, que nous installions déjà la structure, qu'on la fasse fonctionner. On aura un conseil d'orientation stratégique, on aura un CE, des conseils de perfectionnement. Il y a suffisamment de structures avec des personnels à la fois de l'ESPE, des composantes, des laboratoires, des rectorats qui pourront se mettre à réfléchir et être force de proposition par rapport à de la nouveauté. De nouveau, c'est sur le principe, je pense

que c'est écrit, c'est affiché : "*l'ESPE va devoir offrir des formations nouvelles relativement aux autres métiers de l'éducation et de la formation*". Pour le moment, dire quel type de métier, quel type de formation, je pense de nouveau que c'est prématuré. Avant d'ouvrir une seule licence pro, un seul master pro, il faut une étude de marché, il faut savoir s'il y a des métiers derrière, s'il y a de l'emploi derrière. On peut lancer des idées, mais je ne crois pas que ce soit de cette manière-là qu'on avance. Il faut du temps pour pouvoir mettre sur pied n'importe quelle nouvelle formation qui est forcément une formation professionnalisante, donc avec un ensemble de critères face aux débouchés professionnels.

Le Président.- Merci, Annie, pour ce panel de réponses complet et panel de questions complet de Jean-Charles.

On va permettre à Monsieur Lépicier de s'exprimer et ensuite Jean-Charles reprendra la parole.

M. Lépicier.- Je suis membre extérieur, BIATSS à AgroSup.

J'ai pris connaissance du projet. J'ai trouvé les choses intéressantes dans leur construction. J'ai deux réactions. La première c'est de faire le parallèle avec ce qui existe à AgroSup. Vous avez sans doute connaissance de cet institut Eduter, qui est une composante de l'école orientée sur l'enseignement secondaire, les lycées techniques agricoles, qui n'a pas directement cette mission de formation des enseignants, sauf une partie sur les CPE et un peu les directeurs d'établissement. Ce sont plus des missions un peu d'appui assez générales sur l'enseignement technique.

Ma première question est la suivante : comme il y avait déjà des collaborations existantes dans le passé, est-ce qu'il n'y aurait pas des passerelles intéressantes qui pourraient servir dans les deux sens, très largement, à établir en profitant de l'échelle du campus pour travailler sur ces questions ?

Ma deuxième remarque est liée à l'expérience que nous tirons, dans notre établissement, de cette juxtaposition d'un institut plutôt orienté vers le technique et une école d'ingénieurs avec des fonctions notamment de recherche, c'est comment vous voyez l'intégration du cœur de la fleur et des pétales ? On voit souvent, aujourd'hui, la difficulté qu'a la recherche pour s'impliquer dans les missions de l'enseignement technique. C'est le problème de reconnaissance dans les critères de recherche académique de ces fonctions d'enseignement vers le technique. Il y a souvent des critères d'évaluation de la production qui ne sont pas forcément bien reconnus quand il s'agit de s'investir dans des missions d'enseignement technique ou d'enseignement secondaire. Comment imaginez-vous pouvoir essayer de faire en sorte qu'il y ait un intérêt pour la recherche de s'impliquer sur ces sujets-là ? Parce qu'il y a peut-être des objets un peu scientifiques à identifier. Ensuite, comment imaginez-vous organiser les choses pour que cette collaboration puisse fonctionner ?

A AgroSup, c'est déjà une affaire ancienne, cela avait déjà été un peu entamé au moment de la création de l'ENESAD. AgroSup essaie d'avancer là-dessus, mais nous avons beaucoup de difficultés à faire collaborer les équipes de recherche sur les missions de l'Eduter.

Mme Vinter.- Eduter est d'ailleurs mentionné textuellement dans le projet. C'est une structure que je connais personnellement bien puisque nous collaborons avec

Patrick Mayen, pour ce qui nous concerne. Je vois donc tout le potentiel de cette structure relativement à la recherche en éducation et en formation professionnelle.

Oui, c'est une structure qu'on va devoir... quand je dis "on" j'aimerais être claire, je précise que je ne me vois pas du tout diriger l'ESPE. Je suis porteur de projet, porteur politique, et j'espère que les personnes qui assumeront cette fonction dans l'ESPE iront chercher du côté d'AgroSup et d'Eduter des appuis, sur la mise en place des formations, sur la réflexion des formations professionnelles, et je pense qu'il y a énormément de ressources de ce côté-là, à tel point qu'il est textuellement mentionné dans le pré-projet.

Le hiatus que vous mettez entre recherche et ces critères d'évaluation et de valorisation qui vont évidemment plus sur le côté de la recherche fondamentale et la participation à la recherche plus appliquée vers des objets plus concrets comme ceux de l'éducation et de la formation, j'y suis assez sensible. Ceci étant, je fais partie d'un laboratoire où on réussit cette espèce d'alliance. Je travaille sur l'écriture chez l'enfant, c'est quelque chose d'appliqué au primaire. Ce qui ne m'empêche pas de publier dans des revues internationales.

Ce que j'espère, c'est qu'on puisse généraliser ce genre d'approche. Je pense que les objets de l'éducation, les objets de la formation professionnelle, peuvent être vus par des scientifiques. Il faut les intéresser. Il faut que la démarche se fasse dans les deux sens. C'est-à-dire que des personnels comme mes collègues ou moi-même doivent montrer que des objets d'études peuvent devenir des objets fondamentaux pour tracer des processus d'acquisition. Là, c'est du processus d'apprentissage, mais j'imagine que pour un historien on peut faire la même réflexion, ainsi que pour un mathématicien. C'est chargé à l'ESPE et aux structures d'essayer de construire à l'intersection entre formation et recherche, c'est le rôle des conseils de perfectionnement, c'est donc chargé à ces structures d'essayer d'impliquer les chercheurs dans les objets de l'éducation et de la formation.

Personnellement, je viens d'un laboratoire où je sais que c'est possible.

M. Jules. - Dans mes propos de tout à l'heure, j'ai été très brouillon, ce qui n'est pas toujours le cas. C'était vraiment la perception que j'avais, je n'ai pas dit qu'il y avait telle ou telle volonté. J'ai dit que c'est la perception que j'avais en lisant en tant qu'extérieur.

Suite aux réponses sur le conseil d'école, à savoir qui est éligible, etc., sous la fleur, il est noté : "*L'ouverture de l'ESPE vers les autres composantes de l'université sur le rectorat et le monde scolaire se fera entre autres au travers de son conseil d'école.*" Une page après, on parle de l'organisation avec le conseil d'école : "*Construire un conseil d'école dans lequel toutes les composantes participatives de l'ESPE soient représentées.*" En lisant cela, je me dis que beaucoup de personnes extérieures à l'ancien périmètre de l'IUFM peuvent être dans le conseil d'école. Est-ce que l'ESPE, en termes de personnels, reprendra le périmètre de l'IUFM où des personnes étaient nommées ? En lisant cela, ce n'est pas une incertitude, mais on se demande qui pourra être dans le conseil d'école. Je pense que dans la situation actuelle, il y a probablement des personnes de l'IUFM qui se posent des questions du même genre que celles que je me pose.

De nouveau, sur l'aspect partenariats, fonctions supports, l'aspect éventuellement délégation à d'autres structures, je lis : "*Partenariats et fonctions support. Considérant que les composantes et laboratoires de recherche de l'université*

sont en partie intégrés à l'ESPE via leurs représentants dans les conseils." De nouveau, on se demande qui est dans les conseils. *"Les premiers partenariats de l'ESPE se trouvent être assurés par les structures dépendantes des services centraux ou communs de l'université et dédiés à la formation, insertion, évaluation, innovation, etc."* De nouveau, de l'extérieur, quand je lis cette phrase, je me dis qu'il y a plein de choses qui seront, de fait, déléguées à d'autres structures et l'ESPE ne sera peut-être pas maître d'œuvre.

J'insiste bien sur la prudence que j'ai là, c'est une perception que j'ai à la lecture de ce document qui, je le reconnais, est difficile à rédiger puisqu'il n'y a pas de texte et qu'on est en attente de ces textes. D'ailleurs, il est écrit à un moment donné, pour la constitution du conseil d'école : *"Dans l'attente des textes définitifs..."*. Je vois bien la difficulté, il faut avoir une licence pro en lecture de boule de cristal et de doigt mouillé pour réussir ce type d'exercice !

Le Président.- Je comprends ce que tu exprimes. D'une certaine façon, pour le conseil d'école, ce que tu dis m'a été dit et ces incertitudes se sont exprimées assez clairement, hier, quand j'ai dialogué avec le conseil d'école de l'IUFM actuel. Il est certain qu'à partir du moment où on élargit le périmètre des partenariats au-delà de l'actuel IUFM, le conseil d'école est susceptible d'intégrer les personnalités et les compétences qui vont au-delà de l'actuel IUFM, c'est certain. J'ai même entendu prononcer, hier, le mot de "dilution", je comprends qu'on puisse avoir cette crainte. Il faut bien comprendre que tout ceci est en quelque sorte consubstantiel à ce qu'on dit de l'ESPE et de la façon dont les statuts sont mis en place, de la façon dont le conseil d'école est mis en place. Je comprends que les collègues de l'actuel IUFM craignent de ne plus se trouver en position majoritaire dans le futur conseil d'école, c'est effectivement une possibilité. Ceci dit, il y aura des élections et ce sont les élections qui détermineront les représentations dans ce conseil.

Maintenant, au-delà, je crois que dans la compréhension de la gouvernance de l'ESPE il ne faut pas s'arrêter au conseil d'école. Il y a le conseil d'école qui va être la structure décisionnelle, mais dans le dossier il y a deux structures très importantes : le conseil d'orientation scientifique et pédagogique qui va avoir un rôle majeur, le conseil scientifique dont parlait Annie, qui est probablement quelque chose qu'il faudra mettre en place. Je pense qu'on néglige beaucoup, dans l'analyse qu'on peut en faire, l'importance des conseils de perfectionnement qui, à mon avis, sont des interfaces de dialogue extrêmement intéressantes entre l'ensemble des professionnels qui sont parties prenantes. Dans les conseils de perfectionnement, il y a les enseignants de l'actuel IUFM, les enseignants disciplinaires, il y a les maîtres de stage, il y a des collègues de l'inspection académique et du rectorat, donc l'ensemble des parties prenantes. Ces conseils de perfectionnement sont un peu la plaque tournante, ce sont des lieux où on va analyser comment fonctionnent les masters, ce qu'on peut faire pour les améliorer. Je pense que cela peut être des interfaces très importantes de dialogue.

Ensuite, ils ne seront effectivement pas décisionnels, ils seront force de proposition, mais précisément, comme ils ne seront pas décisionnels, il n'y aura pas d'enjeux très politiques. Je pense que cela peut être des instances très riches de discussion. Au bout du compte, il est certain que ce sera le conseil d'école qui prendra les décisions et que ce dernier ne sera pas comme le conseil d'école de l'actuel IUFM, c'est tout à fait clair. Mais je crois qu'il ne faut pas résumer la gouvernance de l'ESPE au

conseil d'école parce qu'il y a d'autres instances qui vont jouer un rôle important.

M. Jules.- On est bien d'accord qu'actuellement, sur l'éligibilité des personnes, nous n'avons rien. Si c'est deux tiers, c'est ce qui existait avant.

Mme Genelot.- Il y a tout de même une ambiguïté.

Le Président.- Ce que j'ai compris, c'est que quelqu'un qui enseigne dans une composante, en Bio par exemple, qui ferait un tiers de son service à l'IUFM, pourrait être électeur et éligible aussi bien à l'ESPE que dans sa composante. Voilà comment j'ai compris les choses.

Mme Genelot.- Avec une différence qui est qu'aujourd'hui cela s'applique quand une formation est portée par une composante. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si quelqu'un de l'UFR SVT enseigne pour un diplôme porté par l'IUFM, qu'il y fait un tiers de son service, il devient électeur. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé au début de l'intégration de l'IUFM à l'université quand les UFR faisaient encore beaucoup la préparation des CAPES pour l'IUFM, puisqu'à ce moment-là, l'IUFM gérait toute la préparation des CAPES mais déléguait, à l'époque, cette préparation aux UFR. Il y a des collègues de l'UFR Langues qui ont été élus au conseil d'école de l'IUFM. Mais là, c'était bien l'IUFM qui portait en plein les diplômes et qui déléguait une partie de la réalisation de ses diplômes à des UFR et qui rétrocédait. Du coup, les collègues devenaient électeurs / éligibles, c'est la règle normale.

Là, l'ambiguïté, c'est que dans le schéma qui est proposé aujourd'hui, on dit que les masters second degré vont être co-portés par les UFR. On dit que les UFR vont inscrire les étudiants et que les collègues des UFR vont tout de même être électeurs et éligibles dans l'ESPE. Il faudrait savoir, soit l'ESPE porte tous les diplômes et, à ce moment-là, elle délègue une partie de la réalisation de ses diplômes aux UFR et les collègues des UFR sont électeurs et éligibles, effectivement, soit les UFR veulent porter le diplôme. A ce moment-là, elles les portent, mais seules parce que du coup, c'est là où les collègues de l'IUFM sont inquiets, qu'ils disent que c'est à la fois comme aujourd'hui et c'est à la fois pas comme aujourd'hui, ils vont y perdre de l'autonomie. Il faut savoir. Soit l'ESPE coordonne tout, porte tout, délègue et, en contrepartie, les personnes qui assument une partie des missions sont électeurs et éligibles et portent le poids qu'ils ont à porter. Et je pense que les collègues de l'IUFM ne sont pas du tout contre cela. A ce moment-là, c'est clair. Soit les UFR co-portent, mais s'ils portent, ils portent et, du coup, il n'y a pas matière à ce que les enseignants des UFR qui vont enseigner dans des masters qui seront portés par les UFR soient électeurs et éligibles. C'est là l'ambiguïté.

Mme Vinter.- Cette ambiguïté, on ne peut pas encore la dissoudre. Il est possible qu'on se fasse imposer que, de toutes façons, l'ESPE porte tout. C'est un des amendements, et vu l'appui qu'il a derrière, je pense qu'il a de grandes chances de passer. Par rapport au pré-projet, comme le dit Jean-Charles, c'est un peu une boule de cristal puisqu'on n'a pas le texte. Dans la configuration actuelle, ils laissent tout ouvert. Il est possible qu'on arrive à cela, c'est-à-dire que deviennent naturellement électeurs ceux qui font un tiers de leur service. Et puis, de toute façon, dans les phrases qui disent que les laboratoires et les composantes sont représentés, j'ai toujours

personnellement eu en tête le COS. Je ne vois pas le conseil d'orientation stratégique et pédagogique sans la représentation des UFR et des laboratoires.

Mme Genelot.- Mais en tant que personne morale.

Mme Vinter.- De toute façon, laissons et attendons les textes, parce que c'est pour cela que je n'ai même pas voulu qu'on réfléchisse une seconde sur comment le faire. La seule idée que j'ai, c'est qu'il y aura des personnels de toutes les structures dont laboratoires, dont UFR, mais attendons ces textes parce que selon ce qui va nous être dit, les solutions seront toutes trouvées.

Le Président.- Un des enjeux probablement très importants des semaines qui viennent va être de bien décrire l'articulation entre les conseils de perfectionnement, le COS et le conseil d'école. Il va falloir qu'on prête une attention toute particulière à bien définir les relations de ces trois structures.

Mme Genelot.- J'avais annoncé tout à l'heure que j'interviendrais sur le fond, et cela va faire écho à certaines réponses qu'Annie a faites aux questions de Jean-Charles, ceci plus en tant qu'administratrice de l'UB et donc de ce que représente la création d'une nouvelle composante pour l'université. Je pense que la création des ESPE est un formidable levier pour les universités en général, pour la nôtre en particulier, pour développer une véritable filière de la formation aux métiers de l'éducation de la formation et de l'enseignement. C'est vraiment un levier qui manquait, il me semble, à l'heure actuelle dans les universités. L'origine de la création des ESPE est bien évidemment de former les enseignants et de mieux les former, c'est sûr. Mais il comprend aussi une dimension des métiers de l'éducation plus large, c'est le "E" de éducation. Ce "E" de éducation n'est pas neutre. Nous avons posé la question dès le sigle qui remonte même à la campagne présidentielle. Quand Vincent Peillon a été nommé Ministre de l'Éducation nationale, nous avons posé la question du "E" de éducation pour savoir ce qu'il voulait dire, si c'était simplement pour les conseillers principaux d'éducation, comme on le fait souvent, ou est-ce que c'était plus large. Là, maintenant que cela a mûri, que nous avons entendu Vincent Peillon, y compris la semaine dernière à l'inauguration du rectorat, on comprend bien que cela va au-delà. On comprend bien que c'est lié à la priorité du gouvernement de faire de l'éducation une priorité. On comprend bien que c'est articulé avec d'autres politiques de l'Éducation nationale, notamment celles qui font la une des journaux depuis trois semaines, qui est l'aménagement des règles de vie, des rythmes scolaires avec toutes les activités périscolaires qui gravitent autour, avec le questionnement des collectivités locales. Hier, Michel Morineau, le Président du conseil d'école qui est par ailleurs maire adjoint d'Auxerre à la culture, nous disait que dans la ville d'Auxerre, il y a 170 ETP (équivalent temps plein) de personnels de la structure de la collectivité locale dédiés d'une façon ou d'une autre à l'éducation, à l'encadrement éducatif, aux postes périscolaires, etc., pour lesquels les collectivités s'interrogent sur leur niveau de formation. Ces besoins sociaux en matière de formation aux métiers de l'éducation existent et, pour l'instant, les réponses en matière de formation ne sont pas correctement prises en compte. Je pense que l'ESPE pourrait être un levier formidable pour cela.

J'entends bien qu'on ne peut pas le faire tout de suite, dans le pré-projet, mais

peut-être pourrait-on donner des signes pour dire que l'uB conçoit bien que l'ESPE n'est pas simplement les métiers de l'enseignement, même si c'est la base, évidemment.

Je pense, en plus, que notre université a des atouts majeurs là-dedans parce qu'elle a été pionnière. Je pense que l'Université de Bourgogne a été pionnière depuis une vingtaine d'années dans ce domaine, tant en recherche qu'en formation. En recherche, par le LEAD sur les apprentissages, avec l'IREDU sur d'autres dimensions de l'éducation, la politique éducative, l'évaluation des systèmes éducatifs, etc. Ceci en recherche, mais aussi en enseignement. En enseignement, l'uB a été pionnière quand, par exemple, elle a décidé de créer un IUP ingénierie des métiers de la culture et de l'éducation. Je vous rappelle que les IUP ont été créés, à l'époque, justement pour résorber l'échec en Deug, pour travailler une professionnalisation pour les échecs après la première année de Deug à l'époque. L'Université de Bourgogne a été une des seules à créer un IUP dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la culture par ailleurs. Créteil l'a créé aussi quelques années après sur le modèle de Dijon, en embauchant quelqu'un qui avait été formé ici, etc.

Je pense que cette expérience a été pionnière pour le département de Sciences de l'éducation. Ce département n'existe pas dans toutes les universités françaises, encore à l'heure actuelle.

L'UuB a donc été pionnière dans ce domaine et je pense que l'ESPE doit prendre en compte cette expérience et cela peut, au contraire, être un levier pour qu'on continue à être pionnier avec, à mon avis, deux facteurs qui peuvent nous aider, d'une part parce que nous sommes dans une situation simple. Tu l'as d'ailleurs redit, Annie. Il y a un mois, la Rectrice nous avait dit qu'il fallait mettre les bouchées doubles du fait que nous étions en retard. Quand j'ai fait le point à la CDIUFM, je me suis aperçue que nous n'avions effectivement fait qu'une réunion de groupe de pilotage. Certains en avaient fait trois, mais ils avaient moins avancé que nous, parce que c'est compliqué chez eux, avec plusieurs universités, etc. Nous sommes dans une situation simple, nous avons une expérience, nous avons des composantes qui travaillent déjà sur l'éducation de la formation. On se connaît bien, à tel point que nous avons un projet commun : la licence. J'entends bien qu'on ne peut pas faire tout tout de suite, mais ce projet a été réfléchi, ce n'est pas simplement une poignée de personnes qui ont jeté cela sur le tableau, c'est parce qu'on se connaît bien, parce qu'on travaille depuis longtemps dans les mêmes perspectives.

Je pense qu'il y a un appui parce qu'on est dans une situation simple et que les choses peuvent se faire assez rapidement. Le deuxième point, c'est que nous avons également un contexte local, territorial. On a dit tout à l'heure qu'on voulait territorialiser l'ESPE, et c'est une chance, parce que c'est une politique globale de l'université de vouloir territorialiser, puisque tout à l'heure on parlait du SDIA. Et nous avons des collectivités locales, en Bourgogne, qui investissent beaucoup le champ de l'éducation. C'est-à-dire qu'il existe un réseau national des villes "éducatrices", Dijon en fait partie, ainsi qu'Auxerre, donc des villes qui se mobilisent et qui mettent des moyens sur l'éducation. Je pense qu'il y a vraiment là une dynamique. Hier, ce terme a été lancé par un des collègues. J'entends bien qu'on ne peut pas faire tout tout de suite, mais peut-être que dans le dossier définitif, on pourrait au moins montrer qu'il y a une dynamique qui va dans ce sens et qu'on s'appuie certes sur l'existant, mais qu'on va sans doute s'appuyer sur l'existant pour aller plus loin. Je pense qu'on gagnera peut-être en lisibilité nationale là-dessus parce que nous avons justement une situation favorable, nous

n'avons pas de position à prendre, à faire 15 réunions pour savoir qui va porter quoi, avec les autres universités, les autres partenaires, etc.

Je pense donc qu'on peut booster un peu le projet, même si on ne décrit pas tout puisque c'est effectivement une fois que l'ESPE sera installée qu'on pourra plus le développer, mais qu'on montre des signaux.

Le Président.- Tout à fait. On en avait d'ailleurs parlé avec Michel Morineau. L'idée était que dès le mois d'avril ou mai, on puisse commencer à réunir un groupe de travail avec les représentants des collectivités territoriales pour commencer à réfléchir. Ce serait sûrement quelque chose d'utile et d'intéressant.

Ceci dit, l'ambition de prendre cette orientation figure dans le dossier, elle est clairement mentionnée dans le dossier de préfiguration.

Marie-Geneviève souhaitait intervenir pour une dernière prise de parole, puisque l'heure passe.

Mme Gerrer.- En tant que doyen de l'UFR Langues et communication, j'aurais voulu exprimer les inquiétudes des UFR. Sophie a exprimé celles de l'IUFM, je souhaite exprimer celles des UFR qui voient que la place de la discipline se réduit tout de même de plus en plus. Il faut savoir qu'avec ce master, on va obtenir un master enseignant, c'est seulement en supplément au diplôme qu'on saura si c'est en Maths, en Allemand ou en autre chose. Je voudrais redire que pour les UFR la discipline et l'acquisition d'un savoir disciplinaire est primordiale. Je voudrais aussi rappeler que nous avons souffert, dans ces masters qui ont été créés il y a quelques années, d'une espèce de master "fourre-tout" et qu'on retrouve ce master "fourre-tout" puisqu'il faut y faire des langues, le C2i2e, de la recherche, de la formation professionnelle, accessoirement de la discipline et une fois de plus je me demande si les étudiants vont pouvoir arriver à faire un travail de qualité.

Les UFR sont à nouveau autour de la table avec l'IUFM. Les discussions se passent bien, avec moins d'agressivité qu'il y a quelques années. Je voudrais justement remercier les collègues de l'IUFM pour la qualité des dialogues, notamment avec Henri Valès puisque c'est le correspondant principal pour les UFR. Il va falloir que nous trouvions un nouvel équilibre avec la place considérable, à juste titre peut-être, mais considérable que prennent les stages en M1 et en M2. Il va donc falloir trouver une petite place entre formation professionnelle et discipline, ce qui ne va pas être facile. Là encore, je pense aux étudiants qui vont tout de même être écartelés entre beaucoup d'objectifs.

Annie, tu as rappelé - je voudrais le faire aussi en tant que doyen - l'importance de la formation continue et de ces enseignants qui vont être lancés dans les établissements avec une formation tout de même fragile. Fragile au niveau de la formation professionnelle, mais aussi fragile en ce qui concerne la formation disciplinaire. Il me semble impératif, dans cette formation continue, de réserver une place pour la discipline, pour consolider les connaissances qui sont indispensables. Et également, mais tu l'as rappelé également, l'importance de la recherche, non seulement bien sûr la recherche en éducation d'une manière générale, mais aussi la place de la recherche de la discipline.

Le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Genelot.- Peux-tu nous indiquer les modifications qui ont été faites ? J'en connais certaines mais c'est plus pour l'information du conseil d'administration.

Mme Vinter.- La modification par rapport à l'idée des trois piliers : formation disciplinaire, apprentissage métiers et connaissance des processus d'acquisition. Il y avait l'idée qu'elles intervenaient de façon non équilibrée au travers des cycles. On a remis tout cela à plat et une phrase dit qu'elles interviennent à tout niveau, que la formation s'appuie sur ces trois piliers à tout niveau de la même façon.

Il y a une petite modification sur l'adjonction du C2i2e.

Et puis, le rectorat a dû faire mettre une ou deux petites choses, mais c'est vraiment du vocabulaire : pilotage des masters non pas avec du personnel DASEN mais du personnel du rectorat. Pour moi, la nuance n'est pas forte, mais je pense qu'elle existe. Ils ont fait quelques petites corrections sur des termes de ce type : DASEN a été remplacé par DSDEN, quelque chose comme cela, mais ce sont des services que je ne maîtrise pas.

Mme Genelot.- J'ai une question par rapport à cela, elle m'est venue après la séance du conseil d'hier. Elle m'a été demandée par des collègues. Il y a une question qui a été posée en conseil d'école et une autre qui m'est revenue après.

Sur ce passage, dans la partie 4.1, il y a un tout un paragraphe : "*Chaque parcours des masters mention MEEF PLC PLP sera codirigé par un binôme personnel des actuelles UFR et personnel de l'ESPE.*"

Mme Vinter.- L'autre, c'est : Personnel de l'ESPE / personnel du rectorat.

Mme Genelot.- En dessous, pour ce qui concerne les mentions MEEF PE et MEEF CPE, un co-pilotage...

Mme Vinter.- Oui, "Personnel de l'ESPE / personnel du rectorat" après correction du rectorat.

Mme Genelot.- L'interrogation que nous avons, c'est pourquoi on demande un co-pilotage rectorat / ESPE pour le premier degré et les CPE et pas de co-pilotage rectorat / UFR / ESPE pour le second degré.

Mme Vinter.- C'est une bonne question.

Mme Genelot.- Que veut dire "co-pilotage" ?

Mme Vinter.- "Co-pilotage" veut dire deux responsables.

Mme Genelot.- Ce qui veut dire qu'il y a des personnels du rectorat qui vont être co-responsables d'un master ?

Mme Vinter.- Non, pas "co-responsables", mais correspondants.

Mme Genelot.- Pourquoi n'y a-t-il pas de personnel du rectorat sur le second degré ?

Mme Vinter.- Un trio est possible mais cela va devenir de plus en plus compliqué.

Mme Genelot.- Pourquoi l'Etat employeur est-il associé à un co-pilotage ? Il faut se le faire expliciter. Est-ce une demande du rectorat ?

Mme Vinter.- Relativement importante.

Mme Genelot.- Et pas sur le second degré ? Sur le second degré, les UFR peuvent faire ce qu'elles veulent avec les masters ? Ils n'ont pas l'Etat employeur sur le dos ? Parce que c'est interprété comme cela par les collègues.

Mme Vinter.- Il y a un conseil de perfectionnement dans lequel tout le monde est représenté. J'étais réticente à ce qu'on affiche des trios de responsabilité.

Mme Genelot.- Je ne comprends pas pourquoi, pour les CPE et pour les PE, on demande à ce que l'Etat employeur soit co-pilote d'un master. Je ne connais pas d'autre master à l'université où l'Etat employeur co-pilote.

Mme Vinter.- Ce qu'on pourrait mettre, pour mieux correspondre à leur demande, c'est une co-responsabilité, une co-correspondance plutôt que co-pilotage. Parce que "co-pilotage", pour moi, cela ne veut rien dire. C'est un terme qui ne donne aucun statut à personne. Ce n'est pas marqué "co-responsabilité".

Mme Genelot.- On trouve curieux qu'il y ait un co-pilotage du côté du 1^{er} degré et des CPE, on ne sait pas pourquoi, et qu'il n'y en ait pas sur le second degré.

Le Président.- Ce sont des choses que nous pourrions faire évoluer d'ici le mois de mai.

Mme Genelot.- Il faut faire expliciter par le rectorat ce que cela veut dire. Soit ils co-pilotent tout, et on dit ce qu'est le co-pilotage, soit ils ne co-pilotent rien, il faut que ce soit clair. Les masters sont pilotés par l'université.

Mme Vinter.- C'est sous la responsabilité de l'université, "piloté" ne voulant pas dire grand-chose.

Le Président.- Il faudra trouver une formulation appropriée, d'accord.

Mme Genelot.- Parce que la différence premier / second degré est quelque chose d'ancien. Il ne faudrait pas que ce soit les écoles normales à l'intérieur de l'université, parce que ce sont des traces. Cela ressemble à une école normale où l'Etat employeur est très présent au sein de l'université pour le premier degré. Mais pour le second degré, il n'y est pas. Je trouve que c'est tout de même un peu ambigu.

Le Président.- Nous ferons évoluer cela d'ici le mois de mai. Nous n'allons pas prendre de décisions ici, nous ne sommes pas en comité de pilotage.

Mme Genelot.- Il faut se faire expliciter cette notion de co-pilotage.

Le Président.- On le note.

Mme Vinter.- Il faut que tu sois sensible au fait que c'est marqué "co-pilotage" et pas responsabilité.

Mme Genelot.- Oui, mais ce qui a fait réagir les collègues, c'est qu'on le demande pour le 1^{er} degré et CPE, je ne vois pas pourquoi, et pas pour le second degré. Cela ne me semble pas clair.

Le Président.- Ceci étant dit, je vous propose que ce dossier, moyennant les modifications dont a parlé Annie, soit validé en l'état. C'est important. Vous avez bien compris qu'il y avait une vraie ambition derrière ce projet. On doit le transmettre pour demain.

Vous avez pris connaissance du document. On a abondamment débattu, dans de bonnes conditions. Une fois de plus, je m'en réjouis.

Qui s'oppose à ce dossier de préfiguration de l'ESPE ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 3 abstentions.

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

22 pour, 3 abstentions

Merci infiniment. Je pense que c'est un signe fort de notre conseil d'administration vis-à-vis du ministère et je suis bien certain que ce sera un signal positif vis-à-vis du succès de notre dossier.

Merci encore à Annie et aux collègues de l'IUFM, aux collègues des composantes et du rectorat parce que c'est un vrai gros dossier qui nous a amenés à travailler tous ensemble.

VI) Relations Université de Bourgogne / Université de Franche-Comté

Le Président.- Nous avons perdu un peu de temps sur l'ordre du jour, nous allons donc le rattraper. Nous abordons maintenant deux points de moindre importance par rapport à ce dont nous venons de débattre.

1. Université Fédérale : désignation de directeurs d'UFR et de laboratoires au sein du Comité Scientifique et Pédagogique de l'Université Fédérale sur proposition du Président de l'Université de Bourgogne

Le Président.- Le premier point concerne la nécessité devant laquelle nous sommes de désigner, pour le conseil scientifique et pédagogique de l'association

Université Fédérale, 5 représentants au titre des directeurs de laboratoires et de composantes.

Vous savez que l'Université Fédérale est une des deux structures de rapprochement entre l'uB et l'UFC, c'est celle qui préfigure l'évolution vers l'Université de Bourgogne Franche-Comté, la grande université. Une des instances de cette Université Fédérale est le conseil d'orientation stratégique, qui a été réuni fin octobre, qui a pris des décisions d'orientation très fortes vers le rapprochement. La seconde instance est le comité scientifique et pédagogique qui doit débattre des questions qui ont trait à la science et à la pédagogie.

Dans ce comité scientifique et pédagogique, il y a 15 membres de l'uB, 5 membres du CS et 5 membres du CEVU. Ils ont déjà été désignés. Au titre des directeurs de composantes et de laboratoires, nous n'avons pas encore procédé à cette désignation. C'est la proposition que nous allons vous faire.

La proposition qui vous est faite par le Bureau est de désigner :

- Philippe Salvadori en qualité de Directeur de l'UFR de Sciences Humaines
- Jean-Pierre Rey en qualité de Directeur de l'UFR STAPS
- Michèle Guilloux-Benatier en qualité de Directrice de l'IUVV
- Laurent Lagrost en qualité de Directeur du centre recherche INSERM
- Laurence Ravillon en qualité de Directrice de l'UFR Droit et Sciences politiques.

Voilà les 5 personnalités que nous vous proposons de désigner pour ce comité scientifique et pédagogique. Y a-t-il des remarques ?

M. Jules.- C'est une désignation ou une élection ? Est-ce que cela nécessite un vote ?

Le Président.- C'est la proposition que le Bureau de l'université fait. Cette proposition doit bien sûr être validée par un vote. C'est pour cela qu'on le passe en CA.

M. Jules.- Il y a parfois des désignations qui ne donnent pas lieu à un vote.

Le Président.- Je le soumets à votre approbation.

M. Jules.- Nous ne prendrons pas part au vote parce que c'est une désignation. De plus, il est normal qu'en l'occurrence ce soit l'équipe de gouvernance de l'université qui désigne ces membres. Nous ne prendrons pas part au vote.

Le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres suggestions ?

Je répète : Philippe Salvadori, Jean-Pierre Rey, Michèle Guilloux-Benatier, Laurent Lagrost, Laurence Ravillon.

Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous rappelle qu'avec le mouvement des procurations, il faut bien que chacun sache combien il détient de pouvoirs.

On a donc 4 non-participations au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Cette liste est adoptée.

21 pour, 4 refus de prendre part au vote

2. Fondation de coopération scientifique : subvention pour l'appel à projets BQR PRES

Le Président.- Le point suivant a trait à la Fondation de coopération scientifique, qui est l'autre instrument de notre rapprochement. C'est la subvention pour l'appel à projets BQR PRES. C'est un BQR conjoint avec l'Université de Franche-Comté, avec AgroSup et l'ENSMM, c'est une action conjointe de rapprochement qui a été lancée en 2011. On va vers la troisième année de cette action de BQR PRES. Le projet a été lancé le 18 janvier, le retour des dossiers est attendu pour le 15 mars. La contribution de l'Université de Bourgogne dans ce BQR PRES telle qu'elle est prévue est de 75 000 €

En pratique, on n'a pas à voter le fait qu'on va ventiler 75 000 € parce qu'ils sont pris sur une ligne budgétaire qui s'appelle "ligne de gouvernance scientifique". Cette ligne a déjà été votée au budget, elle est de 210 000 € cette année, si j'ai bonne mémoire. Elle était initialement de 250 000 €.

Mme Gigarel.- C'est 200 000 €

Le Président.- Donc 200 000 € cette année. Cette ligne budgétaire de 200 000 € comprend des crédits scientifiques mis à disposition du Président pour mener un certain nombre d'actions scientifiques. Il a été convenu de prendre 75 000 € sur ce programme de gouvernance scientifique.

Par contre, nous avons besoin de votre approbation pour transférer ces crédits à la Fondation de coopération scientifique puisque c'est cette dernière qui gère financièrement cet appel à projets BQR PRES. Nous vous demandons de voter le principe que ces 75 000 € puissent être délégués à la Fondation de coopération scientifique.

M. Jules.- C'est donc lié au BQR PRES. Parce que j'ai fait modifier le PV du mois de décembre pour cette raison, j'avais demandé ce qu'il était advenu du BQR de l'année passée. On m'avait dit qu'il avait été attribué en septembre ou octobre. J'ai donc repris les comptes-rendus de juin, juillet, septembre, octobre et novembre, puisqu'une personne m'a posé une question là-dessus, et je n'ai rien trouvé concernant l'appel d'offres BQR.

Le Président.- Tu veux parler du résultat de l'appel à projets BQR PRES ?

M. Jules.- Oui.

Le Président.- C'est parce que c'est en conseil scientifique que cela a été validé.

M. Jules.- Et cela ne repasse pas en CA ?

Le Président.- Non, il n'y a pas de raison.

M. Jules.- Le BQR classique, non commun UB / UFC, passe en conseil d'administration.

Le Président.- Le BQR PRES est présenté et le résultat de l'appel à projets est présenté en conseil scientifique, et il l'a été il n'y a pas très longtemps.

M. Jules.- Contrairement au BQR classique, il n'est donc pas présenté en CA ?

Le Président.- Cela doit tenir à l'historique de ce programme qui est quelque chose qui est vraiment interface entre UB / UFC / AgroSup / ENSMM. Quand il a été lancé, il a probablement été convenu ceci, mais il n'y a pas de difficulté à ce qu'on le représente en CA. Là, on est en aval, pas en amont.

M. Jules.- On est bien d'accord. Dans les comptes rendus des travaux du CS, on a le BQR 2013, sous programme "machin", le BQR classique est présenté et il est voté en CA.

Le Président.- Ce n'est pas tout à fait la même chose. D'une certaine façon, il ne dépend que de notre université. Il y a donc une certaine logique à ce qu'il soit voté en CA. Alors que le BQR PRES, ce sont des décisions prises conjointement par une commission scientifique qui est une émanation de chacun des établissements. De fait, il n'appartient en propre à aucun des établissements.

M. Jules.- Alors peut-être qu'à l'avenir il faudrait qu'il y ait une information au CA, parce que le problème est que des personnes ont candidaté à l'appel à projets BQR l'année passée et elles n'ont eu aucune nouvelle, probablement parce que leur dossier n'a pas été retenu, mais par correction vis-à-vis des collègues qui déposent un dossier, qu'on les informe, à la limite, qu'ils n'ont pas été retenus.

Comme ces personnes n'étaient au courant de rien, elles m'ont demandé d'intervenir, ce que je fais. Donc, éventuellement, si on peut à l'avenir donner une information, ou au moins aux personnes qui ont candidaté.

Le Président.- D'accord, il n'y a pas de souci. Je n'ai d'ailleurs pas d'opposition non plus à ce que nous fassions un point d'information en CA, il n'y a pas de difficulté.

De mémoire, les résultats de l'appel à projets BQR PRES 2012 ont été présentés en CS au courant de l'automne, il n'y a pas très longtemps, mais je ne peux pas dire quand.

Je soumetts à votre approbation le fait que sur la ligne budgétaire de gouvernance scientifique, 75 000 € soient prélevés pour être transférés à la Fondation de coopération scientifique pour cet appel à projets BQR PRES.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Unanimité (25 pour)

VII) Questions financières

Le Président.- Nous passons aux questions financières, avec un point qui va être un peu technique. J'imagine que nous allons avoir un duo Sylvie Gigarel / Gilles Genet.

1. Information sur le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Mme Gigarel.- Une fois n'est pas coutume, par rapport à ce qu'on a pu entendre tout à l'heure, où on a pris des décisions et un certain nombre d'avis sans avoir les textes, les financiers et les comptables sont chanceux : nous avons un texte qui est sorti au mois de novembre dernier. Si nous vous en parlons aujourd'hui, c'est parce que sa mise en application va être progressive sur trois années. Aujourd'hui, l'application de ce texte dans son intégralité n'est pas obligatoire. Pour autant, le conseil d'administration, d'un point de vue pédagogique, devra être régulièrement sollicité et sera amené à examiner les nouveaux documents dans leur version 2016. Les services des finances publiques et la direction du budget ont préparé des documents pédagogiques ayant vocation à informer, à présenter les documents qui seront soumis à votre approbation dans les prochains mois.

En terme de présentation, nous vous proposons, avec l'agent comptable, une présentation en six points : les objectifs de la réforme du cadre budgétaire et comptable des organismes, l'approche sur la double comptabilité publique qui va en découler, comment se présente le budget, quel sera le rôle de l'organe délibérant. Là, vous verrez que deux points sont très importants par rapport à la pratique actuelle que nous connaissons. Enfin, quelles sont les nouvelles règles de comptabilité budgétaire. En conclusion, je passerai la parole à Gilles qui abordera la période transitoire 2013-2016.

Premier point : quels sont les objectifs de la réforme du cadre budgétaire et comptable des organismes ? Il y en a trois. Le premier s'inspire de la LOLF (Loi Organique Relative aux Lois de Finances), son objectif est de rapprocher les termes budgétaires et comptables de l'Etat et des organismes qui seront majoritairement financés par les fonds publics. Ceci notamment pour contribuer à la mise en place d'une stratégie globale des finances publiques et puis pour faciliter l'appréhension et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques.

Le deuxième objectif : rénover l'autorisation budgétaire votée par l'organe délibérant par des établissements publics comme le nôtre, en introduisant des notions qui sont nouvelles, qui sont les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Ces derniers vont permettre de mieux piloter, en théorie, les dépenses de l'organisme. Je dis "en théorie" parce que vous verrez que dans l'application pratique, si on a 3 ans pour se mettre en ordre de marche, nous aurons effectivement besoin de ces trois années pour préparer nos états budgétaires.

Troisième élément : enrichir l'information sur la situation financière des organismes en complétant la comptabilité générale qui fonctionne en droits et obligations constatés, par une comptabilité budgétaire qui va apporter une vision de

l'ensemble des engagements pris par l'organisme et qui est censée également apporter une visibilité accrue sur les encaissements de recettes et le paiement des dépenses.

L'objectif de ce nouveau décret est d'avoir une vision un peu plus large que ce qu'on connaît aujourd'hui lorsqu'on vote un budget qui est une photographie à un moment donné.

Les conséquences, en termes de présentation, c'est que l'université, comme les autres établissements publics, va devoir gérer une double comptabilité : une comptabilité budgétaire qui va rendre compte de la consommation des autorisations budgétaires qui sont votées dans les termes distincts de ceux de la comptabilité générale. En d'autres termes, pour les dépenses il y aura un enregistrement au niveau des engagements qui vont consommer des autorisations d'engagement. Et puis, au niveau des décaissements qui, eux, vont consommer des crédits de paiement.

Je reviendrai sur les définitions tout à l'heure.

Pour les recettes, l'enregistrement sera réalisé au moment de l'encaissement.

Sur la comptabilité budgétaire, il y a également un suivi au niveau de la consommation des autorisations d'emploi. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. C'est quelque chose que nous connaissons, parce qu'à chaque fois que nous sommes amenés à faire évoluer le plafond d'emplois, le conseil d'administration est sollicité.

S'agissant de la comptabilité générale, son autonomie et sa fiabilité vont être confirmées grâce notamment à l'application de normes comptables et générales qui seront indépendantes de la disponibilité des crédits. Concrètement, cela signifie que si je n'ai pas inscrit la dotation aux amortissements, le comptable pourra passer les écritures comptables en dépit de l'indisponibilité budgétaire. Ce ne sera plus un frein au passage des écritures.

Les charges et produits sont rattachés à l'exercice correspondant, à celui de la naissance des droits et obligations, ou du risque, indépendamment, évidemment, des éventuels flux financiers qui y sont associés. C'est quelque chose que nous connaissons déjà. Aujourd'hui, en droits constatés, on travaille sur le rattachement des charges et produits à l'exercice.

Enfin, l'inscription des actifs et passifs et leur évaluation va donner lieu à une vision plus sincère, plus fidèle et plus exhaustive de la situation patrimoniale de l'organisme. A l'instar de ce que l'Etat va appliquer au niveau de la LOLF, on aura une double approche, à la fois budgétaire et à la fois comptable du budget de l'université. Concrètement, le budget va vous être présenté tel qu'il vous est présenté aujourd'hui mais il va être enrichi de nouveaux éléments. C'est-à-dire qu'on aura toujours les autorisations d'emploi telles qu'on les connaît aujourd'hui, mais il y aura également des autorisations d'engagements de crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice, ainsi que le solde budgétaire qui va en découler. Ce qui est nouveau puisque nous avons une approche budgétaire. On aura un tableau représentant l'équilibre financier qui en résulte, qui va résulter d'une part du solde budgétaire issu des autorisations précédentes, et puis également issu des opérations de trésorerie. Parce qu'effectivement, pour arriver à l'équilibre, il faudra ajuster avec la trésorerie. Et puis, traditionnellement, nous présenterons toujours le compte de résultat et le tableau de financements prévisionnels qui sont établis en droits constatés, donc issus de la comptabilité générale.

Les résultats qui seront présentés au budget à compter de 2016 seront le solde budgétaire qui reprendra les encaissements de recettes moins les paiements de

dépenses. On est donc vraiment sur du budgétaire. Et puis le résultat patrimonial qui est la différence entre les charges et les produits. D'ailleurs, en examinant ces deux tableaux, on pourra, dès la prévision budgétaire, c'est-à-dire dès le vote du budget primitif, identifier un certain nombre d'écarts qui s'expliqueront entre la prévision et la réalisation. On peut effectivement très bien avoir une autorisation d'engagement qui est votée pour une année donnée mais dont les crédits de paiement s'étaleront sur plusieurs exercices.

Ensuite, nous présenterons toujours la variation du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement, ainsi que le niveau de trésorerie. Ce qu'il faut savoir, c'est que la variation de trésorerie va être présentée à la fois dans les nouveaux documents de la comptabilité budgétaire et dans les tableaux de la comptabilité générale. C'est ce qui fera le lien entre les deux approches.

Finalement, si on veut résumer, le budget présentera les mêmes éléments de gestion qui seront présentés sous deux approches complètement différentes. Le lien entre les deux reposera sur la trésorerie. C'est elle qui ajustera les choses.

Quel sera le rôle de l'organe délibérant ? L'organe délibérant aura, en principe, grâce à ces documents, la capacité d'encadrer les engagements qui auront des impacts financiers sur plusieurs années en se prononçant sur une double autorisation budgétaire en dépenses. C'est-à-dire que l'organe délibérant va être amené à se prononcer sur une autorisation d'engagement qui est la limite supérieure pour laquelle il va autoriser l'université à engager sur cet exercice. L'engagement va se matérialiser par un bon de commande, un marché, un contrat. L'organe délibérant va également se prononcer sur des crédits de paiement qui vont être en fait le montant annuel que les services sont autorisés à dépenser, étant précisé qu'effectivement, les crédits de paiement pourront être inférieurs à l'autorisation d'engagement dès lors qu'on se retrouve dans une perspective pluriannuelle. Il y aura tout de même des exceptions à tout cela, notamment par exemple pour les charges de personnel. Lorsque je recrute un fonctionnaire, par définition il n'a pas de contrat, il est recruté pour une durée indéterminée. En matière de personnel, l'autorisation d'engagement, par dérogation, serait égale au crédit de paiement. On se calera sur l'année. Ce sera également la même chose dans le cas des dépenses qu'on a du mal à évaluer telles que les fluides, par exemple. Sinon, d'une manière générale, l'assemblée délibérante votera l'autorisation d'engagement, un marché de fourniture ou de service sur 3 ans, pour 300 000 € par exemple, et le crédit de paiement de l'année N pour 100 000 €.

Les crédits seront inscrits au budget, toujours sous la forme d'enveloppes limitatives, ce que nous connaissons actuellement, c'est-à-dire une enveloppe au niveau des crédits de personnel, une enveloppe au niveau des crédits de fonctionnement, une enveloppe pour la masse investissements. Et puis, le cas échéant, ce qui n'est pas le cas de l'université, mais rien n'empêche de le faire, nous pourrions également voter les crédits sur une quatrième enveloppe qui s'appellerait l'enveloppe intervention, pour tout ce qui concerne les subventions.

Les recettes, quant à elles, vont être exprimées en fonction des encaissements estimés de l'exercice, sachant qu'on fera également le distinguo entre deux types de recettes : les recettes globalisées et les recettes dites fléchées. Les recettes fléchées, par définition, sont des recettes qui ont une destination bien identifiée et prédéterminée généralement en amont par les financeurs.

Lorsque nous présenterons le budget, le solde budgétaire intégrera également

les paiements relatifs au personnel, au fonctionnement, à l'investissement et, le cas échéant, aux interventions et puis les encaissements relatifs aux recettes globalisées et aux recettes fléchées qui vont intervenir sur l'exercice. C'est pour cela qu'en présentation budgétaire nous aurons des décalages qui existeront avec la présentation comptable qui, elle, s'appuiera sur les droits constatés.

Les modalités de financement de ce solde budgétaire : il s'équilibrera grâce aux opérations de trésorerie. On viendra utiliser de la trésorerie le cas échéant ou au contraire reconstituer de la trésorerie s'il n'y avait pas besoin d'utiliser cette trésorerie.

L'organe délibérant se prononcera également sur le compte de résultat et le tableau de financement prévisionnel. Ce sont les documents que vous avez l'habitude de voir aujourd'hui. Et puis sur les emplois de l'organisme, par le vote d'un plafond d'emplois limitatif qui identifiera en son sein, le cas échéant, les autorisations d'emplois prévues en loi de finances. Ce qui est nouveau. En d'autres termes, si nous avons dû appliquer le décret lors du vote du budget primitif 2013, nous aurions eu nos 2 512 emplois du plafond 1 auxquels on aurait précisé « plus 12 emplois "Fioraso", égal 2 524 », puisque ces emplois "Fioraso" étaient identifiés en loi de finances. Voilà la nouveauté par rapport au plafond d'emplois.

Comme un budget est un acte prévisionnel, sa durée de vie couvre l'année civile, il est parfois nécessaire d'y apporter des modifications. Dans le dispositif progressivement mis en place, il existera toujours la fongibilité asymétrique, comme nous la connaissons aujourd'hui. C'est-à-dire que je peux utiliser des crédits "personnel" pour abonder les autres enveloppes qui sont les enveloppes de fonctionnement, d'investissement et d'intervention. Pour cela, il y a par contre une petite nouveauté par rapport au dispositif que nous connaissons aujourd'hui, c'est que le conseil d'administration sera amené à se prononcer sur un plafond limitatif dans lequel il autorisera l'ordonnateur à effectuer cette fongibilité asymétrique. On le fera en cours d'année puisqu'aujourd'hui ce n'est pas complètement obligatoire. Ce qui signifie, si vous acceptez de le faire, qu'on pourra réaliser ce qu'on appelle l'équivalent des DBM techniques d'aujourd'hui, dans la limite d'un certain plafond d'emplois que le conseil d'administration aura déterminé. Si tel était le cas, l'ordonnateur vous le présenterait à chaque conseil d'administration suivant l'utilisation de cette fongibilité asymétrique, dans le respect du plafond.

Ce qu'il faut savoir également, c'est que toute modification, soit en augmentation, soit en diminution, d'un montant d'autorisation d'engagement ou de crédit de paiement prévu pour chaque enveloppe, devra faire l'objet d'un budget rectificatif présenté à l'organe délibérant. Par rapport à ce qui existe aujourd'hui, on a nos enveloppes qui ont un caractère limitatif, en plus, si jamais on veut évoluer sur l'autorisation d'engagement ou sur le crédit de paiement, il faudra présenter ces modifications à l'organe délibérant. Toutefois, il y a quand même des assouplissements puisque ce budget rectificatif pourra être présenté pour information dès lors qu'il concernera des mouvements intervenus dans la fongibilité asymétrique. Par contre, sera soumise au vote du conseil d'administration toute modification à la hausse ou à la baisse des enveloppes des autorisations d'engagement et des crédits de paiement dès lors qu'on est au-delà du plafond défini par la fongibilité asymétrique.

Autre nouveauté par rapport à la pratique actuelle, cela concernera le passage de l'exercice 2016 à 2017. Si on vous en parle dès à présent, c'est parce que vous allez être sensibilisés à cette question dans le cadre des programmes pluriannuels

d'investissement également et du report des conventions pluriannuelles de recherche. Il y aura, pour la première fois entre 2016 et 2017, des reports d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour les montants non consommés des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Vous serez saisis de ces reports. Vous serez amenés à vous prononcer sur ces reports et vous serez amenés à vous positionner en fonction de la recevabilité de ces reports.

Par contre, s'agissant des CP qui seront disponibles à la fin de l'exercice 2016 et qui auront été certifiés avant le 31 décembre, vous aurez à vous prononcer sur les reports de manière tout à fait formelle. En fait, le report sera automatiquement effectué. Pour information, il sera normal que vous ayez cette information, d'autant plus qu'on s'inscrit dans une démarche pluriannuelle.

Juste un petit point sur les définitions.

L'autorisation d'engagement est la limite supérieure des dépenses qui vont pouvoir être engagées sur l'exercice. D'un point de vue budgétaire, le fait générateur de la consommation sera l'engagement de l'organisme, c'est-à-dire la signature du contrat, la signature du marché, l'envoi du bon de commande. Elles pourront éventuellement, ces autorisations d'engagement, induire un décaissement sur plusieurs exercices. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure qui pourra être payée pendant l'année pour la couverture des engagements contractés. Le fait générateur de leur consommation va être le décaissement de l'organisme. Vous voyez donc bien la différence entre les droits constatés et la comptabilité budgétaire qui va s'appuyer sur la date de l'encaissement et la date de décaissement.

Les recettes, quant à elles, vont impacter budgétairement les comptes dès lors qu'elles auront été encaissées, alors que d'un point de vue comptable, c'est la naissance du droit qui impactera la comptabilité générale.

Voilà pour ce qui concerne les grands axes, mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Au mois d'avril, nous vous présenterons les maquettes du budget primitif 2013 agrégé de la DBM1 sous cette nouvelle présentation.

Je laisse Gilles faire la conclusion.

M. Genet.- Je rebondis sur vos sourires pour essayer - ce qui n'est pas facile - de vous resituer tout cela dans cette perspective à 3 ans. Nous sommes sur des concepts et des principes qui vont se mettre en œuvre progressivement sur 3 ans, et nous avons nous-mêmes à nous les approprier peu à peu. En pratique, cela veut dire que pour l'année 2013 on travaille encore avec le tableau de financement et le compte de résultat tels que nous les connaissions auparavant, qui sont les documents qui sont soumis au vote du conseil d'administration. Néanmoins, pour entrer doucement dans la pratique qui sera celle qui sera obligatoire à partir de 2016, ces états nouveaux de comptabilité budgétaire seront présentés pour information à l'organe délibérant, ce qui devait déjà être le cas au BP 2013, mais ce le sera un peu plus tard pour le BP 2013. Ainsi que pour information à l'occasion du vote du budget des établissements à compter de 2016.

Par contre, lorsque nous en serons au vote des budgets de 2016, les autorisations budgétaires seront nécessairement votées selon les normes propres avec cette double approche des engagements et encaissements / décaissements qui établissent un équilibre financier aux moyens des opérations de trésorerie.

Je ne fais là que reprendre dans le temps ce qu'a dit Sylvie.

Les opérations de dépenses seront votées dans le cadre d'enveloppes limitatives exprimées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Le budget maintiendra une obligation de voter une prévision de résultat à la fois patrimoniale et en variation du fonds de roulement dans les normes de comptabilité générale et en droits constatés. Enfin, le budget intégrera un plafond d'autorisations d'emplois voté par l'organe délibérant. Les votes sur ces différents documents ne seront obligatoires qu'à partir de 2013. Dans l'intervalle 2013 - 2016, ils viendront compléter la présentation de ce que nous pratiquons jusqu'à présent à titre informatif. Ce qui nous laissera le temps de nous les approprier. Nous sommes aujourd'hui dans une démarche de sensibilisation initiale.

Le diaporama qui a été conçu par le ministère a été aussi complété de quelques focus d'ordre comptable et d'outils qui vous nous permettre de progresser dans ces domaines et qui sont, pour certains, d'ores et déjà applicables, et pour d'autres d'application graduelle également, comme la présentation des états budgétaires. C'est (ce à quoi je viens maintenant) sous forme d'un rappel, parce que Sylvie en a déjà parlé.

Une des nouveautés du décret de 2012, c'est que pour doper, si je puis dire, la sincérité et l'exhaustivité du compte de résultat et du compte de bilan, les autorisations budgétaires nécessaires à la comptabilisation des dotations aux amortissements et aux provisions ne sont plus un préalable à la comptabilisation. Ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'on ne peut pas arguer de n'avoir pas comptabilisé telle ou telle opération obligatoire, notamment dans le domaine des provisions et des amortissements au motif que les crédits n'auraient pas été ouverts. On a désormais la possibilité de comptabiliser ce qui a une dimension obligatoire, même en l'absence de crédits votés au budget. C'est un point qui avait déjà été évoqué dans le propos de Sylvie.

Ensuite, sur le plan des outils au sens matériel des choses, on a la possibilité, dans le domaine de la dépense, et ceci dans le cadre d'une démarche (établissement) à discuter avec les organes de l'établissement, de rationaliser les travaux, aussi bien comptables au sens pur que comptables au sens management, c'est-à-dire dans tous les services, en privilégiant la notion de contrôle pondéré du risque ou pondéré de la maîtrise qu'on a sur certains sujets. Ce que vous voyez sur la présente page à travers les termes de CHD et de CAP. C'est-à-dire qu'actuellement nos contrôles sont établis de manière exhaustive sur chaque opération et, finalement, on contrôle de manière presque aussi puissante des opérations de 15 € que des opérations de 15 000 €, sachant que je prends ces seuils au hasard, cela peut aussi être beaucoup plus important vers le haut et éventuellement plus faible pour le bas.

Si on se donne les moyens de travailler là-dessus, on pourrait à terme imaginer que sur certaines opérations, en fonction de leur montant, et dans la mesure où, dans les services des composantes, la matière est bien maîtrisée, les contrôles ne soient plus aussi exhaustifs pour mieux contrôler ce qui est à enjeu et contrôler éventuellement de manière plus simple ce qui l'est moins. Le contrôle allégé en partenariat relève aussi de la même philosophie : rendre les contrôles davantage proportionnés aux risques ou à l'importance d'une thématique. Ce pourrait être par exemple le cas que je cite mais qui n'engage que moi sur les missions, par exemple. On pourrait imaginer que, si on a des personnes compétentes dans le domaine des missions, sans parler des montants, dans la mesure où on contractualise ordonnateur et comptable, les contrôles ne soient pas nécessairement dupliqués à l'agence comptable lorsqu'ils ont été bien faits dans les services. C'est ce que pourrait être le sens d'un contrôle allégé en partenariats.

Dans le décret qui compte 290 articles, ce qu'on n'a pas dit tout à l'heure mais qui explique pourquoi on ne le possède pas encore parfaitement, on trouve aussi la possibilité de mettre en place un service facturier et la possibilité de prendre position par rapport à la dualité de fonctions agent comptable et chef des services financiers. Ce qui avait été anticipé chez nous. Ce sont des dispositifs qu'il était possible d'adopter auparavant mais qui ne l'étaient pas encore dans le marbre réglementaire d'un décret.

J'ai délibérément laissé de côté le premier point qui est le plus important à mon sens : le décret explique et intègre la notion de contrôle interne comptable et financier, ce qui n'était également pas le cas auparavant, en insistant bien sur ce que cela doit être et comment cela doit être un instrument de la qualité et de la fiabilité des comptes des établissements.

Je vous rappelle que le contrôle interne comptable et financier a été abordé au CA de décembre 2012 dans une approche très simplificatrice. Le fait qu'il en soit question ici rappelle que nous avons à investir de manière professionnelle le sujet.

Ces dispositifs sont confirmés par le décret alors que nous avons connaissance de leur existence. D'autres dispositifs sont, quant à eux, introduits par le décret. Il en est ainsi de la conservation des pièces justificatives dans l'établissement pendant toute la durée au cours de laquelle la responsabilité de l'agent comptable est susceptible d'être mise en jeu par le juge des comptes et de la possibilité de dématérialiser les pièces justificatives et le compte financier.

"Dématérialiser les pièces justificatives et le compte financier" nous renvoie un peu à la notion qui a été abordée en début de séance sur l'intérêt d'avoir des documents de CA qui soient dématérialisés pour gagner en efficacité. Au plan des pièces justificatives de l'établissement, c'est la quatrième dimension puisque nous avons 40 000 factures, 5 000 titres qu'il serait sans doute très intéressant de se donner les moyens de dématérialiser à partir du moment où le décret en donne la possibilité. Jusqu'à présent, lorsqu'on voulait le faire, il fallait obtenir une autorisation ad hoc du juge des comptes.

Sur la conservation des pièces justificatives, on est là aussi sur une question purement matérielle mais qui nous concerne sur le plan organisationnel, notamment depuis que nous sommes en service facturier. On peut avoir besoin des pièces justificatives, "factures" notamment, pour la justification auprès des financeurs, mais dont on peut avoir aussi besoin pour justification auprès d'organes de contrôle qui ne sont pas que des organes financiers, cela peut aussi être du domaine judiciaire, du domaine du litige commercial, etc. La conservation pendant toute la durée de mise en cause potentielle de la responsabilité de l'agent comptable signifie qu'elle pointe une situation nouvelle qui est celle dans laquelle ces pièces vont être conservées à l'université pendant quelque chose qui est de l'ordre de 5 ans. Jusqu'à présent, chaque année, on déversait auprès de la Cour des comptes, même si depuis quelques années il y avait un intermédiaire archiviste. On devra conserver toutes ces pièces à l'université. Ce qui nous posera des problèmes de place, ce qui donne tout son sens à la question de la dématérialisation qui est abordée en deuxième point.

J'ajoute à titre de complément qu'on parle de la durée de mise en cause potentielle de la responsabilité du comptable qui est à peu près de 5 ans. Je pense qu'il est un peu réducteur de le regarder ainsi, parce que dans la mesure où les factures n'existent plus sous forme de photocopies ou de scan, puisqu'il existe un dispositif de scan pour que les besoins de la justification ou de la liquidation soient satisfaits dans les

meilleures conditions possibles en l'état actuel des choses, la facture originale n'existant plus dans les services centraux, il me semble que sa bonne durée de conservation est celle de la réglementation commerciale qui est de 10 ans.

J'en ai dit beaucoup sur ce sujet qui est un aspect matériel du décret et qui s'appréhende mieux que les nouveaux états, mais qui conditionnera tout de même notre façon de travailler.

Sur la clôture des comptes et ses documents régime-cible, je n'y reviens pas, c'est précisément l'objet du propos de Sylvie. Dans le régime-cible, c'est-à-dire en perspective de 2016, certains délais seront réduits. Ils seront réduits dans des proportions assez significatives, puisque le délai de vote par le conseil d'administration du compte financier sera de deux mois à compter de la clôture de l'exercice. Ce qui veut dire qu'en 2017 apparaissent les dates, et on devra être en situation de parler du résultat et du bilan. C'est un challenge qui sera réel, parce que cette année, on est au 31 mars en s'étant rangé aux consignes ministérielles d'entrer dans la logique. Jusqu'à présent, le délai réglementaire était le 30 avril. L'année dernière - je bats ma coulpe - nous avons voté au mois de juillet. On va donc devoir trouver les moyens d'être bien plus performants sur ces questions.

Le délai d'approbation des comptes par les autorités de tutelle est d'un mois à compter de l'arrêté par le conseil d'administration dans les dispositions du décret. Je ne pourrais pas dire ce qui avait été voté avant. Je pense qu'il n'y avait pas de délai, c'était si les autorités de tutelle ne se manifestaient pas.

Le délai de transmission du compte financier au juge des comptes est de deux mois à compter de l'arrêt du compte financier.

Sur la clôture des comptes, dans le régime transitoire, on a toujours à présenter la délibération du conseil d'administration des états financiers issus de la comptabilité générale, c'est-à-dire les mêmes que ceux que nous connaissons jusqu'à présent et, pour information, les états nouveaux.

Je viens d'anticiper sur le délai de vote par le conseil d'administration en disant qu'il était de 3 mois à compter de la clôture de 2012 et ceci jusqu'à 2014, ce sera un délai de 2 mois à compter de 2015. La mise en état d'examen est une notion très particulière, c'est-à-dire qu'il définit le rôle de la DIRFIP dans le compte financier, dans la présentation du compte financier après qu'il ait été voté et supprimé. C'est quelque chose de très particulier.

En revanche, quelque chose qui pourra vous intéresser davantage pour en terminer avec cette présentation, c'est qu'avec le décret de 2012 et ceci est applicable en 2013, les possibilités de placement des disponibilités des établissements sont revues de manière très restrictive. La tendance est qu'il n'existe plus de possibilités de placer. Il existe encore des possibilités de placer à titre dérogatoire que si l'origine des fonds à placer démontre une situation particulière telle que l'encaissement d'un don ou l'existence de fonds de transit. On a eu ce genre de situation où on encaissait des fonds pour le PRES avant qu'il ne soit équipé de tous ses instruments. Voilà l'exemple de situation de transit qui nous permettrait de placer. En l'absence d'élément de justification particulier, on ne pourra plus placer dans la période transitoire. Les placements qui sont actuellement en cours peuvent être maintenus pendant une période de 18 mois et des autorisations nouvelles pourront être encore données pour une durée maximale de 3 ans. Dans le contexte actuel, c'est une mauvaise nouvelle qui n'est que relative, puisque depuis l'été dernier nous plaçons nos disponibilités, mais elles ne sont pas rémunérées

parce que les taux sont nuls ou parfois négatifs, mais nous ne mettons pas en jeu le capital. Cette dernière notion est que les placements ne pourront plus être optimisés en termes de produits financiers.

Mme Gerer.- Merci. Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur Genet ou à Sylvie ?

C'était une information. Je vous remercie de nous l'avoir donnée. Nous passons au point suivant.

2. Prolongation du dispositif de remboursement des frais de mission, de déplacement et d'hébergement

Mme Gerrer.- Nous avons voté en décembre la prolongation d'un dispositif de remboursement des frais de mission de déplacement et d'hébergement. Il fallait le réactualiser, mais la commission n'était pas prête, on avait donc voté en CA début décembre une prolongation jusqu'à fin février. Maintenant, la commission n'étant toujours pas prête, nous vous demandons de bien vouloir prolonger une fois encore le délai jusqu'au prochain CA. C'est Adeline Michel et Cyrille Verpillot qui sont chargés de cette commission concernant ce dispositif. Ils y travaillent mais ils ne sont toujours pas tout à fait prêts.

Je vous demande de bien vouloir proroger le dispositif actuel de deux mois encore, jusqu'au prochain conseil d'administration.

Y a-t-il des oppositions ?

Unanimité (25 pour)

Merci.

3. Examen et vote de divers tarifs, budget et droits d'inscription de colloques et de propositions d'attribution de subventions

Mme Gerrer.- On passe maintenant au point sur l'examen et le vote de différents tarifs. Nous n'allons pas les prendre les uns derrière les autres. Vous avez le tableau sous les yeux.

Avez-vous des remarques à formuler ou des questions à poser concernant ces tarifs ?

On peut passer au vote. Je vous propose de voter les tarifs dans leur ensemble, les quatre feuilles entières.

Est-ce qu'il y a des refus de prendre part au vote ?

Des abstentions ?

Unanimité (25 pour)

Merci.

4. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Je passe au dernier point qui sera également rapide. Là non plus, je ne vais pas détailler. Je vous propose de les voter en bloc, tout au moins d'être d'accord pour les sorties d'inventaire.

Tout le monde est pour ?

Je ne fais pas le circuit habituel, cela me semble tellement anodin !

Unanimité (25 pour)

Merci.

On passe au point 8 qui va nous être présenté par Pascale Bouchot.

VIII) Question statutaire

- Instruction générale sur l'Hygiène, la Sécurité et la Médecine de prévention à l'Université de Bourgogne

Mme Bouchot.- Je vais vous présenter l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université de Bourgogne. Il faut savoir que cette instruction qui est initiale a été validée au CA le 29 juin 2000. La version initiale a été modifiée et validée au CA le 22 septembre 2010. Ensuite, suite à la modification de la réglementation, notamment le passage du CHS au CHSCT, nous arrivons à une nouvelle version qui a été présentée au CHSCT du 19 décembre 2012. Aujourd'hui, je vous la présente et je vous demande de la valider.

Au niveau du sommaire, il faut savoir que nous avons repris les termes utilisés dans la version de 2010, nous avons bien sûr repris la réglementation et nous avons modifié les termes suivants :

- Au niveau de la page 8, la mission du responsable sécurité devient le correspondant sécurité du bâtiment.
- L'ingénieur hygiène sécurité peut s'appeler dorénavant le conseiller de prévention.
- Au niveau de la proximité ou au niveau des directeurs de composantes, le terme "ACMO" est remplacé par "assistant de prévention".
- L'inspecteur hygiène et sécurité devient l'inspecteur santé et sécurité au travail.
- Le comité d'hygiène et sécurité devient le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- Nous avons bien sûr créé un nouveau chapitre puisque nous avons la création du secrétaire du CHSCT, qui a pris son rôle et son poste depuis le mois d'octobre 2012.
- Les registres hygiène et sécurité deviennent des registres santé et sécurité au travail.

De là, nous avons repris tous les chapitres et nous avons modifié selon les nouvelles dénominations de la réglementation. Nous n'avons aucun changement sur les

principes fondamentaux. Au niveau des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité, il y a quelques modifications selon la réglementation. Le chapitre sur la responsabilité et la délégation du chef d'établissement, idem. Les missions du chef de service, idem. Je vais aller plus vite pour qu'on puisse travailler sur les chapitres qui ont été modifiés. Les missions des responsables administratifs, idem.

Par contre, nous avons complété les chapitres sur les missions du correspondant sécurité du bâtiment puisque nous avons, depuis 2010, travaillé sur la désignation des correspondants sécurité bâtiment et nous avons repris l'arrêté du 14 octobre 2002. Là, nous avons cité ce que devait faire un correspondant sécurité des bâtiments, notamment prendre toutes les dispositions pour faire assurer la formation des personnels à la sécurité et organiser l'exercice d'évacuation, tenir à jour le registre de santé et sécurité incendie, prendre toutes les mesures de prévention et de sauvegarde telles qu'elles sont définies par la réglementation aux sécurités, suivre les vérifications techniques des installations des laboratoires prévues par le dit règlement de sécurité, suivre la réalisation des travaux prescrits par les organismes agréés et par les techniciens compétents, faire réaliser les prescriptions mentionnées par la commission de sécurité.

Au niveau des obligations de l'agent, aucune obligation sauf bien sûr les obligations données par la réglementation. L'ingénieur hygiène sécurité peut dorénavant s'appeler le conseiller de prévention.

Au niveau de la proximité, je l'ai dit tout à l'heure, l'ACMO est dorénavant l'assistant de prévention. On a donc repris, au niveau de l'assistant de prévention, en détaillant un peu plus au niveau de sa désignation. On a vraiment mis par écrit ce qui est demandé par la réglementation, notamment au niveau de la lettre de cadrage. Il faut savoir que dorénavant, un assistant de prévention qui sera désigné devra remplir une lettre de mission qui sera communiquée au CHSCT pour connaître ses nouvelles missions.

Nous avons bien sûr introduit un chapitre sur les missions de l'assistant de prévention. C'est quelque chose qui était assez important, qu'on a mis à la page 10. Je ne vais pas tout vous lire. L'inspecteur hygiène et sécurité devient l'inspecteur santé et sécurité au travail. Le texte n'est pas du tout modifié.

Pour les agents de contrôle externes à l'établissement, nous n'avons aucune modification, sauf bien sûr le passage du CHS au CHSCT.

Le personnel du service de médecine et de prévention : aucune modification sauf, bien sûr, que dorénavant le médecin pourra aussi travailler avec le secrétaire du CHSCT. Un gros travail a été fait sur le chapitre du comité d'hygiène et sécurité des conditions de travail, puisque nous avons complètement refondu la composition du CHSCT, c'est pour cela que nous avons une nouvelle composition qui a été décrite sur l'instruction.

Il faut savoir que dorénavant nous avons un CHSCT et donc l'apparition du CHSCT élargi où les étudiants et le directeur du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé y sont représentés et y assistent. Nous avons donc en fait deux CHS, un CHS et un CHSCT élargi.

Nous avons décrit le rôle du CHSCT, notamment ses missions, les documents qui doivent lui être présentés, notamment tout ce qui relève de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail. Il faut savoir que le Président de l'université doit soumettre au CHSCT un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé,

de la sécurité et des conditions de travail. Il doit aussi présenter un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir de l'analyse des risques professionnels et du rapport annuel. Le Président présente aussi aux membres du CHSCT le rapport annuel établi par le médecin de prévention. Le CHSCT peut bien sûr faire appel à des experts.

M. Rollin.- J'ai quelques remarques à faire sur ce passage. J'aimerais que des précisions soient indiquées, en particulier sur la composition. "*Chaque CHSCT comprend...*", il faudrait ajouter les représentants du personnel désignés selon le décret. Il faut bien préciser que ce sont des membres issus de la représentativité, issus du comité technique. Je voudrais que ce soit inscrit dans cette fiche.

Dans les différentes missions, je suis tout de même un peu étonné par rapport au CHSCT, parce que le décret qui a établi le CHSCT remet tout de même en parallèle le CHSCT et le comité technique. A aucun moment, dans ce passage, il n'est fait référence au fait que le CHSCT peut aussi saisir le comité technique et inversement. Je souhaite que soit inscrit, puisque c'est dans le décret.

Ce sont des précisions qui me paraissent importantes.

Mme Bouchot.- On a rajouté un chapitre sur le secrétaire du CHSCT puisque c'est une nouvelle fonction qui est apparue en 2012 à l'Université de Bourgogne. S'agissant du secrétaire du CHSCT, le décret du 28 mai 1982 et la circulaire du 9 août 2011 donne une définition générique de son rôle : il contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il est l'interlocuteur de l'administration et effectue une veille entre les réunions du CHSCT.

Son rôle trouve plus précisément à s'exercer dans les situations suivantes :

- Il est intermédiaire entre l'administration et les autres représentants du personnel.
- Il est consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour. Il faut savoir qu'il co-signe l'ordre du jour avec le Président de l'université.
- Il contribue à l'élaboration du calendrier annuel des réunions du CHSCT.
- Il peut faire des propositions d'amendements aux procès-verbaux élaborés par le secrétariat administratif du comité. Il signe bien les procès-verbaux.

"Droit de retrait et situation d'urgence". "Le registre spécial de signalement et danger grave et imminent". Pour les deux derniers chapitres que je viens de citer, il n'y a aucune modification. Le registre hygiène et sécurité devient dorénavant le registre santé et sécurité au travail.

La formation en matière d'hygiène et de sécurité et le travail isolé. Nous n'avons réalisé aucune modification avec les membres du CHSCT.

Mme Gerrer.- Est-ce que vous avez d'autres questions à poser à Madame Bouchot ? D'autres précisions à apporter ?

M. Dereux.- J'ai un commentaire à faire mais qui n'a rien à voir avec ce que vient de dire Pascale. Je voudrais faire remarquer que les agents de prévention qui sont des personnels CNRS touchent une prime annuelle du CNRS, ce qui n'est pas le cas à l'université. C'est juste pour vous signaler que dans ce cas, dans un laboratoire comme l'ICB, tous les agents de prévention sont évidemment des personnels du CNRS. Vous allez me dire que cela ne pose pas problème en soi. Je trouve que cela en pose à

grande échelle, si on ne valorise pas les personnes qui s'investissent dans ce genre de tâche. Après un certain temps, y compris les agents CNRS, même s'ils touchent une prime, ils se lassent du fait que ce soit toujours à eux qu'on demande. Il faut tout de même un certain roulement.

Il ne s'agit pas de primes qui filent dans les milliers d'euros, il n'y a rien d'équivalent avec les primes d'excellence scientifique, etc. C'est tout de même un geste symbolique que l'université devrait envisager par rapport à des personnels qui s'engagent pour la sécurité de la vie collective.

M. Jules.- Pour faire suite à ce que dit Alain, ne faudrait-il pas prévoir des points de NBI pour les agents qui s'engagent dans ce genre de tâches ?

Mme Harly.- La NBI est réglementaire. On sait dans quel cas elle peut être attribuée. Ce cas n'en fait pas partie.

M. Jules.- Les aspects hygiène et sécurité ne rentrent pas dedans ? Ce sont tout de même des fonctions "périphériques" aux fonctions pour lesquelles l'agent a été recruté. Les NBI sont bien là pour cela.

Mme Harly.- Les cas où on applique de la NBI sont prévus par les textes. Si c'était le cas, donc si de la NBI était prévue pour ce type d'agent, je pense qu'elle serait mise en œuvre. Je vais faire vérifier. Ce qui n'exclut effectivement pas la nécessité de réfléchir, pour tous ces agents qui s'investissent en plus de leur activité sur des sujets prioritaires, et regarder ce qu'il est possible de faire en termes d'équité avec les autres catégories de personnels.

M. Jules.- Je ne voudrais pas m'engager, mais ne serait-ce pas un choix, à une époque, qui a été fait ? Mon sentiment est que ce sont des fonctions qui doivent pouvoir entrer dans ce genre d'attribution.

M. Rollin.- On va donc rentrer dans un débat plus large sur la NBI. Il n'y a pas simplement cette problématique, on s'est aperçu que les NBI, du moins certaines, ont été créées de manière un peu factice, je pense par exemple aux radio-compétents. Il y a quelques personnes qui sont radio-compétents, à qui on l'a donnée parce qu'elles étaient quelques-unes à assumer ces responsabilités. Maintenant, on a des radio-compétents tellement nombreux qu'on ne sait plus s'il faut donner des NBI partout.

Le problème, ici, est que les agents hygiène et sécurité sont créés par la loi et, en face, on n'a pas donné de statut. Il y a aussi beaucoup d'autres fonctions qui sont dans le même cas, et si on prend le nombre global de NBI et qu'on veut en donner à ces personnes, il va falloir les prendre à d'autres personnes.

Mme Gerrer.- Madame Harly a pris note des différents points.

M. Dereux.- Il ne faut pas confondre avec les NBI qui sont associées à des tâches ayant une technicité particulière. Je ne pense pas que nous parlions de cela ici, on parle d'hygiène et de sécurité collective. Je pense qu'il ne faut pas confondre les deux registres. Je fais la remarque pour dire qu'il ne faut pas essayer de les prendre sur

les NBI parce que, de toute façon, ce n'est pas le lieu. Il s'agit simplement de remarquer qu'on a des laboratoires qui sont conjointement managers avec des grands organismes et qu'on observe, dans ces circonstances, une différence de traitement des personnels lorsqu'ils s'engagent dans certaines tâches d'intérêt collectif. Je pense que nous devrions faire en sorte que ces différences disparaissent de façon à ce que quelqu'un de l'université qui s'engage par ailleurs à être assistant de prévention n'ait pas l'impression qu'il est déconsidéré par rapport à un collègue du CNRS, de l'INRA ou de l'INSERM.

C'est simplement une question de rapports sains entre les collègues, d'autant qu'il existe d'autres endroits dans l'université où ce ne sont pas des UMR, où il y a aussi des agents de prévention qui font le même travail sur le même campus que des personnels CNRS ou autres qui, eux, touchent une prime de 600 € par an environ. C'est l'ordre de grandeur que j'ai en tête.

Mme Gerrer.- Monsieur Clerc voulait prendre la parole.

M. Clerc.- Comme le disait Jean-Emmanuel, il y a beaucoup d'autres fonctions qui pourraient ouvrir droit à NBI ou à une reconnaissance. La sécurité est une chose, c'est aussi la question de chacun, tout le monde est concerné. La NBI, c'est de l'indemnitaire et pas de l'indiciaire, cela engage donc aussi sur un autre plan. Quant au contingent de NBI, je ne sais pas si, avec l'autonomie, on n'aurait pas quelques latitudes pour en créer, mais c'est un sujet plus vaste.

Mme Gerrer.- Jean-Emmanuel Rollin, vous souhaitiez reprendre la parole ?

M. Rollin.- Une petite précision. Il faut savoir qu'il y a deux catégories de NBI, il y a de l'administratif et de la technicité.

M. Dereux.- Pour moi, ce n'est pas le même registre quand on parle de ce type de tâche.

M. Rollin.- Actuellement, la création de la NBI dans l'enseignement supérieur ne se fait qu'à ces deux niveaux. Il faut donc bien prendre à un endroit. Statutairement, cela existe.

Mme Gerrer.- Madame Harly a pris note. Je vous propose de passer au vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'abstient ?
Qui s'oppose ?
Unanimité. Merci. Merci Pascale.

Unanimité (25 pour)

Le Président.- Merci beaucoup, Pascale. C'est un dossier important. Le CHSCT est l'une des instances qui prennent une importance croissante dans la gouvernance de l'université.

IX) Question relative aux Ressources Humaines

- Régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels

Le Président.- Le point suivant est relatif à une question de ressources humaines relativement simple, une question de régime indemnitaire.

Vous savez que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont la possibilité de mettre en place, précisément dans leur politique indemnitaire, un régime dérogatoire pour un certain nombre d'emplois fonctionnels. C'est le cas, pour ce qui nous concerne, pour deux emplois fonctionnels qui sont l'Agent comptable et le Directeur général des services. On a un texte relativement précis qui gouverne les conditions d'attribution de ce régime indemnitaire et les montants financiers qui sont plafonnés. L'objectif de ce dispositif est de permettre une certaine fluidité des agents entre différents postes et d'avoir une politique indemnitaire qui va permettre de compenser les éventuelles disparités salariales qui peuvent exister entre différents emplois.

Précisément, de façon spécifique et dans ce cadre général, la question que je voudrais vous soumettre aujourd'hui concerne l'augmentation de la possibilité de plafond indemnitaire pour l'Agent comptable et pour le Directeur général des services, en l'occurrence la Directrice générale des services. Cet indemnitaire est actuellement plafonné à 15 000 € et j'aimerais avoir votre accord pour le plafonner à 20 000 €. Ceci de façon - c'est tout à fait clair - à pouvoir offrir à Géraldine Harly une prime qui ne soit pas de 15 000 € mais de 20 000 €. Je vous explique tout à fait clairement que ceci a pour simple objectif de permettre à Géraldine Harly d'avoir au total un salaire qui soit équivalent à celui qu'elle avait antérieurement, ce qui paraît normal. Deuxièmement, je souhaite dire à ceux d'entre vous que cela pourrait inquiéter, que passer le montant de la prime de Madame Harly de 15 000 à 20 000 € n'augmente pas le coût financier pour notre université par rapport à la situation de l'ancien Directeur général des services, puisque ce dernier avait une prime de 15 000 €, mais il avait à côté un certain nombre d'avantages en nature dont le montant était largement supérieur au différentiel entre 15 et 20 000 €. Sachant que Madame Harly n'a pas ces avantages en nature mais qu'elle a cette prime.

C'est une volonté que j'ai afin que les choses soient tout à fait claires et transparentes. La prime qu'elle aurait, si vous en êtes d'accord, serait le seul dispositif de compensation salarial qu'elle aurait.

M. Clerc.- Pour moi, ce n'est pas une question personnelle envers les personnes concernées. Par contre, je suis totalement en opposition avec ce genre de méthodes. Un groupe de travail indemnitaire a été constitué, il me semblait que tous les agents BIATSS étaient concernés par ce groupe de travail. Je constate visiblement que ce n'est pas le cas, qu'il y a une différence entre les personnels. Quelles que soient les fonctions qu'ils exercent, ce sont effectivement des fonctions qui doivent être reconnues, mais dans la méthode je suis complètement opposé à ce que vous proposez aujourd'hui.

Par ailleurs, on découvre les montants et la méthode aujourd'hui. Il n'y a pas eu de document.

Le Président.- Le montant de la prime actuelle a été voté par le conseil d'administration : 15 pour, 8 abstentions, le 18 octobre 2011.

M. Clerc.- Aujourd'hui, il n'y avait pas de document sur les modifications que vous demandez.

Le Président.- Vous aviez un point d'ordre du jour qui était : "*Régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels*". Je ne voulais pas mettre dans l'ordre du jour que l'objectif était de faire évoluer le montant de la prime de telle ou telle personne, mais c'était tout à fait clair et transparent.

M. Clerc.- Toujours est-il que je suis opposé à la méthode.

Vous parlez également de système dérogatoire que nous connaissons bien puisque, dans le cadre du groupe de travail indemnitaire, c'est ce que nous mettons en avant pour atteindre un taux maximum et dépasser les contraintes qui ne sont plus d'actualité depuis le passage aux RCE pour l'ensemble des personnels BIATOS. C'est-à-dire que, grossièrement, on nous plafonnait à un certain taux de prime dans le dispositif avant la LRU. Aujourd'hui, avec les RCE, nous avons la possibilité d'appliquer des mesures plus favorables, notamment de mettre en place un rééquilibrage entre les différentes filières, puisque tout le monde n'est pas géré de la même façon. Ce à quoi il me semble que vous vous étiez également engagé. C'est la raison pour laquelle je m'oppose. Plutôt que de ne pas prendre part au vote, je préfère m'opposer car je suis vraiment opposé à la méthode qui est proposée aujourd'hui.

Le Président.- Je reviens sur le fond. Vous opposer est votre droit le plus strict, bien sûr. Nous sommes ici dans le cadre d'un article qui concerne spécifiquement certains emplois fonctionnels et spécifiquement Agent comptable et Directeur général des services, on n'est donc pas dans le cadre de la politique indemnitaire générale, avec une justification de fond, un rationnel de fond, qui est que ce sont des personnels qui sont susceptibles d'évoluer, par exemple entre le rectorat et l'université, entre une collectivité territoriale et l'université, etc. Dans la mesure où la base salariale varie, l'objectif est de compenser ces disparités salariales, précisément pour favoriser la mobilité et la fluidité des personnels entre les emplois.

Par ailleurs, ceci a toujours été transparent. Le précédent plafond avait bien été voté par notre conseil d'administration. J'ajoute encore une fois que même si on augmente le plafond de cette prime pour Géraldine Harly, au bout du compte, le coût pour l'université n'est pas majoré compte tenu du fait que le précédent DGS avait un certain nombre d'avantages en nature, qui n'avaient d'ailleurs pas été présentés au conseil d'administration, et que le montant des avantages en nature dont il bénéficiait était plus important que le différentiel entre 15 et 20 000 €. Au total, pour le budget de l'établissement, c'est quelque chose qui n'aura pas de traduction, de visibilité.

M. Jules.- J'aurai une position cohérente avec celle que j'ai toujours eue concernant les régimes indemnitaires, à savoir que je m'abstiendrai. Ce n'est donc absolument pas pour la personne et, honnêtement, pour les 5 000 €, j'ose espérer que l'établissement a les moyens de ce surplus.

Nous avons toujours considéré, et c'est vrai par exemple pour la prime d'excellence scientifique, d'un point de vue syndical, que la mise en place de régimes indemnitaires participe à l'explosion du statut de la fonction publique, qu'il vaudrait mieux, à ce moment-là, revaloriser au niveau des échelons et au niveau des points d'indice un certain nombre de fonctions telles que celles dont nous parlons aujourd'hui. Mais comme c'est fait là, cela participe à une explosion du statut de la fonction publique. C'est pour cette raison que nous nous sommes toujours abstenus et que je m'abstiendrai aujourd'hui.

Le Président.- Je crois qu'il est important que vous perceviez tous la particularité de la difficulté des emplois fonctionnels, qui sont des collègues qui vont migrer d'un poste à un autre, parfois d'une ville à une autre, et souvent avec des disparités importantes en matière de volume salarial à niveau de compétence identique.

M. Jules.- On a certains postes, par exemple les juges d'instruction, qui sont sur des régimes indemnitaires de 60 ou 70 %. Il y a donc tout de même un vrai problème. On a des salaires de base qui sont des salaires du cadre A +, par exemple, de la fonction publique qu'on vient multiplier par 2 ou par 2,5 par ce jeu-là. Je pense que ce n'est pas la bonne solution, mais je comprends bien la difficulté. Dans les collectivités territoriales, on sait très bien que les directeurs généraux sont sur des régimes indemnitaires de cet ordre. Ce n'est donc pas le problème. Ce qui me choque, c'est que l'Etat devrait...

Le Président.- Payer correctement ses agents. Mais c'est une autre question.

M. Rollin.- Je voulais intervenir sur le principe, sur la forme. On a un ordre du jour où il est simplement indiqué "prime indemnitaire fonctionnelle", on n'a aucun document, on n'a rien. On sait donc vaguement de quoi on parle, même si tout le monde s'en doute. Il y a donc déjà ce point qui me chagrine, surtout que c'est dans les compétences du CT que la politique indemnitaire de tous les personnels de l'université doit être discutée. Nous n'avons jamais discuté de cela.

J'ai une première question. Le poste de Secrétaire général, du temps de Monsieur Narvaez, bénéficiait d'une NBI de 50 points d'indice. Ce qui, pour moi, est déjà une aberration, c'est-à-dire qu'un secrétaire général touche 50 points d'indice pour effectuer de l'encadrement. Est-ce que Madame Harly continuera à bénéficier de ces 50 points d'indice ? Sachant qu'il n'y a pas de NBI au Conseil régional.

Sur le principe, cela me choque.

Concernant la mobilité, quand des personnels changent de fonction publique, ils ne sont pas compensés, ils y perdent. J'en connais qui ont changé d'université et qui y ont perdu. Ils ne sont pas compensés, ils prennent le poste avec le niveau qu'ils ont, avec le salaire qui est en face. Ce principe que quelques catégories puissent bénéficier d'un statut dérogatoire pour fluidité me chagrine pour une égalité de traitement au niveau du choix que nous faisons. Je voterai donc contre cette proposition.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Clerc.- J'ai oublié d'aborder le point du CT qui n'a pas été consulté sur la question. C'est un peu dommage. Je rappelle que vous aviez dit que vous mettiez le CT au même niveau que tous les autres conseils. C'est concrètement un point qui concernait le CT.

Je comprends bien les difficultés des emplois dits fonctionnels et que, quand on passe d'un emploi à l'autre, on ait des pertes. En restant dans le même statut, cela peut arriver également. Je prends le cas des personnels de catégorie C. Aujourd'hui, on fait le procès aux ITRF d'avoir parfois des carrières fulgurantes, il faudra qu'on me montre des cas. En plus, quand ces personnes ont des promotions, elles restent sur leur poste, ce qui est à la limite du scandale. Quand on est catégorie C et qu'on est dans une université, aujourd'hui, on peut ne toucher que 250 € par mois. Je pense donc que ces agents-là se poseront deux fois la question avant de venir à l'Université de Bourgogne.

Le Président.- Je pense qu'il ne faut pas trop mixer les questions. On ne peut pas mettre sur la même perspective la politique indemnitaire du Directeur général des services et l'action de fond dans laquelle nous sommes engagés pour réévaluer la politique indemnitaire globale des agents. Ce sont des problématiques qui ne sont pas tout à fait les mêmes.

Vous êtes fondés à vous exprimer comme vous le faites, je comprends les réserves que vous pouvez exprimer, c'est tout à fait légitime.

Y a-t-il d'autres expressions ?

M. Rollin.- J'aimerais une réponse concernant la NBI qui était sur le poste du secrétaire général.

Le Président.- Je n'ai pas le détail en tête, mais je pense qu'elle a une NBI. Par contre, je ne sais pas si elle en avait une quand elle était au Conseil régional.

Au bout du compte, l'idée est qu'avec cette politique indemnitaire que nous allons lui construire, elle va être à parité de salaire par rapport à ce dont elle bénéficiait auparavant. Encore une fois, j'aimerais vous dire qu'au moins les choses seront d'une totale transparence et qu'il n'y aura pas de ressources cachées comme ce pouvait être le cas auparavant.

Y a-t-il des oppositions à l'élévation de ce plafond de la prime pour ces deux emplois fonctionnels, Directeur général des services et Agent comptable ? 2 oppositions.

Y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des abstentions ? 6 abstentions.

Merci beaucoup.

17 pour, 6 abstentions, 2 contre

X) Rapport des travaux du CEVU du 14 novembre 2012

- Offre de formation rentrée 2013 : présentation d'un projet de création de diplômes : Licence professionnelle "Guide conférencier" (IUT Dijon-Auxerre)

Le Président.- Nous allons passer maintenant au rapport des travaux du CEVU.

Grégory va venir nous rejoindre.

M. Wegmann.- Bonjour à tous. Pour les travaux du CEVU, on va commencer par le point X qui concerne un projet qui avait été présenté au CEVU du 14 novembre 2012 et qui avait été reporté du CA du 21 novembre 2012 à ce CA. Il s'agit de l'ouverture d'une licence professionnelle "Guide conférencier", à l'IUT Dijon - Auxerre. Je vais vous présenter rapidement le projet. On pourra en discuter si vous le souhaitez. La licence professionnelle de "Guide conférencier" confère la qualification requise en vue de l'obtention de la carte professionnelle de Guide conférencier. Elle remplace la formation qui était dispensée auparavant par l'Etat et la Direction régionale des affaires culturelles préalable à l'examen délivrant la carte professionnelle de guide conférencier régional. Le diplôme est proposé suite à un décret du 1^{er} août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques, et un arrêté de novembre 2011 précisant les objectifs de cette licence professionnelle.

A l'époque, le projet avait été présenté dans les détails en CP par Marcel Grenard. L'avis du CEVU avait été un vote favorable moins deux abstentions. S'était posée notamment la question de l'équilibre financier du projet, puisque le coût financier avait été chiffré à 35 000 €, sachant que le format de cette licence professionnelle permettait difficilement, d'après Marcel Grenard, d'avoir des contrats de professionnalisation et d'apprentissage pour amortir ce coût, donc avec un niveau d'autofinancement possible assez faible. On était sur une question d'autofinancement de la part de l'IUT sur cette licence professionnelle.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

M. Jules.- Je me souviens parfaitement de ce diplôme et de l'origine du report. Les arguments à l'origine de ce report étaient que c'était une formation auparavant assurée par le ministère de la culture, et suite à une demande du ministère de la Culture, il y avait eu mise en place de cette formation. Ce qu'avait regretté le CA et qui avait justifié le report, c'est que le ministère de la Culture n'intervenait absolument pas financièrement dans le financement de cette licence professionnelle. L'intégralité de la charge était à l'IUT, d'une manière générale à l'université. Il avait été proposé de demander à la DRAC une participation au financement de ce diplôme.

Qu'en est-il maintenant ? Est-ce que la DRAC, ou la Région, accepte d'intervenir au moins symboliquement ou peut-être plus que cela ? Au moins, sur le symbole, il serait déjà bien que ces deux organismes interviennent puisque c'est de fait quelque chose qu'ils faisaient avant.

Mme Gerrer.- Ils ont effectivement dit qu'ils participeraient éventuellement mais la participation n'a pas été affirmée de manière ferme. Par contre, l'IUT s'est engagé à ce que cette formation soit assurée à coût zéro pour l'université. S'il y a des subventions extérieures, tant mieux, mais même s'il n'y a pas de subventions extérieures, Marcel Grenard souhaite introduire cette licence professionnelle qui sera à coût zéro pour l'université.

Le Président.- C'est-à-dire qu'il supprimerait une autre formation. Il supprimerait ou il supprime ?

Mme Gerrer.- Il supprimerait si on lui accorde la possibilité.

M. Jules.- Donc, de fait, par rapport à la dernière fois, rien n'a changé, c'est-à-dire qu'on n'a pas d'assurance d'un financement de la part de la Direction des affaires culturelles et pour que cela ne coûte rien à l'université, cela reviendrait à supprimer un autre diplôme. Sur le principe, nous sommes exactement dans le même cas que la dernière fois.

Mme Gerrer.- Madame Harly souhaite intervenir, elle a une information que je n'avais pas.

Mme Harly.- Nous avons reçu un courrier de la DRAC. Ils disent par écrit qu'ils accompagneront la formation et qu'ils étudieront les modalités du soutien. Ils ne donnent pas de réponse sur un montant définitif mais la DRAC s'engage à pouvoir accompagner la formation et le soutien financier éventuel sur le budget. C'est donc tout de même un pas par rapport à la dernière fois.

M. Jules.- Je veux bien qu'il y ait un pas avec cette lettre d'intention...

Mme Harly.- C'est une lettre d'engagement.

M. Jules.- On parlait encore dernièrement des engagements, on n'engage finalement que ceux qui y croient. Je comprends bien que la situation évolue, mais si les organismes tels que la Direction des affaires culturelles sont aussi pressés de voir l'ouverture de ce diplôme, ils peuvent envoyer une lettre d'engagement qui indique que, sur un coût de 30 000 €, ils s'engagent à hauteur de 10 000 € ou de 9 000 €. A la limite, c'est plus sur le principe que sur le financement du diplôme par lui-même. De fait, on n'a pas grand-chose de nouveau par rapport à la dernière fois. Je m'abstiendrai donc sur ce diplôme.

Le Président.- On a tout de même comme élément nouveau le fait que Marcel Grenard s'engage à fermer une formation en contrepartie. La dynamique est vertueuse. C'est-à-dire que l'idée que nous défendons depuis plusieurs années de dire que créer des formations nouvelles en phase avec l'évolution de la société a du sens si on supprime des formations anciennes qui fonctionnent mal. C'est exactement ce que nous propose Marcel Grenard. A ce titre, cela a du sens.

M. Rolin.- Sait-on quelle formation il se propose de supprimer ?

Le Président.- Je ne le sais pas.

Mme Gerrer.- Je ne peux pas te donner de détail, je sais juste que c'est une formation où il y avait deux groupes, il veut faire un seul groupe.

M. Rolin.- Il ne veut donc pas supprimer la formation, mais réduire la structure.

Mme Gerrer.- Je crois que c'est cela.

M. Rolin.- Ceci suffirait à couvrir financièrement la création de cette nouvelle licence ?

Mme Gerrer.- Oui.

Le Président.- C'est un engagement que prend Marcel Grenard. En même temps, s'il ne tient pas ses engagements, la prochaine fois qu'il prend un engagement, nous aurons tendance à ne pas l'écouter de façon favorable. Chacun doit être responsabilisé.

M. Jules.- Je reviens sur l'aspect assez symbolique d'une formation qui servira à la Direction des affaires culturelles, c'est une formation qui existait préalablement, il existait donc bien quelque part un financement de cette formation. On ne demande pas le bout du monde, c'est simplement une co-répartition des coûts. Il n'y a rien de choquant à ce que le ministère de la Culture intervienne dans le financement de ce diplôme, même partiellement.

Ce que je regrette, même si nous avons des engagements, c'est que nous n'ayons rien de chiffré. On est parfois bien plus regardant sur le coût financier induit par la mise en place de nouvelles maquettes. Je le regrette.

Que Marcel Grenard dise qu'il va supprimer ou essayer de mutualiser pour trouver le financement pour ce diplôme ne répond pas à ma question qui est que c'est un diplôme qui pourrait être partiellement financé par la Direction des affaires culturelles.

Le Président.- Qui le sera d'ailleurs probablement.

M. Jules.- Eh bien prenons la décision quand la Direction des affaires culturelles enverra une lettre dans laquelle elle s'engage à telle hauteur.

Le Président.- Je pense que l'IUT a fait un effort de réflexion qui, cette fois-ci est significatif. On leur a tout de même mis une pression forte. Ce n'est pas souvent qu'un directeur de composante fait ce cheminement de dire "*je ferme quelque chose*"...

Mme Genelot.- Ce n'est pas la même chose. C'est l'uB qui fait l'effort de sacrifier ou de réduire une formation alors que c'est une demande de l'Etat employeur. Quand l'Etat employeur, en la qualité du rectorat, demande à l'université de former des enseignants, il apporte des éléments. Vous avez vu le budget tout à l'heure. Cela n'a pas de commune mesure parce que c'est ministériel, mais on est exactement dans le même cas de figure. Je pense que si on commence à mettre le doigt dans cet engrenage dans nos relations avec l'Etat employeur, quand il demande des formations à l'université, ce n'est pas clair.

Le Président.- C'est une formation que l'Etat demande, sollicite, mais c'est aussi une formation que l'université souhaite mettre en place.

Mme Genelot.- Oui, comme d'autres.

Mme Gerrer.- Oui, Marcel Grenard tient à cette formation. C'est aussi ce qu'il faut bien voir.

Mme Genelot.- Oui, comme d'autres composantes tiennent à d'autres formations pour lesquelles on est beaucoup plus réticent et pour lesquelles les engagements qui sont pris à certains moments.... J'étais en train de relire le compte rendu du 21 novembre, je suis désolée, mais sur cette licence, des engagements ont été pris, on revient dessus. On n'a pas d'engagement formel de la DRAC et on est en train de dire qu'on va y aller. Sur d'autres licences qui avaient été étudiées de la même façon à la même séance du conseil d'administration, je peux relire ce qu'Alain a dit à propos de cela, sachant que l'engagement n'est pas tenu. Je trouve qu'on fait deux poids, deux mesures sur des diplômes de licences auxquels les composantes tiennent également.

Mme Gerrer.- Non, puisqu'elle s'engage à le faire à coût zéro.

Mme Genelot.- Pas à coût zéro puisqu'on renonce à quelque chose.

Le Président.- Précisément, renoncer à quelque chose qui ne fonctionne pas trop bien pour mettre en place quelque chose de nouveau et dont on pense que cela va aller est une démarche nouvelle qu'on prône depuis un certain nombre d'années. C'est précisément une démarche qu'on veut encourager. C'est pour cela que je souhaite que nous accompagnions l'IUT Dijon dans cette démarche, il n'est en effet pas très fréquent que des collègues qui ont un projet soient capables d'avoir cette gymnastique de dire qu'ils réfléchissent, qu'ils se situent à coût constant, de voir ce qu'ils peuvent arrêter pour construire quelque chose de plus nouveau, de plus moderne et de plus innovant. Cette démarche mérite d'être encouragée.

De toute façon, au bout du compte, Marcel Grenard va tenir ses engagements puisque c'est nous qui maîtrisons la dotation de l'IUT et que nous ne mettrons pas 1 € de plus dans la dotation de l'IUT de Dijon. Au bout du compte, il ouvrira cette formation avec un coût qui sera matériellement et nécessairement un coût constant.

M. Rolin.- Je me demande si nous ne pourrions pas surseoir faute d'informations sur un engagement plus précis de la DRAC ou, par exemple, savoir quelle formation serait impactée à ce moment-là. En même temps, ce que tu dis est bien, il ne pourra effectivement pas faire avec 1 € de plus de la part de l'université, c'est donc une forme de prévention.

Le Président.- Tout à fait, c'est nous qui avons la maîtrise des flux financiers entrants. Nous allons donc pouvoir veiller au grain.

La raison pour laquelle j'ai choisi qu'on revienne devant le CA sur ce point, c'est parce que la démarche est vertueuse et que je la prône depuis plusieurs années. Ce qui n'empêche pas que nous irons chercher de l'argent, nous irons à la DRAC, nous allons évidemment le faire et tant mieux si nous pouvons avoir des financements complémentaires, bien sûr.

M. Mercier.- Une question : est-ce que nous avons des éléments d'information sur la pertinence de cette formation ensuite, en termes de flux par rapport à son ouverture et ensuite en terme d'insertion ? Par curiosité, parce que j'aurais plutôt tendance à encourager une licence professionnelle. Sophie faisait référence à un autre projet qui, à mon sens, n'est pas comparable.

Mme Genelot.- C'est sûr, ce n'est pas comparable du tout.

M. Mercier.- Normalement, c'est tourné vers une insertion rapide et, du coup, on peut dire que l'université n'investit pas à perte, c'est-à-dire que ce type de diplôme conduit tout de même à donner très rapidement à nos diplômés, aux étudiants de l'université, des métiers en phase avec leur formation. Dans le contexte actuel, ce n'est pas si mal.

M. Wegmann.- Là, sur l'aspect pédagogique et opportunité, la présentation de Marcel Grenard avait été très convaincante, notamment sur l'originalité de la formation dans le Grand Est et son attractivité. Il n'y aura aucun problème.

Mme Genelot.- Ce n'est pas remis en cause.

M. Mercier.- Au sein de sa composante, je pense qu'il est capable, en tant que directeur de composante, de juger de la pertinence de son offre de formations globale et éventuellement, si c'est douloureux, d'adapter l'offre au contexte, aux évolutions.

M. Wegmann.- Je crois que c'est une habitude, à l'IUT, d'arbitrer entre différentes licences pro. Une année, on en ouvre une et pas une autre.

M. Mercier.- C'est exactement le principe que nous avons à l'IAE. Lorsqu'on voit que les effectifs sont très réduits, on n'ouvre pas nos masters, on les fait disparaître d'une maquette sur l'autre quand on voit que c'est un master qui n'a pas trouvé sa place ensuite en terme d'insertion. Ce que dit le Président me semble donc assez juste, il est aussi quelque part vertueux d'encourager les composantes qui cherchent à avoir une offre de formations qui corresponde à ce qu'elles peuvent faire, ce qu'elles peuvent proposer, en l'adaptant en fonction des évolutions. Il est quelque part rassurant qu'il y ait cette responsabilisation. Si on se rend compte que Marcel Grenard nous promet à chaque fois de fermer des choses et qu'il ouvre toujours plus de formations, il sera sans doute tant de revenir sur certains aspects. Mais pour l'instant, d'emblée, il me paraît compliqué de bloquer.

J'entends bien les remarques sur l'investissement de la DRAC qui est l'objet de ma question d'origine, mais si l'idée est bonne, si cela conduit à être rassurant sur des flux et sur l'insertion des diplômés, qu'il y ait des parties prenantes qui financent, on l'espère, mais cela ne doit pas conditionner l'ouverture d'une formation, à mon avis.

M. Jules.- Cela ne doit pas conditionner l'ouverture de la formation. Pour autant, l'ensemble du conseil d'administration du 21 novembre avait bien conditionné sa décision à cet argument-là.

C'est probablement une très bonne chose. Ce que je reproche, c'est effectivement que, dans nos relations avec l'Etat employeur, tout le monde ne mette pas la main au portefeuille quand on met en place une formation. Je ne conteste absolument pas la validité et le bien-fondé de ce diplôme. La dernière fois, nous avons déjà les arguments que tu défends ici, pour autant, l'intégralité du conseil avait bien demandé le report en attendant de voir si on pouvait avoir de nouvelles informations.

Le Président.- On n'avait pas l'argument de la réduction de l'offre de formations sur un secteur qui fonctionne moins bien. C'est un élément nouveau. Il est certain que nous étions allés chercher une piste de solutions dans la recherche de financements complémentaires. Pour l'instant, la solution que nous offre Marcel, ce n'est pas des financements complémentaires avérés, encore que nous ayons un semi-engagement de la DRAC, c'est de réduire le coût de l'offre de formations existante sur un secteur qui fonctionne moins bien. Au bout du compte, le résultat est le même, mais le chemin pour y arriver n'est pas celui qu'on imaginait.

M. Jules.- Je reprends exactement le compte rendu : "*Le Président reconnaît l'importance de ce diplôme et assure qu'il n'est pas question de refuser de construire cette formation, mais de se donner le temps de la discussion avec les partenaires sur le partage de la charge financière.*" Le partage, dans mon esprit, ce n'était pas la fermeture ou la contraction d'un diplôme à l'IUT pour financer cela. Le partage, c'est bien de demander - et j'imagine que c'était bien dans ton esprit à l'époque - au ministère de la Culture de participer à la charge financière de ce diplôme.

Le Président.- C'est évidemment ce que je voulais dire, c'est ce qui a été fait et c'est ce qui est en cours. Mais au moment où cette discussion a eu lieu, la piste de la contraction de l'offre de formations existante sur quelque chose qui ne fonctionne pas bien n'avait pas été évoquée. Si cette piste avait été évoquée, je n'aurais pas eu de difficulté conceptuelle. Ce à quoi je suis attentif, c'est au fait qu'on maintienne la soutenabilité financière de notre offre de formations. Encore une fois, la dynamique qui consiste à dire qu'on crée quelque chose de neuf, et que pour créer quelque chose de neuf on arrête quelque chose d'ancien qui ne fonctionne pas trop bien, est une dynamique qui me semble devoir être encouragée pour l'avenir.

Je crois que tout le monde a pu s'exprimer. Je vais donc proposer à votre approbation l'ouverture de cette licence pro "Guide conférencier".

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 7 abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

18 pour, 7 abstentions

Cette création est adoptée. Soyez certains que nous serons vigilants auprès de Marcel sur la tenue des engagements.

M. Jules.- Surtout auprès de la DRAC !

Mme Genelot.- Je voudrais juste faire un commentaire sur le fonctionnement

d'un conseil d'administration à l'autre. Je trouve qu'il est bien de mettre des choses en suspens, de dire qu'à certains moments on suspend, qu'on cherche des solutions, etc. Je ne suis pas intervenue tout à l'heure sur la question de Jean-Charles et la réponse d'Annie concernant la licence Education formation. Du coup, j'y reviens, parce que dans cette même séance - et j'ai relu le compte rendu -, il y avait cette fameuse licence reportée avec le département de Sciences de l'éducation, donc UFR Sciences humaines, et l'IUP. Pour plein de raisons que tu as rappelées, on avait dit que ce projet était suspendu.

Je lis les propos d'Alain : "*Si le projet peut s'intégrer dans le cahier des charges des ESPE, le Président indique que le travail de conception déjà fait permettra un gain de temps et une plus grande efficacité...*" Et plus loin : "*Le Président précise que dès que le cahier des charges des ESPE sera connu, un travail actif sera mené afin d'y intégrer ce parcours.*" J'observe que le cahier des charges de l'ESPE est connu, que le projet n'a pas été retravaillé, à mon sens. Marie-Geneviève nous avait dit qu'on le retravaillerait pour mars. J'ai eu une conversation l'autre jour avec les collègues de Sciences de l'éducation qui s'interrogent. On leur avait dit que quelqu'un prendrait contact, la vice-présidente à la réussite en licence prendrait contact avec eux pour retravailler le projet en mars. Le cahier des charges de l'ESPE est connu, il y a tout un paragraphe sur l'offre de formations de licences.

J'observe donc que vous dites des choses à certains moments et que le temps venu... voilà. Tout à l'heure, ce qu'on nous a répondu, c'est que c'était reporté au travail sur le prochain contrat. Ce qui veut dire qu'on reporte. Je m'interroge sur ce qui bloque sur ce projet, qui est tout autant porté par trois composantes, qui est autant valide, tu l'as d'ailleurs redit. Je m'interroge donc sur la méthode et sur la démarche. Ceci génère beaucoup d'angoisses et beaucoup d'inquiétudes, non pas de la part des collègues de l'IUFM qui ont déjà bien à faire avec l'ESPE, bien qu'ils tiennent aussi à ce projet, mais surtout des collègues de Sciences de l'éducation qui sont aujourd'hui dans la déshérence de savoir ce que va devenir leur L3 de Sciences de l'éducation.

Je voudrais donc savoir où en est le travail sur ce projet.

Mme Gerrer.- Annie les rencontre la semaine prochaine.

Mme Genelot.- Tant mieux, mais nous aimerions bien savoir la position. J'ai entendu tout à l'heure que la position était de repenser un nouveau contrat. J'observe donc qu'on reporte sans savoir véritablement pourquoi.

Le Président.- On ne peut pas mettre sur le même plan la création d'une licence pro...

Mme Genelot.- Je ne les mets pas sur le même plan. C'est simplement parce qu'en travaillant j'ai regardé ce que nous avons dit sur la licence pro, et j'ai malencontreusement relu ce qui avait été dit sur la licence Education formation. Je ne me souvenais pas que cela ait été aussi explicite.

Le Président.- Je pense qu'on ne peut pas mettre sur le même plan la création d'une licence professionnelle qui est quelque chose de ponctuel et la création d'une licence éducation formation qui est quelque chose de beaucoup plus profond dans son

implication, son intrication dans l'ensemble de notre offre de formations et qui nécessite une réflexion beaucoup plus approfondie. La réponse d'Annie est de dire qu'on ne l'exclut pas mais qu'il y a déjà des dispositifs qui sont mis en place en licence concernant la professionnalisation des métiers de l'enseignement, ne faisons pas tout trop vite...

Mme Genelot.- Ce n'est pas pour les métiers de l'enseignement, c'est éducation. Je rappelle que la L3 Sciences de l'éducation n'a pas été réhabilitée par le ministère.

Le Président.- Je suis au courant.

Mme Genelot.- Je me fais donc ici l'écho des collègues du département de Sciences de l'éducation et du doyen de l'UFR avec qui j'en ai encore parlé il y a peu de temps.

Mme Gerrer.- Annie le rencontre la semaine prochaine.

Mme Genelot.- Mais j'aimerais que le conseil d'administration soit informé, à un moment donné, de l'avenir qu'on donne à ce projet et conjointement à la L3 de Sciences de l'éducation.

Le Président.- C'est quelque chose qui sera travaillé progressivement, dans les mois qui viennent, avec les partenaires concernés. Encore une fois, ce n'est pas une fin de non-recevoir, c'est la volonté que sur des formations qui sont très transformantes et très engageantes, qui sont très profondes dans notre offre de formations, on prenne un temps suffisant pour la réflexion. C'est quelque chose qui n'a pas du tout la même portée que créer une licence pro sur l'accompagnement des guides conférenciers.

Mme Genelot.- Je suis d'accord avec cela.

XI) Rapport des travaux du CEVU du 4 février 2013

1. Compte rendu de la commission Politiques culturelles du 6 novembre 2012

Le Président.- Grégory, on continue avec d'autres points qui ne posent pas de difficulté.

M. Wegmann.- Le CEVU s'est prononcé sur le compte rendu de la commission Politiques culturelles du 6 novembre 2012, qui avait été présenté en séance par Pierre Ancet. Ce compte rendu avait recueilli un avis favorable à l'unanimité. Il n'y a rien à ajouter. Vous avez le compte rendu. Pierre Ancet en a profité pour faire un point de présentation sur le pôle culture et sa structuration.

Est-ce que vous avez des questions particulières sur ce compte rendu ?

Mme Gerrer.- Il faut voter. Je le soumetts à votre vote.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'abstient ?
Qui s'oppose ?
Merci.

Unanimité (25 pour)

2. Compte rendu de la commission FSDIE - site Le Creusot du 12 décembre 2012

M. Wegmann.- Le point suivant n'a pas posé de difficultés non plus, c'est le compte rendu de la commission FSDIE - site Le Creusot du 12 décembre 2012, qui avait été présenté par Jean-Baptiste Baccon. L'avis a été favorable à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte-rendu ? Vous avez les éléments dans le document joint.

Mme Gerrer.- S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.
Qui refuse de prendre part au vote ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Unanimité (25 pour)

3. Compte-rendu de la commission de la pédagogie du 29 janvier 2013

- Appel à projets de production de ressources multimédia

M. Wegmann.- Ensuite, je vais passer au compte-rendu de la commission de la pédagogie du 29 janvier 2012, également traité lors du CEVU du 4 février, en commençant par l'appel à projets de production de ressources multimédia.

Je vous rappelle de quoi il s'agit. C'est un appel à projets qui a été lancé en janvier 2013 auprès des composantes sous la supervision d'Alain Tabard. 14 projets sur 16 ont été classés. Une enveloppe globale de 75 000 € a été allouée à cet appel à projets. Le dossier a été présenté par Alain Tabard sous forme de scénarios au moment du CEVU et nous avons débattu tous ensemble des différents scénarios, avec principalement deux hypothèses présentées, que vous avez dans les documents joints. C'est l'hypothèse 1 qui a recueilli le plus d'avis favorables par le CEVU, à savoir un financement de tous les projets retenus à hauteur de 50 %, consistant en une prise en compte limitée de 50 % des demandes, une réduction de 50 % des heures de création et un apport en industrie du CCRéM pour 50 % des coûts d'ingénierie et de techniciens.

Cette hypothèse 1 a recueilli 25 voix favorables, une personne ne se prononçant pas.

L'hypothèse 2, dont vous avez les éléments dans le document joint, a recueilli 6 voix pour. Le CEVU a donné un avis favorable à l'hypothèse 1 que vous avez dans le document, qui représente un coût de 37 500 €, sachant qu'une deuxième vague d'appel à projets sera lancée.

Est-ce que vous avez des questions sur cet appel à projets ?

Vous avez aussi dans les documents tous les projets qui ont été listés.

Mme Gerrer.- S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Merci.

Unanimité (25 pour)

- Examen des partenariats internationaux présentés par le Pôle Relations Internationales

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons l'examen des partenariats internationaux. Sur ce point, l'ordre du jour était assez léger. Là aussi, vous avez un tableau qui récapitule les deux points abordés. Il s'agissait d'un projet concernant l'ISAT en partenariat avec le CNAM et trois universités brésiliennes dans le cadre de ce qu'on appelle le BRAFITEC (BRAsil France Ingénieurs TEChnologie) soutenu par les ministères brésiliens et français et coordonné en France par la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs. Ce projet permettra à l'ISAT d'organiser la mobilité étudiante et enseignante avec ces trois universités grâce à des bourses de mobilité importantes dans le cadre de ce programme.

Le second projet concernait un renouvellement d'accord qui permet aux IUT de Dijon, Auxerre et Chalon-sur-Saône d'envoyer des étudiants dans le cadre des DUETI à l'Université de Napier à Edinburgh. C'est un accord important qui permet d'envoyer des étudiants dans un pays anglophone, connaissant le contexte assez difficile des négociations avec ces universités. Il s'agit cette fois d'un renouvellement d'accord.

Ces deux projets ont obtenu l'avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (25 pour)

- Offre de formations : rentrée 2013 : demande d'habilitation pour la Capacité d'Allergologie

M. Wegmann.- Pour la rentrée 2013, nous nous sommes prononcés sur un renouvellement de la demande d'habilitation pour la Capacité d'Allergologie. Comme le signalait en commission de la pédagogie Daniel Moreau, cette capacité est le seul moyen pour un médecin d'obtenir une qualification reconnue en allergologie, sachant que sur Dijon il y a une pénurie dans ce domaine. Cette capacité permet à plusieurs universités de se répartir la formation. Vous avez des séminaires pour les professionnels organisés sur différents lieux, alternativement sur Strasbourg, Reims, Besançon, Dijon et Nancy. Le nombre d'heures d'enseignement est de 100 heures étalées sur 2 ans.

Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette habilitation pour la Capacité d'Allergologie.

Mme Gerrer.- Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de prendre part au vote ?

Merci.

Unanimité (25 pour)

- Demandes relatives à des diplômes d'université

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons étudié des demandes relatives à des DU - DIU. Tout d'abord pour l'UFR Pharmacie, le CEVU s'est prononcé sur des modifications mineures pour les DU Alimentation Santé Micro nutrition et Pathologie neuro-fonctionnelle.

Ensuite, de manière plus profonde, le Professeur Smolik était venu présenter en CP la création d'un DIU Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins, niveau 1 et 2. Ce DIU concernait des médecins inscrits depuis au moins 5 ans au Conseil de l'ordre. La durée de la formation est de 2 ans. Le coût de 4 500 € par an. Ce modèle de DIU apparaît important dans le cadre d'évolutions de texte sur la médecine du travail.

Aussi bien pour les modifications mineures des DU que pour cette création de DIU, le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité. Je peux reprendre des éléments du dossier si vous le souhaitez.

Mme Gerrer.- Je propose de passer au vote sur les trois DU / DIU Pharmacie Médecine d'un coup.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (25 pour)

- Modifications de modalités de contrôle des connaissances

M. Wegmann.- Ensuite, vous avez un document qui reprend toutes les modifications de MCC (modalités de contrôle des connaissances). Le CEVU a bien sûr émis un avis favorable sur ces demandes de MCC, il n'y a pas eu de problème particulier de relevé. Au-delà de cela, le CEVU a adopté une proposition concernant les modifications mineures, à savoir l'adoption des demandes de modifications mineures, à savoir ajustements, régularisations de maquettes selon le principe que les modifications qui n'impactent pas l'économie générale d'un diplôme, qui sont donc considérées comme mineures, passent pour information dans les conseils sans qu'il soit nécessaire de les étudier sur le fond, sauf demande express d'un des membres du conseil. C'est-à-dire que les demandes de modifications sont jointes systématiquement lors des conseils, mais on ne va pas les reprendre les unes après les autres. On peut ponctuellement, sur demande d'un des élus, travailler sur un point précis et reprendre ces demandes de modification.

Cette position a été adoptée avec un avis favorable à l'unanimité lors du dernier CEVU, sachant que, comme vous le voyez régulièrement tout au long de l'année, vous avez énormément de demandes mineures de MCC qui affluent à la scolarité centrale et qui sont ensuite transmises dans les conseils.

Mme Gerrer.- Je vous propose de les voter en bloc.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

Unanimité (25 pour)

M. Wegmann.- C'est tout pour le CEVU.

XII) Rapport des travaux du CS du 7 janvier 2013

Le Président. Merci Grégory. On passe aux rapports des travaux du CS. C'est moi qui vais vous en faire le rapport parce que Franck Denat et Emmanuel Ranc n'ont pas pu se rendre disponibles aujourd'hui. Nous avons deux points à l'ordre du jour des travaux du CS.

1. BQR 2013 - sous-programme 2 "colloques et congrès"

Le Président.- Le premier point a trait au sous-programme 2 du BQR 2013 qui porte sur les subventions pour des colloques. Nous avons 50 000 € de crédits disponibles pour la ventilation au titre de 2013 dans le cadre de cet appel à projets. Les demandes sont remontées par les laboratoires qui avaient classé et hiérarchisé par ordre de priorité leurs propositions de colloques. L'ensemble a été expertisé au niveau

du Bureau du conseil scientifique, qui a fait des propositions. Le conseil scientifique du 7 février a validé cet ensemble de propositions à l'unanimité moins deux abstentions.

Si on regarde rapidement, dans le domaine des sciences de l'aliment et de l'agroenvironnement, quatre colloques sont soutenus pour un montant total de 5 000 €. Dans le domaine des Sciences humaines et sociales, il y en a un nombre important. Ces colloques sont un outil majeur de recherche dans le domaine des Sciences humaines et sociales. 24 colloques sont soutenus pour un volume financier total de 21 550 €. Je crois que deux colloques n'ont pas été retenus par le bureau du conseil scientifique, parce que le Bureau et les rapporteurs qui avaient été désignés ont estimé que le niveau scientifique de ces colloques n'était pas suffisant pour justifier un soutien.

Dans le domaine des Sciences de la matière et de la technologie : 6 colloques pour un montant total de 10 000 €. Dans le domaine Santé / STIC : 7 colloques pour un montant total de 11 500 €.

Tout ceci n'a pas posé de difficultés particulières. Une fois de plus, le CS a validé ces propositions à l'unanimité moins deux abstentions.

Si vous n'avez pas de remarques particulières ou d'interrogations, je vous propose d'approuver cette liste.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

On valide cette proposition pour le programme BQR.

Unanimité (25 pour)

2. Demande de financement formulée par l'Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie de Franche-Comté (OSU THETA)

Le Président.- Le point suivant est relatif au financement de l'OSU THETA. L'OSU est l'Observation des Sciences de l'Univers. L'OSU THETA est une structure partagée entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté. C'est une sorte de structure fédérative dans le domaine des sciences de l'univers, de l'astronomie.

Il se trouve que notre université participe au financement de l'OSU THETA et qu'à partir de la masse financière ainsi collectée par les différents partenaires, l'OSU lance une sorte d'appel à projets qui permet de financer des programmes de recherche.

L'année passée, la contribution de l'Université de Bourgogne était de 12 000 €. Cette année, les responsables de l'OSU nous demandent un financement à hauteur de 18 000 €. La proposition qui a été faite au conseil scientifique et qui a été validée à l'unanimité était de prendre ces 18 000 € sur la somme de 100 000 € qui a été votée au budget sous le vocable "Crédits scientifiques non ventilés". Vous vous souvenez que nous avons voté cette masse financière de 100 000 € qui est mise à la disposition précisément du conseil scientifique et du président du conseil scientifique, qui a pour objectif d'être une sorte de levier financier permettant au CS de mener en partie une politique scientifique qui lui soit propre.

La proposition qui vous est faite est de valider cette décision de prendre 18 000 € sur cette masse financière de 100 000 € pour financer l'OSU. En sachant qu'au bout du compte, ce n'est pas une mauvaise opération pour l'Université de Bourgogne puisque, au cours des années précédentes, à travers les appels à projets,

l'Université de Bourgogne a touché plus de ces appels à projets qu'elle n'a contribué financièrement. Les flux financiers sont donc positifs pour l'uB dans le cadre de cette opération.

Il se trouve qu'au moment du conseil scientifique nous avons demandé à Monsieur Deconinck de venir devant le conseil scientifique pour présenter l'OSU, sa structuration, ses projets. Il nous a fait un diaporama qui était tout à fait intéressant et qu'on vous a transmis avec les documents préparatoires au CS. Il semblait utile et intéressant que l'ensemble de la communauté de l'université s'approprie et ait une meilleure connaissance de ce qu'est l'OSU, puisque c'est une structure interface entre la Bourgogne et la Franche-Comté. C'est de fait une structure de coopération scientifique entre nos deux universités, et vous savez à quel point je suis sensible à ce que nous développons ces partenariats.

Si vous avez des questions, je serai très heureux d'y répondre. Si vous n'en avez pas, je vous propose de prendre ces 18 000 € sur cette ligne budgétaire de 100 000 € des crédits non ventilés pour la recherche.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Cette proposition est adoptée.

Unanimité (25 pour)

XIV) Compte-rendu et approbation de conventions et de contrats

Le Président.- Il nous reste à présenter les conventions et contrats.

1. Approbation des conventions avec subvention

Mme Gerrer.- Concernant les conventions et les contrats, je propose à votre approbation la première liste qui concerne les composantes, celle du CPTC, du Centre Chevrier, de la PAM, de l'IRR 25, de l'Institut Biodiversité, Agroécologie, Bio géosciences, GIS AGRALE, LE2I. Ce n'est peut-être pas la peine de rentrer dans les détails, à moins que vous ayez des questions.

Sinon, je vous propose de voter la liste dans son ensemble.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

Mme Gerrer.- Il y a une autre série de conventions à soumettre à votre approbation concernant les affaires générales. Il y en a une page, je ne vais pas vous les lister.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter la liste dans son ensemble.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Les autres listes sont des comptes-rendus qui ne sont pas soumis au vote.
Nous avons donc terminé le conseil d'administration, sauf qu'il y a une question diverse.

Unanimité (23 pour)

XV) Questions diverses

Le Président.- Comme on l'a indiqué en début de conseil, il nous reste à examiner la motion qui est proposée par le SNESUP CGT, par l'Intersyndicale, qui est portée par Jean-Charles Jules. Nous vous avons fait des photocopies du texte de cette motion. Je vais laisser à Jean-Charles le soin de la présenter.

M. Jules.- Je veux bien en faire la lecture.

Le Président.- Oui, cela donnera du relief au texte.

M. Jules.- A cette heure, je risque de buter sur les mots, de faire des lapsus et d'être ridicule !

L'étude par le CNESER est finie. Le vote a eu lieu lundi ou mardi au CNESER portant sur la loi ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) dite également loi Fioraso. Cette loi a été présentée au CNESER la semaine passée, il y a eu tout un débat sur une centaine d'amendements, en gros. Le ministère est revenu lundi ou mardi devant le CNESER pour présenter son projet de loi modifié en tenant compte d'un certain nombre d'amendements. De mémoire, il y a eu un vote sur cette loi qui a obtenu 20 "contre", 20 "pour" et 8 ou 10 abstentions, quelque chose comme cela.

Le Président.- C'est à peu près cela.

M. Jules.- Vous pouvez en même temps prendre connaissance de la motion, il s'agit d'une compilation des motions qui ont été déposées dans différentes universités, de mémoire : Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Paris 7, Paris 8, j'en passe. Vous verrez que c'est une motion un peu politique dans le sens où l'Intersyndicale dit ce qu'elle a à dire sur cette loi, en particulier sur la manière et la forme dont la loi a abouti, avec des Assises en octobre / novembre, puis des réunions au niveau du ministère avec des rapports, dont le rapport Le Déaut et un autre dont je ne me rappelle plus, ainsi que des auditions au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, puisque l'Assemblée nationale et le Sénat s'étaient également mis dans le jeu. Voilà le contexte.

Il n'y a quasiment pas eu d'amendements déposés par le SNESUP, et d'une manière générale par les organisations syndicales qui ont été retenues par le ministère. Cette motion fait suite à cela. Cette loi va être présentée en conseil des ministres le 20

ou le 27 mars. Après, il y aura un débat à l'Assemblée nationale. En tant que syndicat, nous considérons que "la bataille" n'est pas finie. J'utilise un terme un peu guerrier, je pourrais plutôt dire que le débat n'est pas fini puisqu'il va se porter à l'Assemblée nationale et qu'un certain nombre de choses ne sont pas toutes conformes à ce que nous souhaitons. Je crois d'ailleurs savoir qu'un certain nombre de choses que la CPU demandait n'ont pas été non plus réintégrées dans la loi. A la limite, c'est le combat de la CPU, ce n'est pas le combat des organisations syndicales.

Si vous le souhaitez, je peux vous en faire la lecture.

Le Président.- Je pense que maintenant tout le monde l'a lue.

Merci Jean-Charles. Ce texte reste encore évolutif. La CPU a effectivement fait un certain nombre de propositions qui ne sont, bien souvent, pas les mêmes que celles que font les organisations syndicales. Les clivages ne sont pas toujours très clairs.

Personnellement, je ne peux pas voter cette motion et je ne demanderai pas qu'on la vote. Ceci pour deux raisons. Tout d'abord, il n'est pas exact de dire qu'il y a une obligation de regroupement des universités par voie de fusion. Il y a probablement une incitation, mais dans les contacts que j'ai eus, je n'ai pas du tout le sentiment qu'on nous y oblige. C'est une question de fond, nous avons eu l'occasion d'en parler et dans la dynamique dans laquelle je me suis engagé avec Jacques Bahi, à aucun moment on a senti qu'on nous obligeait à quoi que ce soit. On nous dit, en gros : "que voulez-vous ?" Là-dessus, le ministère ne prend pas vraiment de décision et va inciter les établissements à suivre leur propre chemin.

Je voulais te poser une question. Quand tu parles de non-respect de la parité rang A / rang B, qu'est-ce que c'est ? Je suis très étonné de voir ceci apparaître parce que je ne l'ai vu dans aucun des éléments.

M. Jules.- C'est ce qui est le cas actuellement concernant le conseil académique qui redeviendrait CEVU ou CS mais on ne sait d'ailleurs pas trop. J'ai passé en diagonale la loi avec les amendements retenus par le ministère, mais je n'ai pas fait attention en ce qui concernait le conseil académique.

L'ancien conseil scientifique est pour partie dans le conseil académique, sachant que le conseil académique, de mémoire, c'est jusqu'à 80 membres, en gros 40 concernant l'ancien CS et 40 concernant l'ancien CEVU. Concernant le CS, les organisations syndicales qui sont porteuses d'une certaine utopie puisqu'elles militent pour la carrière unique, demandent depuis des années à ce qu'il y ait parité. Un amendement a été déposé par les organisations syndicales, il n'a pas été retenu. La parité concerne donc le CS.

Le Président.- D'accord, elle concerne le CS et pas le CA.

Toujours est-il qu'il y a deux points pour lesquels je ne peux pas soutenir cette motion. "*L'Université de Bourgogne rappelle son exigence d'une abrogation de la loi LRU...*" Je ne suis pas favorable. Je fais partie de ceux qui considèrent que la liberté et l'autonomie des universités sont plutôt des évolutions positives, même si c'est un chemin difficile. Je pense que le chemin qui est de dire qu'on est maître de notre avenir et qu'on en décide de façon autonome est un bon chemin. Je ne suis donc pas favorable à ce qu'on dise cela.

Je ne suis pas favorable non plus à ce qu'on affirme l'exigence prioritaire de la

réintégration dans le budget de l'Etat de la masse salariale. C'est le corolaire. A partir du moment où on est autonome, il faut que nous ayons la maîtrise de notre masse salariale. Vous savez que 14 présidents d'université, durant l'automne, ont signé un courrier à destination du ministère demandant que le ministère, que l'Etat reprenne la masse salariale. Vous avez bien noté que je n'ai pas été signataire de ce document.

C'est pour ces deux raisons que je ne voterai pas cette motion, même si je respecte complètement les arguments que les syndicats défendent. Comme tu le dis : chacun est dans son rôle. Entre nous, clairement, je ne suis pas nécessairement en accord avec les positions de la CPU, je suis même souvent une voix tout à fait seule dans le concert de la CPU sur un certain nombre de choses. Pour ces deux raisons, je ne souhaite pas que le conseil d'administration vote cette motion, mais bien sûr dans le plus grand respect mutuel de ce que sont les positions que vous défendez.

M. Jules.- Pour reprendre sur l'autonomie, je considère qu'on est sous une autonomie qui est quasi moins autonome qu'à une certaine époque, puisqu'on sait très bien que maintenant tous les documents budgétaires sont transmis *a priori* au Recteur, ce qui n'était pas le cas avant. Or, quelque part, l'autonomie, c'est l'autonomie dans la conception du budget. Nous en avons déjà parlé. Sur l'autonomie, je ne partage donc pas ton analyse, mais c'est comme cela.

Concernant les RCE et la masse salariale, nous avons noté que tu n'étais pas signataire de la lettre, mais nous avons noté que Monsieur Bahi l'était, comme quoi il y a des débats, ce qui est sain. Il y a des débats, y compris au sein de la CPU et y compris au niveau des présidents d'université sur des perceptions qui peuvent être différentes. On sait très bien que Madame Fraïsse, par exemple, a une perception qui est plus proche de la perception des syndicats que de la majorité de la CPU. C'est le jeu démocratique. Nous sommes dans notre rôle en déposant des motions parce que, de nouveau, nous considérons que le texte peut évoluer de manière significative lors du débat au parlement et que tout cela est une question de rapport de force. Il est donc bien normal que nous déposions ce genre de motion. Maintenant, bien évidemment, suivant le contexte local, la motion peut être lue, elle peut être votée, elle peut ne pas l'être. C'est le jeu démocratique, là-dessus je ne suis pas choqué.

Le Président.- Qui souhaite intervenir pour un commentaire ?

M. Gourdet.- Je voudrais ajouter un petit amendement à cette motion. "*Le CA de l'Université de Bourgogne s'inquiète... (dans le deuxième tiret) ...la sous-représentation des personnels BIATSS et étudiants.*" Puisque la LRU amène à une sous représentation des étudiants. Eux restent à 5 étudiants pour le CA, alors que le nombre d'étudiants dans un établissement du style Université de Lorraine, Université de Strasbourg, etc., est multiplié par 3, 4 voire 5. Ce qui fait qu'au lieu de passer d'un étudiant qui représente 5 à 6 000 étudiants, on passe à un étudiant qui en représente 12 000.

M. Jules.- On peut rajouter ce point sans problème.

M. Baccon.- Je suis surpris de voir l'élu représentant l'UNEF "approuver" cette motion alors qu'ils se sont clairement exprimés comme étant en accord avec le projet de

loi actuel au niveau du CNESER.

En ce qui concerne les élus associatifs indépendants, nous ne nous inquiétons pas du regroupement des universités par voie de fusion, ni d'ailleurs au sein d'une communauté d'universités. Il semble que le projet de loi ne parle plus de communauté d'universités mais de communauté scientifique. Demander l'abrogation de la LRU n'est pas du tout en accord avec notre position. Pour ces différentes raisons, nous sommes bien évidemment contre. Cela n'empêche pas que le projet de loi actuel mérite encore quelques améliorations. Nous ne sommes pas en accord avec les éléments soulevés et par cette motion.

M. Jules.- Nous sommes chacun dans notre rôle. Je salue la perspicacité de Jean-Baptiste concernant la communauté scientifique. On peut en effet modifier le terme puisque c'est celui qui est maintenant utilisé.

Chacun pense ce qu'il veut. Je crois savoir qu'un certain nombre d'amendements que vous aviez déposés ont été refusés. Il y a un débat, y compris chez vous, concernant la perception de cette loi.

M. Baccon.- Il y a encore beaucoup d'améliorations à avoir dans ce projet de loi. Maintenant, les éléments qui sont soulevés par cette motion ne sont pas ceux que nous aurions souhaité modifier.

Le Président.- Y a-t-il d'autres commentaires ?

S'il n'y a pas, je vais soumettre cette motion à votre approbation.

Qui vote positivement cette motion ? 5.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ? Un refus de vote.

Mathématiquement, je pense qu'elle n'est pas acceptée.

15 contre, 5 pour, 2 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

M. Jules.- Nous n'en sommes pas très loin !

Le Président.- Mes chers collègues, merci pour cette bonne journée de travail et de débats, à très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures)

Le Président

Alain BONNIN